



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMpte RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

30 è 31 di GHJENNAGHJU di u 2025

1^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 et 31 JANVIER 2025

2^{da} ghjurnata/2^{ème} journée



**1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
30 È 31 DI GHJINNAGHJU
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
30 ET 31 JANVIER**

**SUNTA di u VENNERI u 31 di GHJINNAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 31 JANVIER 2025
2^{DA} ghjurnata/2^{ÈME} journée**

Reprise de la séance à 10h20	
M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI	
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
VOTE de l'urgence	10
Raportu n^u 017 : Assestu di e traverse di Vivariu è di Venacu è scansa di Venacu - Anziana RT 20 Rapport n^o 017 : Aménagement des traverses de Vivariu et Venacu et déviation de Venacu - ex-RT 20 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	10
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteure	18
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	18

<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Michel SAVELLI	18
M. Pierre GHIONGA	21
M. Paul QUASTANA	21
En réponse pour le CE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	22
VOTE rapport	25
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 004 : Schema tarritoriale di i spazii naturali sensibili di Corsica 2025-2034	
Rapport n° 004 : Schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	26
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	31
M. Hyacinthe VANNI, avis du CESEC	31
<u>Prise(s) de paroles :</u>	
Mme Marie-Anne PIERI	32
Mme Anne-Laure SANTUCCI	33
M. Paul-Félix BENEDETTI	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS assure la présidence de la séance	
M. Jean-Christophe ANGELINI	35
M. Pierre GHIONGA	38
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	39
En réponse pour le CE, M. Guy ARMANET	41
Suspension de la séance à 12h22 / Reprise de la séance à 12h44	
Mme Valérie BOZZI, explications de vote	52
VOTE rapport	53

<u>PRÉSENTATION DE M. PAUL PELLEGGRI, DÉONTOLOGUE</u>	
M. le Président Gilles SIMEONI	54
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	56
M. Paul PELLEGGRI, Déontologue	57
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean BIANCUCCI	58
M. Jean-Martin MONDOLONI	58
M. Pierre GHIONGA	59
M. Saveriu LUCIANI	59
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	60
Mme Véronique PIETRI	60
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	61
M. le Président Gilles SIMEONI	62
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	62
Suspension de la séance à 13h15 / Reprise de la séance à 15h20	
<u>AGRICULTURA / AGRICULTURE</u>	
Rapport n° 001 : Pianu di lotta contru à a frebba catarrali picurina serutippi 4 è 8 in Corsica	
Rapport n° 001 : Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	63
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	65
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	65
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	65
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Jacques LUCCHINI	65
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	68
M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC en réponse	70

VOTE rapport	71
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 002 : Quattru cuntrattuale d'urganisazione di a privenzione spezializata in Corsica per l'esercizii 2025 è 2026	
Rapport n° 002 : Cadre contractualisé organisant la prévention spécialisée en Corse sur les exercices 2025 à 2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	72
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	74
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	75
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Frédérique DENSARI	75
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	77
M. Saveriu LUCIANI	77
Mme Muriel FAGNI	79
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	79
VOTE rapport	80
<u>VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE</u>	
Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »	
Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	81
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	83

M. Romain COLONNA	85
M. Jean-Christophe ANGELINI	87
Mme Bianca FAZI	88
M. le Président Gilles SIMEONI, amendement	89
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	89
VOTE DIFFÉRÉ DANS L'ATTENTE DE LA RÉDACTION DE L'AMENDEMENT	
M. Don Joseph LUCCIONI assure le secrétariat de séance	
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Rapportu n° 005 : Cuntrattu d'affittu è di gerenza di i bè mubiliari è immubiliari di a surgente d'Orezza è presentazione di i statuti di a SCIC Orezza	
Rapport n° 005 : Contrat de location gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'OREZZA et présentation des statuts de la SCIC Orezza	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	
	91
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	
	98
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	
	98
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	99
M. Paul-Felix BENEDETTI	100
Mme Vanina LE BOMIN	102
M. Jean-Paul PANZANI	103
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants	107
Explications de vote :	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	110
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	111
Mme Valérie BOZZI	112
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	112

VOTE rapport	113
<u>(SUITE RAPPORT 010)</u>	
Raportu n^u 010 : Mudifica di a deliberazione n^u 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »	
Rapport n^o 010 : Modification de la délibération n^o 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »	
VOTE amendement et RAPPORT	114
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n^u 023 : Raportu d'infurmazione - Ricorsu in Cassazione : Usu di a lingua corsa durante e sedute di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica	
Rapport n^o 023 : Rapport d'information - Pourvoi en cassation : Usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	115
<u>Prises de paroles :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	118
Mme Nadine NIVAGGIONI	119
M. Saveriu LUCIANI	120
M. Romain COLONNA	122
Mme Valérie BOZZI	124
M. Jean BIANCUCCI	125
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	126
Mme Françoise CAMPANA remplace M. Don Joseph LUCCIONI en tant que secrétaire de séance	
M. Paul-Félix BENEDETTI	127
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	128

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2024/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse Présentation de la motion par Mme Paula MOSCA	131
M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance	
Amendement n° 1 déposé par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe Avanzemu	132
Avis de Mme Paula MOSCA sur l'amendement du groupe « Avanzemu »	135
Avis du Conseil exécutif, Mme Bianca FAZI	135
VOTE amendements	135
VOTE MOTION	136
Motion N° 2024/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Georges MELA pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance MOTION SUBSTITUTIVE	
Présentation de la motion par M. Georges MELA	136
<u>Prises de paroles :</u>	
Pour : Mme Nadine NIVAGGIONI	138
Contre : M. Paul-Félix BENEDETTI	139
M. Georges MELA	139
Avis de l'Exécutif, M. Guy ARMANET	140
VOTE motion	143
Suspension de la séance à 18h56 / Reprise de la séance à 19h45	
Motion N° 2025/E1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse. : Soutien à M. Boualem SANSAL	

Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	144
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	145
VOTE motion	145
Motion N° 2025/E1/003 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse et M. Pierre GHIONGA, non- inscrit : Soutien à l'AC Aiacciu	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	146
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, avis du Conseil exécutif	147
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Pierre POLI	147
Mme Christelle COMBETTE	148
M. Paul-Félix BENEDETTI	149
M. Don Joseph LUCCIONI	152
M. le Président Gilles SIMEONI	153
VOTE motion	156
DEROGATION AU REGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	156
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS relatif au remaniement du Conseil exécutif de Corse.	157
La séance est levée à 20h34.	

La séance est reprise à 10 h 15 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Emu da cumincià, s'è vo site d'accordu. Cuntinuemu incù e strade

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS
(SUITE)**

Raportu n° 017 : Assestu di e traverse di Vivariu è di Venacu è scansa di Venacu - Anziana RT 20

Rapport n° 017 : Aménagement des traverses de Vivariu et Venacu et déviation de Venacu - ex-RT 20

M. Hyacinthe VANNI

Ci vole à fà vutà l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè chì ghjè d'accunsentu ?

L'urgenza hè VUTATA.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

M. le Président, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif de Corse,

On reprend donc notre discussion et nos échanges dans le cadre des dossiers routiers que nous avons abordés hier.

Le dernier de cette série concerne donc le point fait sur l'aménagement des traverses de Vivariu et Venacu, et sur la déviation de Venacu entre l'ex-RT 10 et l'ex-RT 20.

Donc là aussi, un rappel du contexte.

Cet axe, et j'espère que concomitamment à notre travail technique, financier et budgétaire sur le fond, nous réfléchirons aussi à la dénomination des routes, c'est important d'un point de vue symbolique, nous y réfléchirons et nous déciderons ensemble.

Donc la route entre Aiacciu et Bastia, l'ex-RT 20 est donc un axe bien sûr principal et structurant en Corse.

Entre Bucugnà et Corti, cette route, vous le savez, est une route de montagne, avec des caractéristiques géométriques contraignantes : succession de courbes, de virages, rayon réduit, largeur réduite.

Nous avons commencé, poursuivi ou commencé, des aménagements importants. Il y avait eu, lors de la mandature précédente, la décision de la déviation de Bocognanu.

Nous avons mis en œuvre, vous le savez, des travaux qui, pour les uns ont été achevés et pour les autres sont en cours, qui consistent en la création de créneaux de dépassement, notamment à Bocognanu et à Vizzavona. Et la traversée des agglomérations restantes, et singulièrement celle de Vivariu et de Venacu, reste un point crucial à traiter.

Concernant Vivariu et Venacu, dans le sens Sud-Nord, les problématiques, vous les connaissez. L'ex-RT est un axe central, surfréquenté en période estivale, avec 4 000 à 4 500 véhicules/jour, mais également en période hivernale, notamment parce qu'il y a beaucoup de transport interne, non seulement de véhicules légers, mais également de poids lourds.

Un point juridique et budgétaire sur l'état de la situation pour que les choses, là encore, soient claires, savoir ensemble d'où nous partons, où nous en sommes et où nous choisissons d'aller.

Alors d'où nous partons ?

Schéma directeur de 2011, approuvé par une délibération de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011, pose le principe de l'aménagement des traverses de village, notamment de Vivariu et Venacu.

Concernant Vivariu, il y a une délibération du 19 décembre 2013 qui approuve les principales caractéristiques d'un projet d'aménagement, qui vote un principe d'affectation d'un montant de 15 M€ HT, en indiquant que ce projet pourrait être inscrit au PEI. Il n'a jamais fait l'objet d'une inscription au PEI à l'époque et il n'y avait pas de dossier finalisé, y compris d'ailleurs dans la perspective des tranches suivantes.

Je fais une remarque : effectivement, quand je choisis, on me reproche souvent de ne pas choisir, il restait 100 M€ au PEI, j'ai choisi de mettre 80 M€ sur les grands projets structurants de la région ajaccienne. Et donc effectivement, un certain nombre d'autres projets qui avaient été envisagés comme pouvant possiblement être inscrits au PEI, mais ne l'ayant jamais été, sont passés à la trappe du PEI.

Donc, idem en ce qui concerne la traversée de Venacu.

On part sur une première estimation qui, concernant la traverse, est d'abord de 10 M€, puis dans une délibération du 30 janvier 2014 est de 15 M€ HT possiblement inscrits au PEI, et également un premier fonds de dossier, mais sans aucune consistance technique, sur le projet de liaison, à savoir, en gros, pour que tout le monde l'ait en tête, une route qui partirait de la piscine pour descendre jusque à la route entre Aleria et Corte.

Je le précise aussi et je le répète, premièrement, les dossiers sont évoqués dans des termes généraux, mais il n'y a aucune étude technique. Deuxièmement, il n'y a pas de crédits et il n'y a pas d'inscriptions, et pour cause.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons fait les choix que j'ai évoqués et, de mémoire, dans le début de la mandature 2021, nous avons relancé les études sur ces dossiers comme sur d'autres.

Le 23 novembre 2022, j'ai été saisi d'une question orale à laquelle j'ai répondu, posée par notre collègue Jean-Michel Savelli, et cette question orale a contribué à accélérer les travaux et notamment à nous conduire, vous l'aviez demandé, nous l'avions envisagé, et il y a eu, je dirais, rencontre des volontés, à accélérer le cycle des travaux et notamment le cycle des échanges avec les communes de Vivariu et de Venacu.

Des réunions de lancement sur l'analyse des dossiers et les attentes des communes et des habitants ont été engagées, elles ont été régulières. Je salue Jean-Baptiste Pieri à nouveau qui participe et anime de façon permanente ces réunions, avec l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse.

Pas plus tard que la semaine dernière, il y a eu notamment une réunion, par exemple, à Vivariu, avec le maire, son équipe municipale et également un paysagiste, puisque sur cette partie de travaux qui a été évoquée plus spécifiquement à cette occasion, on est dans une phase de réalisation.

Les études ont été lancées ou affinées pour Vivariu et Venacu : comptage, topographie, dossier photographique, dossier loi sur l'eau, étude faune/flore, carottage et analyse d'amiante sur les accotements, sur les chaussées,

etc., et mise en forme de la phase de concertation, qu'on va vous proposer d'ouvrir dans certains cas pour aujourd'hui.

En ce qui concerne la situation actuelle donc, on a fait le choix méthodologique, puisqu'on ne l'a jamais fait, de ne pas projeter les différentes photographies dans le cadre de l'hémicycle, mais les travaux en commission ont pu permettre d'aller un petit peu plus loin dans les dossiers techniques. Mais brièvement, je voudrais quand même revenir sur la présentation des enjeux et de l'état des situations en ce qui concerne d'abord Vivariu et ensuite Venacu.

Donc, Vivariu, les travaux de parking ont été réalisés. Les travaux de parking, tout le monde l'a en tête, certains ou certaines plus que d'autres, ce sont les parkings qui sont à gauche quand on va dans le sens sud-nord, au-dessus de l'épicerie, et donc il y a à peu près une trentaine de places de parking.

Donc là, à Vivariu, il y a 4 sections à aménager, je les rappelle rapidement : l'aménagement de la route de Muracciole, la sécurisation du carrefour à droite quand on est sur la place de l'église, la route qui va jusqu'à Muracciole, je vous renvoie aux photographies, le traitement de la traverse du village. Et, là je repars en arrière géographiquement, c'est le créneau de dépassement, lorsqu'on va dans le sens Ajaccio-Bastia, entre le fortin et le carrefour de la route de Ghisoni.

Donc, on a tous en tête les lieux puisque nous les empruntons quotidiennement.

Un mot sur la section 1.

Donc, vous le voyez à la page 5 du rapport, on a déjà réalisé en 2022 des travaux d'élargissement, de réfection de chaussées et de traitement du pluvial sur la route entre Vivariu et Muracciole, et les photos qui sont prises là sont dans l'autre sens, en fait dans le sens Muracciole-Vivariu.

Reste à faire 400 mètres que vous voyez, c'est la photo sur la page 6, où la chaussée est étroite, très dégradée et où nous avons prévu des travaux qui sont détaillés en fin de rapport. Ça, c'est l'état des lieux.

Section 2, le carrefour, donc avec une vue aérienne qui permet de bien voir les 2 contraintes techniques essentielles : une épingle à cheveux extrêmement étroite et un dénivelé important de la route.

Troisièmement, l'aménagement de la traversée du village, avec la photo d'au-dessus, qui est après la place, avec souvent, vous le savez et vous le voyez, des voitures qui sont garées, il y a tantôt une autorisation, tantôt une tolérance, et

une vue aérienne de l'endroit le plus resserré, avec notamment les différents commerces et le fameux platane.

Enfin, le créneau de dépassement dans le sens le Chalet-Vivario, la photographie qui est en page 9.

Les aménagements engagés où projetés sur la 1ère section, vous les voyez en page 10, la photographie de la route requalifiée. Les études de maîtrise d'œuvre sont terminées. La route sera donc élargie, un fossé bétonné, un accotement revêtu.

Le DCE sera mis en consultation au 1^{er} semestre 2025 pour un début des travaux au 2^{ème} semestre 2025, pour un coût qui est précisé dans la délibération : 327 000 € à la charge de la Collectivité ; 45 000 € à la charge de la commune.

En ce qui concerne le carrefour menant à Muracciole, vous avez la photographie des travaux qui sont prévus. Il y a à la fois un élargissement et, à travers la réalisation d'un remblai, une correction du dénivelé important.

Les procédures d'acquisition foncière sont en cours ; l'expertise technique est finalisée. On y intègre aussi un projet de requalification de la fontaine qui est à gauche en descendant.

La section 3, c'est celle qui pose le plus de problèmes et de contraintes.

Donc vous connaissez les lieux, ils sont extrêmement étroits. Il y a un débat qui concerne au premier chef le maire, son équipe municipale, les adjoints et la population : faut-il ou pas supprimer le platane ? Vous avez en page 12 la photographie. La suppression du platane permettrait le croisement de 2 véhicules lourds à vitesse réduite. Si on garde le platane, on a un risque d'embouteillage au moment du croisement. Etant précisé que le maire de Vivariu est très clair et la population majoritairement avec lui, il n'est pas souhaité de projet de déviation quel qu'il soit. Donc, on est en l'état de cette contrainte technique.

Et la dernière section importante aussi : l'aménagement d'un créneau de dépassement. Vous avez la photographie en page 13. Et puis 2 tournes à gauche qui vont permettre de sécuriser côté Chalet, l'embranchement qui mène à Ghisoni, et notamment dans le sens Bastia-Ajaccio, et côté Fortin de Pasciola, pour les gens qui vont vers Bastia, pouvoir se rendre vers l'aménagement et l'itinéraire touristique.

Le coût des différentes opérations est précisé dans le rapport et les montants seront à affiner lors de la finalisation des études, notamment des études d'avant-projet.

En ce qui concerne la commune de Venaco, Venacu, donc un rappel sur la situation actuelle.

On connaît les difficultés de croisement à l'intérieur. La déviation, qui est mise en œuvre pendant l'été, concerne les véhicules poids lourds dans le sens Aiacciu-Bastia, qui tournent à droite et descendent sur la route de Nuceta pour rejoindre la route d'Aleria. Il y a quelques nuisances évoquées par les riverains immédiats.

Je rappelle quand même qu'on est sur des opérations de comptage précises, ça concerne environ 50 poids lourds par jour, donc c'est beaucoup pour ceux qui vivent là, mais c'est relativement réduit en termes de volumétrie.

Donc là-aussi, 4 sections à aménager. Elles sont détaillées dans le rapport.

L'aménagement de la traverse de Venacu et le traitement de l'hypercentre. Les photographies, on connaît.

L'aménagement de la traverse à la sortie vers Bastia et la fameuse voie nouvelle de raccordement, celle qui organise le contournement total et le recalibrage de l'ex-RD 143, page 20.

Commençons, si vous le voulez bien, par l'aménagement de la traverse de Venacu, qui est un peu le nœud gordien, mais en rappelant quand même que dans tous les éléments du choix qu'il va falloir faire ensemble, il faut, à mon avis, arbitrer entre le traitement de l'hypercentre, qui est quand même très coûteux, et le sera en toute hypothèse, y compris en l'état, dans des proportions inassumables pour chacune des parties, et j'y reviendrai. Mais il faut concomitamment s'interroger sur l'opportunité de la déviation, la grande déviation.

Moi ça me paraît aujourd'hui très aléatoire, pour ne pas dire à écarter clairement, mais il faudra qu'on le décide et qu'on le dise.

Je rappelle, c'est un projet qui consisterait à partir de la piscine, à descendre vers l'aval. Il avait été évalué à l'époque un coût approximatif de 35 M€ ; je pense qu'on serait plus probablement à 60, voire plus, avec des contraintes environnementales énormes. Mais à supposer qu'on fasse cette route, il y aurait bien sûr le trafic actuel poids lourds, les 50, dans le sens Aiacciu-Bastia, il y aurait les poids lourds dans l'autre sens et à savoir si les véhicules légers continueraient

d'emprunter prioritairement la route Corte-Venacu, en passant y compris par San Petru et Riventosa, ou s'ils prendraient l'itinéraire avec le contournement. Et en toute hypothèse, 60 ou 70 M€ et des contraintes environnementales énormes.

Donc, je le rappelle quand même pour l'intégrer dans notre réflexion.

La contrainte n'est pas moindre, y compris sur le cœur du débat, c'est-à-dire l'aménagement de la traverse de Venacu.

En gros, on comprend la nécessité d'une requalification de la chaussée, le traitement des trottoirs, la reprise des connexions hydrauliques, également le déplacement d'un mur de soutènement pour assurer le croisement de véhicules légers et le croisement au moins partiel de poids lourds, avec quand même un enjeu majeur, c'est que, à ce qui ressort des discussions menées jusqu'à aujourd'hui, y compris avec le maire de Venacu et son conseil municipal, le projet n'a de sens que s'il s'accompagne d'un ou deux parkings.

Donc les 2 parkings, ils sont en page 23 sous forme de photomontage.

Le premier parking, c'est là où, en venant dans le sens Aiacciu-Bastia, juste avant le restaurant. Donc, le photomontage permet de situer, même si elle ne préjuge pas de ce que pourrait être la réalisation au plan architectural.

Donc, c'est un parking qui aurait une capacité d'environ 20 places, pour le premier. Il implique des travaux importants et notamment des travaux de soutènement. Etant précisé qu'une partie du foncier, notamment le foncier qui supporte le bâti, appartient à la Collectivité de Corse. Mais une autre partie n'appartient pas, on n'a pas la totalité du foncier.

Le 2^{ème} parking, c'est à droite, en face du 2^{ème} bar, je dirais, il suppose la destruction de la maison... J'ai oublié son nom... D'une maison qui est un élément patrimonial important, avec là-aussi des contraintes techniques extrêmement fortes, et c'est là où le bât blesse.

Le premier parking, l'estimation faite au stade de l'APS, l'avant-projet sommaire, est évaluée pour un coût de 19 places à 1,3 M€ HT. Ce qui fait un coût moyen par place de 68 000 € HT. Il y a ici des élus qui ont ou qui ont eu des responsabilités municipales, on sait qu'en milieu urbain, une place sur un parking, y compris souterrain, c'est environ 15 000 €, là on est à 68 000 € HT la place. Et je rappelle que la clé de répartition qui est fixée par une délibération, là pour le coup, elle est antérieure, et donc y compris sur Venaco, Christelle me fera l'amitié de ne pas avoir de soupçons électoralistes ou alors à long terme, 2 000 € par place de parking.

Cela veut dire concrètement qu'aujourd'hui, si on applique la règle et qu'on veut faire ce parking, indépendamment des contraintes, indépendamment que je ne compte pas dans l'équation le fait qu'on apporte une partie du foncier, il reste 1 262 000 € à trouver sur la part communale pour le 1^{er} parking et pour 20 places.

Le 2^{ème} parking, il suppose d'abord un choix politique qui concerne la Collectivité et qui concerne la commune, c'est la démolition d'un bâti qui est important dans l'histoire du village - conditions sine qua non de la réalisation du 2^{ème} parking.

Si on fait le choix de démolir, on peut à ce moment-là s'interroger sur la faisabilité technique concomitamment. Pour 31 places, on est, selon l'avant-projet sommaire, à 2 750 000 € HT. Ce qui nous donne un coût moyen par place de 88 700 €. Et donc une contribution à 2 000 €, selon la délibération de la Collectivité de Corse, 68 000 €. Donc ça veut dire que le coût total est un coût totalement disproportionné, et par rapport au coût moyen, et par rapport à l'application de la règle aujourd'hui. Donc, ça c'est quand même une contrainte majeure. Et puis aussi, il y a un enjeu esthétique, architectural. On est en cœur de village, les photomontages permettent d'imaginer ce que ça donnerait.

Donc, on est vraiment sur des choix qui sont des choix lourds en termes d'impacts esthétique, architectural, en termes techniques, en termes financiers et budgétaires.

Donc nous, ce qu'on vous propose dans ce rapport, c'est de continuer bien sûr à approfondir l'ensemble des études techniques et puis à acter une concertation avec la commune, mais une concertation qui aille vers la décision, qui ne peut pas être prise de façon unilatérale et qui, une fois que nous en aurons précisé les contours avec le maire, aura vocation aussi à être tranchée par l'Assemblée de Corse, notamment dans le cadre des documents stratégiques dont nous parlons.

Et c'est un exemple, et je termine par-là, de la méthode que nous pourrions essayer de mettre en place selon des modalités plus ou moins engageantes. Mais dans tous les cas, moi, ce que je souhaite faire, c'est aller vite, notamment sur des dossiers qui sont des dossiers importants, intégrer l'ensemble des données, vous permettre d'avoir une vision stratégique des choix à faire, les débattre et les mettre en œuvre de façon concertée avec les communes et les villageoises et villageois concernés.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable, Monsieur le Président, avec une non-participation du groupe « Avanzemu », de Madame Giacometti-Piredda ; absence des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes...

M. Joseph SAVELLI

Il y a un rapport de la commission des finances, je l'ai lu par anticipation hier, veuillez me pardonner, je ne sais pas si c'était parce que le sujet traitait de Venacu, mais j'étais empressé de donner l'avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. J'ouvre le débat. Jean-Michel !

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, merci pour votre présentation, qui est détaillée et que j'approuve totalement dans ses dispositifs techniques.

Globalement, on a évoqué ces sujets hier et on est tous conscients que ce qui était réalisable dans les années 2000, au début 2000, ne l'est plus aujourd'hui. Je pense notamment aux travaux que vous avez cités de la déviation de Bocognano, de Borgo et la Balanina qui entre aussi un petit peu dans ce cadre-là.

Donc effectivement, on en est tous conscients.

On est conscients parce que ce n'est pas lié à des décisions locales et c'est lié à des directives qui sont beaucoup plus globales, et notamment qui ont été déclinées à travers la loi climat et résilience qui aujourd'hui, non seulement rajoute des contraintes, mais augmente les budgets.

Il y a aussi l'augmentation des coûts des matières premières qui fait que ces projets-là sont un petit peu des projets dépassés.

Alors, je ne pense pas que ce soit une problématique à la fin, parce que je pense que c'est presque une opportunité. Ce serait l'opportunité de changer un peu de paradigme et de traiter ces dossiers justement avec des moyens peut-être réduits, mais avec des solutions qui sont beaucoup plus innovantes et beaucoup plus intelligentes, notamment à travers des partenariats avec les communes.

Alors, je ne vais pas rentrer plus dans le détail de Venaco, j'y reviendrai plus tard.

Moi, ce que je pense, c'est que, effectivement, les doctrines ont changé, mais que les délibérations, notamment la délibération de 2019 aujourd'hui, sur ces nouvelles doctrines, n'est plus adaptée.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'en fait, cette problématique de traverse et d'engorgement des communes, ce n'est pas une problématique communale, ce sont des problématiques territoriales de routes, d'infrastructures routières.

Donc, on ne peut pas aujourd'hui, et je viens directement au cœur du sujet, mettre un peu la pression, gentille, mais mettre sous pression une commune, parce que quand un maire lit ce rapport, et je le précise d'emblée, c'est un rapport qu'on votera et qui à la fin, je pense, débouchera sur quelque chose de positif. Mais quand un maire lit un rapport de ce type-là, il se dit, « mais comment je fais ? On me dit que de toute façon, pour que la route se fasse, pour que la circulation continue à se faire de manière normale, il faut que ça passe par ma commune ». En même temps, on sait que, dès qu'on passe par des communes, les aménagements, ça passe par des parkings, et en même temps, on lui fait pressentir à ce maire d'une petite commune, qu'à la fin la Collectivité va contribuer à hauteur de 2 000 € sur les places de parking, c'est ce qui est dit dans délibération de 2019, et que du coup il ne peut pas le faire.

Donc, on ne peut pas mettre un maire, quel qu'il soit, dans une situation difficile, tout simplement parce que la délibération de 2019 fixait à 2 000 € la prise en charge des parkings dans les communes.

Je le répète, ce n'est pas un projet communal, c'est un projet de traverse, c'est un projet d'infrastructure routière qui est de la compétence de la Collectivité de Corse.

Alors ça ne va pas être facile d'en arriver là, mais je pense qu'à un moment donné, c'est le cœur du sujet, parce qu'après, les détails, on sait très bien que quoi qu'il arrive, on y arrivera, c'est vraiment le cœur du sujet.

Je pense que vous avez, à travers ces projets, avec les communes, des opportunités, ce sont vos principaux partenaires dans ces projets-là.

Pourquoi je dis que ce sera des projets plus intelligents ? Parce qu'on peut arriver en même temps à solutionner les problèmes de trafic et d'engorgement, et en même temps à embellir des communes ou les rendre plus attractives. Ce n'est pas un problème sur le fond. Alors bien sûr d'un point de vue juridique, ce sera un peu compliqué. Ça ne va pas se faire en claquant des doigts, mais je pense que l'esprit de ces traverses doit devenir celui que j'énonce là maintenant.

Il y a en quelque sorte un peu un changement de paradigme qui est lié à ce qu'on vient d'évoquer précédemment, les temps ont changé, il faut s'adapter. Mais cette délibération de 2009 n'est plus adaptée du tout. Je pense que vous en convenez, donc on ne va pas s'attarder sur ce sujet-là.

Vous parliez aussi du projet de déviation de 2011, effectivement, il avait été chiffré à 35 M€ et on serait aujourd'hui facilement à 60 M€. Donc, aujourd'hui, je ne veux pas me prononcer à la place du maire de Venaco, mais il me semble que ce projet de déviation de l'époque, aujourd'hui, je pense que le maire de Venaco n'y est pas forcément attaché. Les temporalités entre ce projet et l'urgence qu'il y a à traiter l'hypercentre n'ont rien à voir. Donc je pense qu'on peut le garder dans un coin de la tête, mais aujourd'hui ce n'est pas du tout la priorité du maire de Venaco.

Le maire de Venaco, aujourd'hui, son problème, c'est un problème de sécurité, un vrai problème de sécurité, vous le savez. Quand on traverse Venacu, l'été on a des semi-remorques qui passent à 10 cm d'un joueur de belote qui est sur la terrasse du bar... Ou de poker...

M. le Président Gilles SIMEONI

Ça nous coûte moins cher d'arrêter la belote...

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vous le précise, donc la déviation aujourd'hui, c'est vrai qu'il faut la mettre de côté.

Ensuite, sur les emplacements des parkings, effectivement, quasiment que ce soit le bâti comme le foncier a été cédé en très grande partie à l'époque gracieusement par la commune à la Collectivité et il avait été prévu aussi à l'époque un bien de retour. Alors bien de retour qui n'avait pas forcément été estimé de manière très précise, mais dans « deal », il y avait également un bien de

retour. Ce n'est pas non plus ce bien de retour-là qui va contribuer beaucoup financièrement, mais je pense qu'il faut aussi le noter.

Donc, moi, simplement, pour conclure sur ce rapport, il y a une avancée claire, il y a une volonté d'aller de l'avant et de donner suite aussi à la motion qu'on avait déposée et qui avait été votée à l'unanimité en juillet dernier. Donc ça, on s'en félicite.

Je pense qu'il faut vraiment rapidement reprendre contact avec le maire de la commune et trouver un moyen de solutionner cette problématique de maîtrise d'œuvre et donc de répartition budgétaire entre la Collectivité et la commune.

Je vous remercie. Nous voterons ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui Pierre.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, duie parole pè di chì dodeci ghjorni fà ghjera à prò di issi travagli tamanti pè francà Vivariu è Venacu ma ci hè una miglioramento ch'ellu ci vole à piglià in contu, ghjè u trenu chì scambia...È pensu chì ci vole à mette piuttosto i soldi nantu à u trenu pè fà francà sti paesi chè travagli chì anu da esse troppu dannosi per l'ambiente è troppu dannosi pè e nostre finenze.

Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A stre intervensione ? Iè, Paul.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

Juste une question, tous ces travaux ne pourront pas être financés sur fonds propre de l'Assemblée.

Quels peuvent être les cofinancements à venir, ou à trouver, ou à obtenir ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'astre intervensione ? Nò.

Avete a parolla, Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci donc, pour vos interventions.

Je pense qu'on sera unanime pour essayer d'aller vite et bien sur ces dossiers, comme sur ceux évoqués hier.

Je crois que la mesure du travail qui nous attend et que je vous invite une nouvelle fois à accomplir ensemble, si vous en êtes d'accord, elle est donnée à la fois par l'intervention de Jean-Michel SAVELLI et par celle de Paul QUASTANA qui, en une phrase, a tout résumé.

Première remarque. Vous avez raison, il faut qu'on revoie le paradigme global. Mais je voudrais quand même rappeler que la délibération de 2019, qu'on avait commencé à travailler avec Jean-Félix Acquaviva et qu'on a finalisée avec Vanina Borromei, c'est une délibération qui a été une avancée très significative pour les communes au moment où elle a été prise, notamment parce qu'elle a introduit et de la clarté, et une prise en charge par la Collectivité de Corse de travaux très importants.

De la clarté, pourquoi ? Parce qu'à l'époque, avant cette délibération, il n'y avait pas de règles applicables et ça a donné, je l'évoque une fois encore, mais qu'on l'ait en mémoire, des situations très différentes, pour ne pas dire inéquitables.

En fonction de circonstances, d'opportunités, on le dira comme ça, vous aviez 2 communes dans des situations identiques, quelquefois même voisines, qui étaient traitées de façon très différente dans l'aménagement et la traversée de la commune. Et donc vous aviez, y compris dans des situations de contiguïté, une commune qui avait une traverse refaite à neuf, y compris avec des aménagements somptuaires totalement financés par la Collectivité territoriale de Corse et une autre très voisine qui avait un chemin muletier. Celles et ceux qui sont intervenus dans le cadre du débat connaissent bien ces histoires-là qui sont derrière nous.

On l'a fait, par exemple, dans l'Extrême Sud, Zonza, Levie, etc., donc je rappelle la règle. Il y a celle des parkings, parce que normalement le parking est un élément complémentaire et communal.

Olmato, par exemple, il faut que vous sachiez que pour pouvoir financer, pour avoir le droit de financer et pour passer le contrôle de légalité, il a fallu intégrer dans la délibération et dans le rapport le fait que c'était corrélé à la suppression du feu et au double sens, parce que sinon on est sur un financement qui ne peut pas être légal. Donc, c'est important de le rappeler.

Dans la délibération de 2019, on a pris en charge jusqu'à 80 ou 90 % du financement de la traversée. Alors, la traversée, est-ce que c'est communal ? Ou est-ce que c'est territorial ? D'un point de vue juridique, c'est territorial, mais d'un point de vue de l'impact, c'est communal.

Je vais prendre un exemple de l'Extrême sud, de l'Alta Rocca, la traversée de Levie, c'est territorial bien sûr, mais c'est un enjeu majeur pour le village et peut-être même au-delà.

Donc, on a une délibération qui fixe la règle du jeu et y compris sur les éléments d'embellissement, c'est un choix de la commune qui finance à ce moment-là. Nous, on propose un financement sur des tarifs de base et on prend à notre charge 80 ou 90 %, en fonction de la taille de la commune, de ses potentialités, l'aménagement de la traverse. Donc, ça c'est la règle d'aujourd'hui.

Vous dites « on ne peut plus rester sur une règle aussi restrictive », mais on tombe sur la problématique globale. D'abord, il faut qu'on acte ensemble et vous l'avez fait aujourd'hui, je vous en remercie, de façon loyale, le fait que le temps des grands travaux d'aménagement routier est terminé. Et, il faut aussi que les Corses l'entendent.

Aujourd'hui, la Balanina, elle ne serait plus possible. Elle ne serait plus possible juridiquement.

Le tunnel de Vizzavona, il n'est plus possible.

L'élargissement, y compris de l'axe Bastia-Portivechju, très fort, il est soumis à des contraintes énormes, quasiment indépassables à l'échelle d'une mandature, voire de deux.

Donc tout ça, il faut l'avoir en tête et il faut sans doute l'écrire pour préciser les choses.

Deuxièmement, va venir la question du financement.

Les infrastructures qui restent indispensables, même si nous, on doit réévaluer notre clé de répartition, on ne peut pas se répartir l'inexistant.

J'ai imprimé un article qui concerne les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, qui viennent de se voir transférer au 1^{er} janvier quelques centaines de kilomètres du réseau national. Ils ont obtenu une dotation nouvelle pour assurer l'entretien, premièrement, de la part de l'État. Une part importante de l'entretien est financée par une dotation nouvelle de l'État.

Nous, quand on a eu le transfert des routes, en 2002, on ne l'a pas eue, on a eu le PEI qui a été présenté comme un effort énorme au titre de la solidarité nationale. Mais beaucoup de ce qui était contenu dans le PEI bénéficie également aux régions de droit commun, sans que cela soit présenté comme une solidarité extraordinaire.

Quand l'Etat transfère le réseau national à la région Auvergne ou à la région Grand Est, qui ont d'autres moyens financiers et budgétaires que les nôtres, il transfère également une dotation, y compris sur le fonctionnement.

Le Président du Conseil exécutif d'aujourd'hui ou de demain, qui aura dans son budget, ou qui aurait dans son budget une dotation d'État pour assurer le fonctionnement du réseau ex-national désormais territorial, il aurait 15 ou 20 M€ en plus de ressources extérieures que nous n'avons pas aujourd'hui.

2^{ème} remarque. A titre complémentaire, pour financer l'entretien de ce réseau, les régions Auvergne et Grand Est viennent d'obtenir une écoredevance, une fiscalité particulière qui va peser sur les poids lourds.

Alors nous, les poids lourds, ce ne sont pas les grands groupes qu'il y a ailleurs. J'imagine déjà si on met une écoredevance sur les poids lourds, les blocages devant la grille, le soutien des groupes de l'opposition aux entrepreneurs, etc. Parce que les entreprises qui ont des poids lourds ici, le plus souvent, ce sont aussi des petites entreprises familiales, etc., etc.

Même chose sur les transports scolaires. La logique des transports scolaires en Corse, historiquement, elle ne peut pas être la logique des transports scolaires sur le continent.

Donc, il faut qu'on revoie tout ça, bien sûr qu'il faut qu'on revoie tout ça. Mais au jour d'aujourd'hui, si on ne redéfinit pas, nous, et la grille d'analyse, et la grille de financement, et dans une discussion avec l'État sur les grandes infrastructures, avec une vision globale, on ne pourra pas régler l'équation, Paul, on ne pourra pas la régler.

Donc, je pense que ce rapport et ceux d'hier, à la fois, ils nous engagent sur un chemin qui est de notre responsabilité, qui est celui d'identifier les solutions qui, au plan technique et au plan global, sont les meilleures, en concertation avec

les communes concernées indépendamment. Ils nous permettent de réfléchir à la redéfinition de notre écosystème, y compris sur les clés de répartition, mais ils doivent aussi nous mobiliser pour qu'on établisse un diagnostic de nos besoins et qu'on réfléchisse aussi à aller trouver des financements ailleurs que dans la structure budgétaire actuelle.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc on peut passer au rapport suivant, à votre convenance.

M. Armanet donc, rapport 004.

Avete a parolla.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 004 : Schema tarritoriale di i spazii naturali sensibili di Corsica 2025-2034

Rapport n° 004 : Schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Presidente.

Aghju da presentà un raportu assai impurtante nant' à i spazii naturali sensibili di a Corsica.

Donc, la Corse dispose d'un patrimoine naturel d'exception encore préservé, mais particulièrement fragile et exposé à de multiples risques.

L'accroissement de la pression urbanistique, notamment sur le littoral, des activités humaines, du réchauffement climatique font peser une menace grandissante sur le patrimoine écologique particulièrement riche en Corse et exposé à une grande spéculation.

Il existe de nombreux outils réglementaires présentant des niveaux de protection différents et complémentaires qui nous permettent une préservation des espaces naturels les plus sensibles. Et la compétence des espaces naturels sensibles, les ENS, hérités des ex-départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse constituent un de ces outils.

En Corse, les espaces naturels préservés et protégés sont nombreux, par des protections réglementaires fortes, et on peut citer notamment les 7 réserves naturelles de Corse :

- a Riserva naturale di l'isule di u Capi corsu, 66 ettari, creata in 2017 ;
- a Riserva naturale di l'isule Cerbicale, 36 ettari, creata in 1981 ;
- a Riserva naturale di i Bucchi di Bunifaziu, 80 000 ettari, creata in 1989 ;
- a Riserva naturale di u stagnu di Biguglia, 1 790 ettari, creata in 1994 ;
- a Riserva naturale di E trè Padule di Suartone, 220 ettari, creata in 2000 ;
- a Riserva naturale di Scandola, 1 919 ettari, creata in 1975 ;

- a Riserva naturale di u massicciu di u Monte Ritondu, 3 135 ettari, creata in 2017.

È in fine, 8 réserves biologiques, 8 riserve biologiche, dans les forêts di u Tavignanu, di u Valdu Niellu, Moltifao et dans les forêts de Funtanaccia, Punte Niellu et Sant'Antone au sud.

On compte aussi 2 réserves biologiques intégrales, la R.I. de Malazanca dans la forêt du Fango, ainsi que celle de Sabinettu.

Tous ces espaces sont gérés et soutenus dans leur gestion par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse. Elles sont sous protection conventionnelle, contractuelle ou à titre de convention.

On trouve également un réseau d'ENS de 95 sites, dont 22 sites ENS propriétés de la Collectivité de Corse pour 5 659 hectares et 73 sites ENS propriétés du Conservatoire du littoral, peu ou prou 22 000 hectares. Vous avez eu une carte dans le document en annexe.

La politique de ces ENS, anciennement menée par les ex-départements, s'était essentiellement concentrée sur les espaces littoraux au regard des enjeux et en termes de pression et risques d'artificialisation des milieux littoraux.

Différentes disparités de cette politique des ENS entre les 2 départements ont été relevées, parmi lesquels on peut citer l'existence d'une délibération en Corse-du-Sud définissant les ENS et classant 68 sites majoritairement acquis par le Conservatoire du littoral, que l'on ne retrouve pas en Haute-Corse.

En Haute-Corse, a notamment été constaté, sur les 2 territoires, le manque de définition de stratégie globale ; ce dont nous allons essayer d'apporter effectivement un correctif.

Donc, la Collectivité de Corse, nouvellement créée, a souhaité engager à partir de 2018, une harmonisation et une réflexion sur la mise en place d'une véritable stratégie globale à l'échelle de l'île.

Ainsi, à travers ses offices et agences, la Collectivité de Corse a contribué financièrement au programme de restauration et d'aménagement des sites du conservatoire, mobilisant sur la période 2018-2023, 1 997 000 € de crédits de fonctionnement et 3 667 800 € de crédits d'investissement pour la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, bien évidemment hors salaires des gardes du littoral.

Dans le cadre de ses prérogatives, la Collectivité de Corse a notamment mis en place des zones de préemption au titre des ENS au profit du Conservatoire du littoral où ce dernier est compétent, en lien avec sa stratégie d'intervention à l'horizon 2050.

En juillet 2022, 17 nouvelles zones de préemption, soit 2 700 hectares, ont été créées. C'est notamment dans le cadre du renforcement de cette politique que le président du Conseil exécutif a exercé le droit de préemption dévolu à la Collectivité de Corse afin de retirer du marché spéculatif 3 parcelles en date du mois d'août 2018, puis en juillet 2023 et ce sur l'île de Cavallu, commune de Bonifacio.

Cette opération a pour but de protéger et de valoriser le patrimoine naturel de Corse, tout en réaffirmant la présence de la puissance publique sur une île symbole de la dépossession et de la spéculation foncière et immobilière qui est à l'œuvre depuis des décennies.

À ce titre, un travail visant à proposer un plan d'aménagement et d'intention paysagère pour Cavallu est actuellement en cours, visant à créer un point d'information sur les parcelles appartenant à la Collectivité de Corse : une boucle de sentier, des pontons d'accès au grand public, des démolitions et renaturation.

Le sujet est en cours et porté par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement.

La phase d'étude et de réflexion désormais achevée, la Collectivité de Corse a décidé de se doter de son propre schéma territorial des espaces naturels sensibles, afin de mieux structurer et dynamiser la politique environnementale relative aux ENS de Corse.

Les espaces naturels sensibles ont été institués par la loi du 31 décembre 1976 et ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, afin d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

Plus largement, la politique ENS contribue au développement durable en conciliant activité économique, sport de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle, etc.

Il est important dans ces ENS de participer à l'animation culturelle afin d'y faire découvrir notre patrimoine, les bienfaits des paysages et les actions éducatives qui nous permettent de ramener les jeunes à l'environnement et au

développement durable, avec bien sûr une préservation de ces milieux. Elle permet, grâce à la maîtrise du foncier par des actions de gestion, de concilier usage et objectif de préservation.

Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Cadre réglementaire et juridique des ENS :

Nous avons à disposition plusieurs outils juridiques. Ces outils juridiques disposent pour l'acquisition des espaces naturels sensibles qui incluent principalement le droit de préemption et d'expropriation.

L'acquisition de ces sites peut se faire à l'amiable ou par préemption, sur des zones préalablement déterminées par la Collectivité de Corse, par le biais de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

L'ensemble des zones de préemption ENS n'étant pas encore numérisées, les informations néanmoins sont disponibles et donnent les chiffres suivants : 6 900 hectares de zones de protection forte en ENS en Corse-du-Sud et 13 000 hectares en Haute-Corse.

Peu ou prou, ces 20 000 hectares sont intégralement situés sur le littoral de Corse.

La qualification et l'affectation d'un site naturel en espace naturel sensible sont irréversibles et définitives.

L'acquisition de l'aménagement des ENS en vue de les ouvrir au public, les font entrer dans le domaine public et les rendent de facto inaliénables.

De plus, comme l'indique l'article L.215-21 du code de l'urbanisme, seuls des équipements légers d'accueil du public, ou nécessaires à la gestion courante des terrains, ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques, peuvent être admises sur les terrains acquis, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

À cet effet, nous disposons d'un outil financier qui est la taxe d'aménagement ENS - taxe environnemental naturel sensible -, elle est régie par le code de l'urbanisme et s'est substituée à la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Pour les années 2018 à 2023, le montant moyen de cette taxe s'élève à 4,8 M€.

Troisième point – Outil contractuel - Convention de gestion :

Les gestions des espaces peuvent être confiées à des personnes publiques ou privées via des conventions de gestion.

Le STENS, coconstruit avec les acteurs des territoires, dont le Conservatoire du littoral, est un outil stratégique qui fixe les grandes orientations à moyen et long termes, notamment en matière de définition d'une stratégie foncière et de maillage du territoire, de mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement des sites et d'optimisation de la gestion conciliant usage et préservation.

Il est précisé que l'ensemble de ces documents stratégiques ont vocation à être intégrés dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, c'est-à-dire le PADDUC, par l'article L.4424-99 du CGCT, à la faveur de sa révision, constituant ainsi le cadre de référence pour les documents de planification qui doivent s'y conformer.

Le diagnostic des ENS en Corse a mis en lumière plusieurs enjeux, notamment la préservation des milieux naturels, la ressource en eau, l'agriculture, la sylviculture respectueuse des équilibres écologiques et la gestion d'un tourisme durable.

Le STENS de Corse propose des orientations pour renforcer encore le réseau de sites ENS, aménager et gérer ses espaces et promouvoir leurs connaissances.

Il s'agit là de 62 zones, répondant à la définition ENS, proposées pour la Corse qui ont été présélectionnées. Chacune de ces zones a fait l'objet d'une hiérarchisation définissant 28 zones d'intervention, qui constituent des secteurs géographiques à l'intérieur desquels une action foncière est considérée comme prioritaire afin d'assurer la protection ou le contrôle de la pression identifiée ; de 34 zones de vigilance qui représentent des secteurs pour lesquels les acquisitions foncières ne sont pas prioritaires, mais qui font l'objet d'une veille sur l'évolution des pressions ou l'apparition de menaces directes ou indirectes.

Selon les enjeux, des réflexions collectives doivent permettre la mise en place éventuelle de mesures adaptées, voire d'acquisitions foncières.

Tous ces cadres-là ont bien évidemment été identifiés et nous retiendrons 6 sites pilotes qui ont été sélectionnés avec des plans d'aménagement

spécifique : vous l'avez compris, il s'agit de Cavallu, l'embouchure du Taravu, Marestagnu, Evisa - les piscines d'Aitone, Sentier de la Châtaigneraie, le col de Vergio, le Fango, le Col de Vizzavona, la Cascade des Anglais.

Et enfin, un plan d'action détaillé, 11 objectifs opérationnels et 29 fiches-action et des supports de communication ont été élaborés pour mettre en œuvre le STENS de Corse, en respectant bien sûr la toponymie et la langue.

Le STENS a vocation à être révisé. Il répond à la recommandation N°2 du rapport de la Chambre régionale des comptes afférant au contrôle de l'action de la Collectivité de Corse pour la préservation des risques et la protection environnementale du littoral de Corse.

Voilà Président, j'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable, Monsieur le Président, avec une non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in Fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il n'y a pas de rapport de la commission des finances, il y a un avis du CESEC que je vais lire : « le CESEC a émis un certain nombre de remarques ou de questionnements et tient néanmoins à souligner le travail conséquent, pertinent et sérieux qui a présidé à l'établissement d'un document qui faisait jusqu'à présent défaut.

Il se félicite de cet effort de cadrage, des compétences héritées les anciens départements qui les exerçaient avec des orientations différentes et sans harmonisation des pratiques.

Il salue le fait qu'il montre une réelle valeur pédagogique, qu'il a permis d'établir la définition de nouveau ENS et la création d'un système d'information géographique, (SIG).

Aussi, le CESEC a émis un avis favorable à l'approbation du schéma territorial des espaces naturels sensibles, 2025/2034 ».

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Nanette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu ce rapport, sur les ENS, c'est une très bonne chose. Vous avez sélectionné 6 sites prioritaires et notamment le site de Cavallo. La préemption remonte à août 2018, comme vous l'avez précisé. Cette préemption à l'époque, quand elle a été faite, je ne sais pas si elle a été véritablement motivée, mais il faut qu'il y ait une motivation quand on fait une préemption dans le cadre des espaces naturels sensibles, dire qu'elle est véritablement le projet que vous envisagez de faire quand vous préemptez sur ce type d'espace.

Je voulais savoir si à Cavallo, depuis 2018, vous avez pu intervenir ? Quels sont les travaux que vous avez faits ? Parce que dans le cadre d'une présomption sur les espaces naturels sensibles, il y a une obligation de réaliser les engagements que vous avez indiqués dans le droit de préemption dans les 10 ans de la préemption. Donc, vous avez préempté en août 2018, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il vous reste 2 ans pour faire les aménagements qui sont prévus.

Donc, je voulais savoir où vous en êtes, si aujourd'hui vous avez récupéré les loyers qui n'avaient pas été effectués par la Collectivité, puisqu'un loyer, c'est quérable. Si vous avez circonscrit l'assiette du bâti, parce que vous avez préempté sur un espace où il y a un bâti. Les textes disent que quand il y a un bâti en dur, la préemption des espaces naturels est un peu délicate, ce n'est pas aussi simple. Comme vous le disiez, sur les espaces naturels sensibles, on ne peut faire que de l'habitat léger et préserver tout ce qui se trouve en fait en protection.

Donc mon questionnement aujourd'hui, c'est surtout sur Cavallo, quelles sont les démarches que vous avez faites ? Est-ce que vous vous êtes approprié de cet espace, vu les difficultés que vous avez rencontrées ? Voilà mon questionnement.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Anne-Laure Santucci et après Paul-Félix Benedetti.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport très explicite reflète notre volonté politique et notre engagement au service de la préservation des paysages, des milieux, de leur protection.

Mais derrière cet outil de protection, nous réaffirmons le combat contre la logique de spéculation. Tous ces sites sont exceptionnels, ils sont littoraux pour la plupart, mais ils sont également situés en montagne.

Cette complémentarité géographique, c'est notre personnalité à la fois insulaire, montagnarde mais méditerranéenne.

Alors, que retenir de cette politique de préservation ? Tout d'abord, le travail étroit est privilégié avec un de nos partenaires essentiels qui est le conservatoire du littoral. Je voudrais en profiter pour saluer son personnel, la professionnalité de ce personnel, son engagement toujours au service de la protection de ces espaces naturels.

Deuxièmement, retenir l'importance du droit de préemption, qui est un levier essentiel de maîtrise foncière et qui démultiplie la force de la puissance publique et de sa stratégie.

Enfin, la restitution d'espaces emblématiques confisqués depuis des décennies au grand public, des espaces emblématiques comme celui de cette toute petite île mentionnée dans le rapport où aujourd'hui environnement et identité témoignent du développement que nous refusons catégoriquement.

La dimension environnementale de ce rapport sur les espaces naturels sensibles, marque une étape importante, celle de l'accroissement de cette protection et celle d'un message politique qui doit marquer notre attachement à la défense de notre patrimoine naturel sensible, mais surtout afin qu'il soit accessible au plus grand nombre. Et je crois que c'est là l'essentiel.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais rester sur des principes généraux qui ont trait au fonctionnement de la Collectivité territoriale et à ces carences de fonctionnement.

Le rapport est un bon rapport. Après, il pourrait être expurgé de ses 90 premières pages qui est un rappel générique de tous les organes rattachés à la Collectivité de Corse, et ça pourrait être renvoyé en annexe.

Moi, le document, ce qui me gêne, c'est qu'il émane d'un bureau d'étude étranger à la Collectivité de Corse, qu'on a un office de l'environnement qui a 180 agents, une masse salariale de 11 millions d'euros et je pose la question : pourquoi on n'est pas capables de faire en interne ce travail qui, si on le regarde intrinsèquement, n'a pas une très grosse valeur ajoutée ? Ou alors c'est penser qu'on est des incapables. Est-ce qu'il aurait été pensable que l'Office d'équipement hydraulique fasse un schéma directeur hydraulique en externalisant la demande ? Je pense que ça ne serait pas possible.

Donc moi, je veux bien, mais la phrase la plus importante de ce rapport, je vais vous dire où elle est, elle est à la page 76 : les espaces naturels sensibles doivent faire l'objet d'un plan de gestion, il y a une intervention, s'il n'y a pas de plan de gestion à échéance de 10 ans, le droit de préemption revient en caducité. Sur tous les espaces sensibles, la phrase du rédacteur du rapport, c'est : les terrains les plus emblématiques bénéficient d'une gestion qui ne nous a pas été possible d'évaluer. Ça veut dire qu'il n'y a aucun plan de gestion et il n'y a aucune fiche d'action et il n'y a aucun document de référence.

Moi, ça me gêne. On n'a pas créé un outil pour qu'il subisse les aléas de la nature.

Moi, je pose la question et je me réfère au rapport de la chambre régionale des comptes sur l'Office de l'environnement, il n'y a aucun contrat d'objectif entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement.

Quel est le rôle de l'Office de l'environnement ? Pourquoi ces plans de gestion, on n'est pas capables de les faire ? Qu'est-ce qu'il manque à la machine ? Des hommes, du bon sens où de la volonté ?

Moi, je vous pose une question de fond, parce que derrière il y a des outils, il y a des objectifs, et je n'admets pas que sur des choses qui sont, je ne dis pas faciles à réaliser, mais qui sont réalisables par nous-mêmes, on externalise. Ce n'est pas quelque chose de logique.

Ensuite, je vous prends un exemple aussi. Espace naturel sensible, c'est la vitrine de la Corse, ça veut dire la sauvegarde et la protection de ce qu'on a de plus beau. Vous avez choisi un logo, il veut dire quoi ce logo ? C'est une feuille ou c'est un logo sexué ? Moi je voudrais qu'on débattenne, y compris du logo, Ce n'est pas rien un logo, c'est une image, c'est une affiche pour du très long terme. Il n'y a rien d'anodin.

Donc, les espaces bien entendu, le plus important c'est Cavaddu. Il est important de faire le plan de gestion pour ne pas prendre le risque de rentrer en voie d'expropriation naturelle par voie légale. Ce n'est même plus du règlement, c'est le code de l'urbanisme, c'est un article en L.

Et ensuite, moi j'aimerais que pour les projets à venir, on ait la volonté de le faire par nous-mêmes, da par noi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président. Quelques remarques qui rejoignent les propos qui ont pu être tenus.

La première d'entre elles, on pense, et ce n'est pas un reproche, que ce rapport, sans jamais vraiment le dire, intervient un petit peu en réponse aux remarques, aux préconisations, je ne sais pas comment il faut qu'on les qualifie, de la Chambre des comptes, relativement à la situation de Cavallu. Il n'y a pas de difficulté selon nous, on a lu le rapport avec attention, à dire les choses, d'autant que nous n'avons pas manqué à l'occasion d'affirmer notre soutien et de réitérer un certain nombre de principes.

C'est ce qui, selon nous, rejoignant ainsi Paul-Fé, nous conduit à penser, Président Armanet, qu'une partie importante du rapport aurait effectivement pu être traitée différemment ou plus tard, car sans objet direct avec le cœur de la délibération et de la politique que vous nous proposez de valider.

Alors, un peu comme nous l'avons fait plutôt concernant la RNBB, et bien que certains amis et partenaires nous l'aient un peu reproché, nous allons soutenir l'élan que vous proposez.

Je fais un pas en arrière, pourquoi est-ce que certains élus ou amis, nous ont un peu reproché ce vote qui a contribué à ce qu'il devienne pour l'Assemblée unanime ? Parce que vous en avez déduit immédiatement après, et notamment

dans des comités dédiés et des instances particulières, une position de refus, par exemple, quant aux coffres d'amarrage.

Nous on vous le dis très sereinement, dans le strict respect des préconisations environnementales, nous y sommes favorables. Nous y sommes favorables.

Donc, il va falloir qu'on rediscute et vous nous en donnez l'occasion, Président, à très court terme de toutes ces questions-là. Nous l'avons dit, il est des lieux qu'il nous faut sanctuariser et puis il est des lieux ou des moments dans lesquels il faut qu'on trouve un point d'équilibre entre l'activité humaine et le développement économique et la préservation de l'environnement, un point d'équilibre, pas une rupture de quelle que nature qu'elle soit.

Donc, je reviens au rapport, nous ne voudrions pas que notre adhésion puisse valoir demain validation d'une politique dont nous pouvons ne pas partager tous les termes. Vous vous imaginez bien que je me suis entretenu avec le premier vice-président de la Communauté de communes, qui n'est autre que le maire de Bonifaziu, qui m'autorise à dire ici, avec amitié et respect, que vous auriez gagné collectivement à davantage de concertation avec les collectivités locales : la mairie tout d'abord qui pointe elle-même, et je la rejoins, ce défaut de concertation, la Communauté de communes que j'ai le plaisir et l'honneur de présider, d'autant que nous avons relevé auprès de vos services, apprenant le travail qui était engagé, qu'il serait de bon ton que nous y soyons associés, notamment dans le cadre de la réflexion sur le SCOT qui est assez avancé puisque nous devrions l'arrêter à l'été 2025, l'arrêter, pas l'approuver, mais l'arrêter. Ça n'a pas été le cas.

Donc, nous nous voulons bien voter, vous le voyez, on n'en fait pas un casus belli, nous voulons bien travailler et nous acceptons avec beaucoup d'intérêt et conjointement avec le maire de Bonifaziu, Président Armanet, la tenue prochaine de ce comité sur notre commune. Votre visite, ce sera l'occasion de redire tout ceci « à l'abri » des caméras et des micros que nous ne craignons pas, mais dans un cadre plus feutré et peut-être plus propice au débat technique.

Mais quand même vous dire avec beaucoup de sérénité, qu'il vaut mieux concerter avant qu'après et poser les jalons de la discussion avant que les délibérations ne nous parviennent plutôt qu'au moment où il nous faut les arrêter.

C'est, je le redis, l'avis du conseil municipal de la commune principalement concernée, ce fut à l'époque l'avis du maire de Figari, c'est également en cette double qualité de maire d'une commune du territoire et de président de la Communauté de communes impliquant la plupart de ces sites, voire tous ces sites, c'est également le mien.

Terminer en disant, dans le même ordre d'idées, deux choses pour rester dans le temps imparti, même un peu en deçà. La première, la commune a posé des choix politiques que nous soutenons : récupération en régie du port de l'île de Cavallo, aménagement en liaison avec vous d'un certain nombre d'équipements. Il y a une claire volonté, dont on dira qu'elle est partagée, de reprendre pied sur cette île qui a longtemps été un lieu de non-droit. La commune, et notamment en matière d'assainissement, de gestion portuaire, de gestion du domaine public, avait posé ses exigences et avait contribué à les faire vivre avec clarté et engagement. Et bien sûr, en tant que partenaire immédiat, nous les avons, ces volontés, soutenues.

On est tous d'accord pour dire que la puissance publique a vocation à dire la règle et au-delà de la dire, à la faire respecter par qui que ce soit et encore une fois, dans un lieu hautement symbolique.

Mon voisin immédiat a écrit, il y a près d'un demi-siècle une jolie chanson à ce sujet et elle est restée et elle reste encore, à bien des égards, d'une brûlante actualité.

Donc, on rejoint cette volonté politique. Ça ne nous exonère pas, bien au contraire, ça doit nous engager à la faire vivre d'une articulation plus nette avec les acteurs du territoire, les acteurs institutionnels, je l'ai dit, je ne le répéterai pas, et les acteurs privés, tant vous le savez, la zone est également soumise à une forme de pression touristique et économique qu'il appartient, non pas d'anéantir, mais de réguler, de planifier et je dirais, de rendre plus utile encore à la cause globale, environnementale et économique.

Ça m'amène, rejoignant Annette, à ne pas nous affranchir d'un certain nombre de dispositions de droits, on en reparlera, tout en ayant politiquement cette doctrine clairement arrêtée.

Je finis. Premièrement : on va voter le rapport parce qu'il est important à nos yeux et qu'il recoupe des éléments stratégiques que l'on partage. Deuxièmement : on vous appelle au regard, avec respect et sérénité, des réunions tenues ces derniers temps, à un véritable point d'équilibre entre l'exigence environnementale et l'aspiration au développement économique. Je crois pouvoir dire qu'on la partage, cette idée. Il vous appartient désormais de la faire vivre et de ne pas céder à une forme de facilité, tantôt dans un sens, et pourquoi pas, d'ailleurs, tantôt dans l'autre ? Il est plus facile de verser dans les excès que de respecter les points d'équilibre.

Donc, on peut, je crois, y arriver et je n'ai pas trop d'inquiétudes à ce stade, mais je voulais quand même le dire.

Troisièmement : vous demander cette concertation à l'amont désormais plutôt qu'au moment où nous délibérons et à l'aval, ça nous paraît être une méthode plus juste et plus saine.

Enfin, vous dire qu'accompagnant la commune et le territoire dans leur volonté de reprendre pied et vous l'avez-vous-même fait, je veux quand même rappeler qu'il n'y a pas de contradiction puisqu'il en était question hier, notre ami Louis évoquait en Jospinien caché, et je le lui ai dit sur le ton de la boutade, les notions d'héritage et le droit d'inventaire, quand il a fallu décider d'un certain nombre de choses sur Cavaddu, nous étions dans la majorité. Et là, pour le coup, je vais le dire, je n'ai pas l'habitude de dire le contraire et nous avons assumé et nous assumons encore cette position politique. Mais je redis qu'elle ne doit pas nous exonérer d'un certain nombre de points de droit et en même temps d'une analyse prospective en liaison étroite avec les acteurs du territoire, qu'ils soient élus politiques ou acteurs du développement économique, autant bien sûr que de la défense de l'environnement. Je vous remercie.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS assure la présidence de la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziu.

Duie parolle. Sò d'accunsentu incù stu pianu di i spazii naturali sensibili. Ma stu bellu pianu mi cunfurteghja ind'u l'idea ch'aghju dipoi chè sò statu Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente. Ci si vole un transferimentu interu è sanu di a competenza ambientale. Vogliu di a sparizione di l'OFB, da a DREAL, di a DDT è integrazione di u cunservatoriu di u liturale ind'è a nostra amministrazione.

Tandu, puderimu fà una vera pulitica ambientale incù e nostre idee.

Vi ringraziu.

Ùn ridite micca, sò e discussione di l'autonomia. O allora ùn vulite micca l'autonomia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu ? Tutti i gruppi anu parlatu. D'accordu.

Iè, Josepha, scusate.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziau.

Allora, di sicuru si seria pussutu vince nantu à qualchì pagine di issu raportu pè ghjunghje à ciò chì era a so essezza, ma què ghjè l'affare di i cabinetti di studii chì cercanu di veste cose chì à le volte sò logiche.

Parce que le cœur de ce rapport, c'est bien de soustraire des espaces sensibles, notre patrimoine naturel que nous souhaitons préserver aux logiques et aux pressions de tous ordres, qu'elles soient pression climatique, changement climatique, pression anthropique et bien sûr, parce qu'il faut le dire clairement, pression spéculative et où règne les logiques de l'argent roi.

Le cœur, c'est celui-là. Le cœur, c'est aussi l'enjeu central de ce rapport, ça aurait dû être l'enjeu central de ce rapport. Sont posées des questions de moyens puisque vous mettez en avant les différents moyens financiers qu'il faudrait activer pour cela, les questions de gestion et les questions de politique d'acquisition.

Sur la question des moyens, il faudra en discuter puisque les ressources, afin d'avoir une politique d'acquisition offensive, il faudra savoir où les prendre, comment les prendre, comment les mettre en œuvre et comment définir ce qui devient une priorité. Certaines ont été définies, à mon sens ça dépasse la liste qui a été établie, la liste des priorités, si on décide que l'enjeu est véritablement de soustraire aux pressions de tous ordres ces espaces stratégiques. Il faudra en parler et il faudra agir, sur la question des moyens et puis la question de la gestion.

La question de la gestion, elle est la coordination avec l'ensemble des acteurs qui interviennent, parfois les communes, mais aussi parfois des opérateurs privés qui sont sur ces sites et, à un moment donné, doit être posé un cadre, pour définir, cadrer leur activité, la façon dont ils opèrent et aussi les inclure dans une politique de préservation, pour trouver des équilibres qui ont été évoqués, mais parfois pour poser aussi des règles et pour dire que tout n'est pas possible et tout n'est pas faisable dans ces espaces.

Ça rejoint aussi l'utilité, le caractère indispensable de la mise en œuvre des plans de gestion, puisqu'au-delà du stade du constat de l'ensemble de cet arsenal, qu'il soit juridique, de moyens, de gestion à mettre en place, via aussi la question d'une véritable sanctuarisation du cadre qui doit être posé, et vous rappelez la nécessité de l'inscrire dans le document ouvert aujourd'hui à la révision et donc à tous les possibles également, le PADDUC. Il faudra que nous soyons clairs là aussi.

Et j'en viens à l'exemple bien sûr emblématique qui a été évoqué par tous ici, et pour cause, celui de l'espace stratégique, emblématique, symbolique qu'est Cavallu. Cavallu hè terra corsa, hè chjaru, Urfanella di issu mare, cum'ellu hà scrittu quellu chì ghjè accantu à mè, ma a mamma a sapemu qual'ella hè. È dunque, ghjè Terra corsa chì ùn si pò lascià cuntinuà d'abandunà à e logiche di u privatu è di u soldu rè.

Ci vole à dì la chjara.

È a logica d'acquistu, d'asestu, nantu à d'altri pezzi di terra di Cavallu, a devite purtà, semu stati, eramu in a maiurità à l'epica, semu oghje in l'uppusizione. È issa logica quì... Semu in a listessa logica eri chè oghje. Ci vole usà di tutti i mezi ghjuridichi, in Cavallu cum'è in altrò. Tutti i mezi ghjuridichi, chì sò à dispusizione pè mette in piazza issa logica di riacquistu d'una terra chì ùn pò esse livrata à e logiche di u soldu rè.

È sta logica si deve appiecà in ogni pezzu di Corsica chì hè sottumessu.

Dunque tuttu stà in a messa in opera. Ci sò i mezi ghjuridichi, ci sò e pussibilità di gestione, ci sò e pussibilità di fà, ma avà, ferma à fà, vi ferma à fà tuttu ciò ch'ellu si deve, da priservà ciò chì ferma di ricchezza in Terra corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ùn ci hè più dumande di parolla, dunque mi girgu versu u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente, Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, cara Presidente, à ringrazià vi cari tutti pè e vostre interrugazione, e vostre questione, è vogliu purtà qualchì elementi chì mi parenu assai impurentissimi è aghju da fà la subitu.

Annette Pieri, vous évoquez le sujet, effectivement que vous connaissez parfaitement, ce n'est pas l'objet, mais dans le rapport il est clairement écrit que bien sûr ce travail-là, il a commencé et bien sûr qu'il va aller jusqu'à la définition que vous avez précisée qui consiste à ramener la Collectivité de Corse à se réapproprier ce secteur par un projet qui a été construit, qui est en phase d'achèvement, une boucle de sentier, c'est écrit, des pontons d'accès au grand public et vous avez peut-être loupé les deux derniers termes qui me semblent extrêmement importants, des démolitions, des démolitions et renaturation.

Donc ça conforte dans ce qui doit être fait, dans le parcours pour que l'on aille à son terme sur le sujet.

Pour le reste, je laisserai répondre le président sur la partie qui ne concerne pas directement les ENS mais à laquelle vous vous interrogez.

Sur l'intervention d'Anne-Laure Santucci, moi j'aimerais qu'on soit tous d'accord sur un sujet qui me semble extrêmement important, elle a employé des termes forts, c'est un véritable combat contre la spéculation. Je crois que c'est le meilleur des moyens pour que l'on puisse arriver à nos fins.

Tout à l'heure quelqu'un le rappelait, à la fin, on a rajouté 6 sites dont Cavallu. Mais je voudrais vous dire quelque chose parce que plusieurs sites ont été fléchés, je crois que c'est plus d'une vingtaine, et tous les acteurs que nous avons rencontrés, les maires, les présidents d'intercos, tout le monde est d'accord pour que l'on aille contre la spéculation. Les 6 sites qui ont été retenus, ce sont les 6 qui sont prêts, les autres ne sont pas forcément prêts, mais tout le monde est d'accord pour les sanctuariser, pour les sécuriser et pour les extraire à la spéculation.

Donc, je voudrais vraiment mettre l'accent sur ce sujet-là parce que ce travail des espaces naturels sensibles nous amène aujourd'hui, je vous donne un ordre d'idée, on est sur 20 000 hectares, 30 % des espaces de Corse occupés, 14 nouvelles inscriptions vont être faites pour 6 000 hectares, on sort du littoral, on va rentrer aussi dans l'intérieur. Donc, c'est extrêmement important. Je crois que ce rapport, au-delà de la préservation environnementale, il a une vraie valeur ajoutée pour lutter contre la spéculation.

Paul-Félix Benedetti, vous évoquez plusieurs principes, vous avez raison, la partie de présentation aurait très bien pu se retrouver en partie annexe. Mais je crois qu'il est toujours important de repréciser les sites qui sont impactés, de les citer. Ça amène, je pense, une plus-value au rapport et ça permet de montrer l'impact que ça se doit d'avoir.

Vous évoquez que les effectifs de l'Office de l'environnement sont conséquents. Bien sûr qu'on est à même, et d'ailleurs le président complétera mes propos, mais je vous rassure en partie, même s'il y a une AMO qui a accompagné le projet, l'Office de l'environnement a pris sa part dans la mise en route de ce qui va se faire à Cavallu au même titre que les services de la Collectivité de Corse.

Oui, on est d'accord, tous ces sujets-là méritent un DOCOB, c'est le document dont vous faites état, avec plan de gestion, etc. Je rappellerai aussi que le fait d'harmoniser les choses, nous amène à nous pencher sur la question, fusion étant faite, une gestion au nord, une gestion au sud, nous n'avons jusqu'à aujourd'hui jamais eu cette approche-là. Donc je tiens à le préciser et c'est un travail conséquent et ces DOCOB-là doivent se construire, pas forcément à la région, pas forcément à l'Office de l'environnement, ils doivent se construire avec les communes, avec les intercommunalités, avec tous les acteurs du terrain. Et aujourd'hui, il y a beaucoup de DOCOB, et il y a beaucoup de DOCOB qui doivent être faits en concertation avec les territoires qui doivent être les premiers acteurs de cette politique-là. Je vous rassure, il ne manque rien, ni à la région, ni à l'Office, ce n'est pas à la marge l'accompagnement qui a été fait, qui doit remettre en cause le travail effectué et par le service de l'Office de l'environnement, et par la Collectivité de Corse.

Jean-Christophe Angelini, merci et d'ailleurs je pense que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de dire que je vous ai contacté bien avant la session et que l'on travaille, notamment sur le point d'accord que nous avons lors de la précédente session qui nous a amené à avoir une clause de revoyure pour parler du Man and Biosphère, vous avez précisé les choses, et pour envisager les discussions qui peuvent ouvrir le champ beaucoup plus large de ce que nous avons à faire.

En revanche, on a un point de divergence. Vous en profitez pour revenir sur le plan de gestion que nous avons acté ici à l'unanimité. J'ose espérer que vous êtes toujours dans cet état d'esprit-là, et que ce n'est pas le fait que vous ayez engagé une discussion avec le maire de Bonifacio qui se sent exclu du débat.

Alors, je voudrais quand même repréciser les choses parce que moi, je veux bien qu'on me fasse un procès d'intention de ne pas partager. Le maire de Bonifacio participe au comité de suivi du site des Lavezzi, il participe au comité consultatif scientifique du secteur.

Ces projets-là, Guy Armanet n'apprend rien à l'Assemblée de Corse, il les a discutés préalablement avec le maire de Bonifacio. Vous imaginez bien que je n'ai pas la prétention, et d'ailleurs je suis maire à ce titre-là, et que lorsque je vais chez les gens, j'ai toujours et la correction, et la politesse de leur dire ce qui va se passer et de travailler avec eux.

Donc, j'ose espérer que Jean-Charles Orsucci ne découvre rien.

J'en profite pour vous dire que la position de l'Office de l'environnement et de l'exécutif consiste toujours à dire, et nous lui avons dit à toutes les occasions, que dans les réserves naturelles, les coffres de ce type-là n'ont pas leur place. C'est clair ! Je ne vais pas le redire 20 fois, je l'ai déjà dit une fois, deux fois, dix fois. On se l'a dit et on est tous d'accord, et vous l'avez voté dans le plan de gestion.

Donc à partir de là, il faut que les choses soient claires une bonne fois pour toutes. Moi, je veux bien discuter de tout.

Alors Cavaddu, on est en train de nous dire aussi, « nous, on n'est pas au courant » ! On a discuté de tout et les choses doivent se construire ensemble. Et une fois de plus, moi je n'ai pas la prétention de dire à Cavaddu ce qui va se passer. Le principal acteur à Cavaddu, c'est le maire, il est incontournable.

Nous avons un site qui nous appartient, il est normal que l'on envisage, et on a reprécisé tout à l'heure les délais qui courent, il est normal qu'on remette les choses en phase et que l'on soit ensemble pour le construire.

Mais j'aimerais bien que l'on ne fasse pas une confusion parce qu'on nous reproche souvent da u di à u fà, allora quandu u dimu, dite chè ùn dimu micca è quandu u femu, dice ùn ci l'avete micca dettu. Non, je ne suis pas trop d'accord sur le sujet. Je crois que je suis très clair sur le sujet et je dis ce que j'ai à dire. Nous avons eu un entretien tout à l'heure avec Georges Mela, il peut en attester, sur la motion qui, j'ose espérer, il la présentera tout à l'heure, simu d'accunsentu.

Vous savez, on ne peut pas raisonner différemment sur tous les secteurs. J'ai une politique globale que nous menons en concertation avec le président de l'exécutif et on s'y tient. Et on ne peut pas dire à Scandola certaines choses qu'on ne peut pas mettre en pratique à Bonifacio, ça ne tiendrait pas.

Donc oui, la pression anthropique existe, c'est vrai. Mais nous avons tous ensemble ici à faire cohabiter la partie environnementale et la partie économique, c'est incontournable et personnellement j'y tiens beaucoup. Je trouve que l'on a à fournir des efforts, les uns et les autres, mais je ne voudrais pas que

me soit fait le reproche de la non-concertation parce que ce n'est pas le cas. Tout le monde est au courant de ce qu'on se dit, tout le monde est au courant.

Et sur le golfe de Santa Manza et les coffres, il y a encore des coffres qui n'ont pas été déplacés et qui ne sont pas à la place où ils devaient être. Ils sont encore à proximité de posidonies.

Donc, vous voyez qu'on est patients, on explique les choses mais à un moment donné, il faut que l'on en ait raison garder les uns, les autres. Mais moi, je suis prêt à discuter et d'ailleurs, les engagements que nous avons pris lors de la précédente session, je me rendrai la deuxième semaine de février vous rencontrer à Porto-Vecchio, puisque le rendez-vous est pris avec vous, mais si Jean-Charles Orsucci veut se joindre au débat, il n'y a pas de soucis. On évoquera à nouveau tous les sujets que l'on pourra évoquer.

Monsieur Ghionga, le rire que nous évoquions lorsque vous présentiez les choses, il est tellement évident que ce sont des choses que nous avons d'ores et déjà dites. Bien sûr que nous aurions plaisir à avoir une gestion pleine et entière en termes d'autonomie ou l'OFB, la DREAL, vous en avez cité plusieurs, rendent la main sur ces sujets-là qui nous semblent importantissime de gérer par le biais de la Collectivité de Corse. On est d'accord et on aimerait tant que ça arrive, qu'on en sourit, mais on aimerait tant que ça arrive.

Enfin, Josepha évoquait les différents sujets et les différents positionnements que l'on doit avoir. Oui, moi je partage ces points de vue-là. On doit être en gestion pleine et entière, on doit faire des choix, on doit les faire ensemble et ce qui compte pour nous, c'est bien évidemment d'essayer d'avoir autour du périmètre, du littoral et de l'intérieur de la Corse, les garanties pour éviter la spéculation. Moi, je crois que c'est un véritable argument que l'on doit défendre.

Je terminerai en saluant bien sûr tous les personnels qui travaillent d'arrache-pied pour que nous puissions y arriver, les espaces du littoral aussi. Madame Sisco qui en est sa directrice, qui a remplacé Monsieur Muraccioli avec qui nous travaillons de concert et avec qui nous venons de signer une convention pour justement aller de l'avant et essayer de trouver les moyens pour pouvoir continuer à construire les choses et à rendre le plus efficace possible la maîtrise de ces espaces naturels sensibles. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per tutte st'infurmazione è ste risposte, pensu ch'è u Presidente di l'esecutivu hà da piglià a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants, merci à Guy Armanet et merci aux différents élus de l'Assemblée de Corse qui se sont exprimés.

Je pense que personne ne s'y trompe, c'est un document essentiel et stratégique.

Après, on peut l'interroger sous deux angles de vue principaux, soit et d'abord l'angle de vue technique, administratif, voire juridique, et ensuite l'angle de vue politique.

D'abord au plan technique et administratif, rappeler qu'effectivement c'est une matière où il y a une pluralité d'intervenants et une complexité des règles applicables qui rend difficile l'élaboration d'une politique cohérente. Ça, c'est un constat objectif. Il y a d'une part tout ce qui est inéluctable du fait de l'existence de compétences, par exemple communale, intercommunale, Collectivité de Corse, mais également l'enchevêtrement avec les différentes administrations de l'État ou des établissements publics comme le conservatoire du littoral. S'ajoute enfin un dernier niveau de délégation à travers des conventions à des tiers qui gèrent, plus la diversité des sources de droit applicable, réglementaire, législatif et quelquefois européen et international.

Enfin, dernier niveau, celui de notre complexité interne puisqu'il y a à la fois la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, Pierre Ghionga opine du chef, il le sait. Si Guy Armanet a présenté ce rapport, c'est important de le dire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas en sa qualité de président de l'environnement, c'est en sa qualité de conseiller exécutif en charge dans sa délégation des milieux naturels. L'Office de l'environnement n'est qu'un des partenaires, un partenaire essentiel certes, mais qu'un des partenaires de la galaxie globale qu'il a fallu mobiliser. Ça, c'est l'aspect technique et administratif.

Je fais tout de suite un parallèle avec la dimension politique. Les rires ne trompent personne, notre position, elle est exactement celle exprimée par Pierre Ghionga, qui est simple, qui n'est pas simpliste ni simplificatrice, mais qui est simple et claire. Nous considérons que la compétence principale, pour ne pas dire exclusive, dans le domaine des espaces naturels sensibles et plus globalement de l'environnement et de la conciliation entre défense de l'environnement et développement économique, doit revenir à la Collectivité de Corse. Ça, c'est la logique de l'autonomie, d'une autonomie pleine et entière, notamment dans des domaines qui sont des domaines stratégiques, ce qui n'exclut pas, bien sûr, des phases de transition progressive dans le transfert des compétences et des moyens

et j'y reviendrai, des moyens humains et financiers, ce qui implique aussi une loyauté dans le partenariat avec l'État et ses différents services, ce qui n'a pas toujours été la règle, et ce qui doit se construire de façon progressive. Donc, l'aspect administratif et technique.

Un mot pour répondre à Paul-Félix Benedetti, même s'il n'est pas là, mais qui regarde avec intérêt l'écran près de la cafeteria, j'en suis sûr, c'est un mauvais procès que de dire que ce document a été fait par un bureau d'études, c'est totalement inexact. Le bureau d'études nous a accompagné à la marge sur une période de 3 ans, il a amené une animation, une compétence technique et un benchmark pour une somme relativement faible. Il suffit de prendre la page 8 et la page 9 pour savoir comment on a travaillé et ça renvoie aussi à la complexité à gérer.

Ce travail est l'aboutissement de plus de 3 ans de réunion sous l'autorité d'un comité de pilotage technique, lui-même placé sous l'autorité d'un comité de pilotage politique. Le comité de pilotage technique, ce sont les représentants des différents offices et agences, l'Office de l'environnement bien sûr, mais également l'AUE, mais également l'ATC, également l'Office rural de la Corse, les services de l'État, le conservatoire du littoral, service de l'État : DREAL, DDT, OFB, le parc naturel régional de la Corse, le conservatoire des espaces naturels de Corse, les associations environnementales et bien sûr les services de la Collectivité de Corse.

En annexe, plutôt que les 80 pages, on va oublier le logo, je vote contre, je le dis, je ne veux pas déplaire à celles et ceux qui l'ont conçu, mais c'est vrai que ce n'est pas du goût le plus heureux... Mais les 80 pages, les annexes, moi je préférerais qu'on les mette la prochaine fois, et je le suggère aux services, le nombre de réunions qu'il y a eues, avec un relevé synthétique de l'ordre du jour et de ce qui a été fait, comme ça, on verra ce qu'il y a en arrière-plan du travail réalisé. Le comité de pilotage, il y avait les élus du Conseil exécutif, il y avait le président du comité de massif, il y avait la présidente du Conseil des rivages de Corse, il y avait des représentants de l'Association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, ainsi qu'un représentant de la Chambre du territoire.

Donc, au plan politique, concernant la genèse de ce document, nous nous sommes donnés les moyens en termes organisationnels d'associer tout le monde, il faut le dire avec clarté et avec force. Associer tout le monde, ça ne veut pas dire avoir réussi à mettre en œuvre une démarche parfaite, surtout sur un domaine aussi complexe, et ça ne veut pas dire aussi que, y compris à la fin de la concertation, il peut y avoir des désaccords.

Une fois qu'on aura acté le principe ensemble d'un point d'équilibre entre le développement économique et la protection, il y aura des différences

claires et fortes sur où placer le curseur et ça, c'est la démocratie. C'est en cela aussi qu'on propose un chemin de convergence qui ne peut pas être l'unanimité. Je m'adresse à Jean-Christophe Angelini notamment, qui l'espace d'un instant, a pris sa casquette, en tout cas, a invoqué des débats qui relèvent de l'intercommunalité, etc., et il est lui-même maire de Porto-Vecchio, je prends un exemple tiré du PLU de Porto-Vecchio, on a eu une discussion apaisée, technique et politique.

Quand dans votre projet de PLU vous envisagez, me semble-t-il, de classer certaines plages comme des plages urbaines, nous, nous avons fait la remarque que pour nous, c'étaient des plages naturelles fréquentées. Et en arrière-plan, il y a, parce qu'il y a un régime différent, il y a aussi des options de développement économique qui sont différentes. Et ça, on peut se le dire tranquillement ici, on peut se le dire quand on fera des réunions en mairie ou qu'on fera des réunions en intercommunalité. Il peut y avoir, y compris entre nationalistes, des désaccords sur les points d'équilibre à trouver.

De la même façon, je redis sur un autre point, peut-être moins sensible, mais qui semble-t-il l'est tout autant, sur la question des coffres, nous, notre position politique, elle est qu'on n'installe pas de coffres dans les réserves. Nous, on ne veut pas, quels que soient les procédés techniques, quelles que soient les justifications économiques, on pense qu'on ne met pas de coffres dans les réserves.

Sur le reste, on est ouverts à la discussion, y compris dans le cadre d'un plan global à l'échelle de la Corse et d'une stratégie pensée qui s'appuie, y compris sur la grande plaisance et sur la plaisance, mais en intégrant les enjeux qui, pour nous, sont des enjeux essentiels de protection de la biodiversité, y compris sous-marine, et de gestion des espaces.

Ces problèmes-là, on va les retrouver, vous le savez et je me tourne notamment vers le président de l'Office de développement agricole, pas seulement sur le littoral, les logiques spéculatives aujourd'hui, elles ne frappent pas que le littoral, elles frappent aussi la montagne, elles frappent aussi l'intérieur de la Corse, elles frappent aussi les terres agricoles, y compris sans forcément que la terre agricole ne change de destination.

Donc cette discussion-là, nous allons l'avoir, mais ce n'est pas une discussion technique, c'est une discussion politique et nous l'assumons totalement. Et c'est en cela que je vous dis, discutons du fond et si nous sommes en désaccord, assumons nos désaccords.

Sur le plan politique, la réalité, elle était quoi, pour rester sur le domaine des espaces naturels sensibles ? La compétence était initialement celle des

conseils départementaux. Il y avait là comme ailleurs, deux situations extrêmement hétérogènes. Le Conseil départemental de Corse-du-Sud avait recouru assez fortement, y compris à l'identification des espaces naturels sensibles pour répondre à la logique spéculative qui à l'époque se manifestait plus fortement dans le Sud que dans le Nord, la Haute-Corse était un peu en retrait.

Mais le constat qui était clair, c'est qu'au 1^{er} janvier 2018, et c'est dit y compris dans l'avis du CESEC, et ça a été constaté, il n'y avait aucun document, ni dans le sud, ni en Haute-Corse, aucun document stratégique d'organisation, de planification, d'articulation, ça n'existait pas. Il a fallu le faire. On a pris du retard pour le faire, la Chambre régionale des comptes a raison, on a pris du retard parce qu'au 1^{er} janvier 2018, on a hiérarchisé les urgences et les priorités, qu'il y avait tellement de choses à faire. Je prends un exemple simple, c'est que les 3 derniers mois de 2017, l'inquiétude majeure parmi tant d'autres qui nous a occupé l'esprit jour et nuit, c'est que les incompatibilités entre les systèmes informatiques étaient telles, qu'il y avait le risque majeur d'un bug informatique entraînant y compris le non-paiement des traitements des agents de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018. C'est-à-dire que là, on aurait été dans une situation de blocage social total de l'institution. Donc c'est vrai, on a traîné. Depuis 3 ans, on s'y est mis.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Il faut quand même le dire, on a affecté près de 2 M€ de crédits de fonctionnement et 4 M€ de crédits d'investissement pour la gestion des terrains du conservatoire du littoral. Dans la complexité, on prend notre part. On a passé une convention avec le conservatoire du littoral pour harmoniser notre politique. C'est important, ça n'existait pas. Ça veut dire qu'aujourd'hui, systématiquement, la Collectivité de Corse renonce à son droit de préemption lorsque le conservatoire du littoral veut le faire valoir, notamment au titre de la gestion intégrée de certains espaces où le conservatoire du littoral est déjà présent. C'est important de le faire.

De la même façon, je vous le rappelle, vous avez voté à l'unanimité en 2022 la création de 17 nouvelles zones de préemption, près de 3 000 hectares, y compris dans des communes à fort enjeu touristique et donc quelquefois spéculatif. Ce travail, nous l'avons mené en concertation avec les communes et il a abouti.

Donc moi, je reviens un instant et après je terminerai, l'avis du CESEC, il est globalement positif, mais il pointe aussi 33 votes pour, 16 abstentions, aucun contre. C'est donc un vote globalement qui est très positif. Mais que nous dit le CESEC ? Il nous dit en gros : il faut aller plus loin, et je suis d'accord avec ça, il faut aller plus loin. Idéalement, et c'est notre objectif à la fin 2025, un transfert. Moi je l'ai dit, je l'ai écrit, moi je souhaite que le conservatoire du littoral, qui a eu une importance majeure dans l'histoire contemporaine de la Corse, y compris

pour lutter contre la spéculation, et on est allés sur place, y compris à Campomoro, à l'occasion d'un anniversaire, ça a été l'occasion de rendre hommage au travail qui a été fait par des générations et d'élus, y compris des élus non nationalistes, notamment à Nicolas Alfonsi pour le conservatoire du littoral et beaucoup d'autres que je ne cite pas, des élus et des agents.

Le conservatoire du littoral, c'est un établissement public de l'État, les milliers d'hectares qui ont été acquis par le Conservatoire du littoral, moi je souhaite que demain, dans le statut d'autonomie, il y ait un transfert de cet établissement public administratif vers la Collectivité autonome de Corse, avec le même degré de protection.

Et puis en attendant ça, il y a aussi la discussion qui concerne également les autres régions où on transfère des compétences aux régions et aux collectivités sans transférer les moyens financiers et humains. Et donc on aggrave le déficit en la matière. Et après, on nous reproche quelquefois de ne pas exercer la compétence qui nous a été transférée sans les moyens qui y sont afférents. Ça existe aussi.

Donc avec ce document, nous avons aujourd'hui un socle qui est un socle fort, qui est un socle puissant et qui permet aussi de mettre en œuvre dans 6 sites qui sont des sites exemplaires et sur lesquels les opérations d'aménagement ont commencé.

Et avant de terminer par Cavallu, je voudrais parler quand même, je me tourne notamment vers Paul-Jo parce que je sais que c'est, au-delà de la protection des espaces naturels sensibles, la philosophie du développement en arrière-plan, mais aussi la culture et l'histoire qui ont été convoquées hier dans le domaine routier. L'embouchure du Taravu, il est identifié comme un site prioritaire sur les espaces naturels sensibles, il n'y a pas que les espaces naturels sensibles, il y a derrière ce que nous allons faire je l'espère et je le souhaite, y compris en termes d'aménagements agricole, culturel, patrimonial, y compris, et je rends hommage à nos agents qui travaillent beaucoup, notamment sur ce site, y compris en termes de gestion des flux, parce que l'été, il y a beaucoup de monde. Et, nous allons le faire avec les maires et les élus de la région.

C'est un chantier considérable, qui est une longue marche. Mais le premier pas, le pas fondateur de cette longue marche, il est dans ce rapport. Et c'est vrai aussi pour Mare à Stagnu, Aitone et la Spelonca région chère également à des élus qui sont présents ici, nous sommes en montagne, le col de Vizzavona, on parlait de la route tout à l'heure, on y passe tous les jours, il y a des enjeux importants, vous le savez, y compris pour des occupants ou des exploitants qui ont des concessions avec un régime totalement hétérogène, et nous sommes régulièrement sollicités avec des situations qui ont été traitées au fil du temps,

dans un cadre juridique incertain, on le dira comme ça, et qu'il faut régulariser, y compris avec une perspective économique et des enjeux patrimoniaux et environnementaux. La vallée du Fango, un biotope extraordinaire.

Je termine avec l'île de Cavallu. L'île de Cavallu, je ne vais pas rompre des fourches en permanence, je le répète, cette préemption, elle n'a pas été faite ad hominem, c'est-à-dire elle n'a pas été faite en considération des personnes physiques ou morales concernées directement ou indirectement par l'opération. Cette opération, elle a été faite pour des raisons politiques et symboliques que nous assumons pleinement et nous les assumons non seulement par le verbe mais également par les actes et les comportements de façon très claire et très tranquille.

Donc moi, puisque vous m'avez posé la question, je vais répondre une fois encore, et ça sera la dernière dans cet hémicycle. Lorsque j'ai reçu la déclaration d'intention d'aliéner de Cavallu, elle faisait mention d'une bergerie en ruine sur une parcelle de 2 hectares, pour le reste, non construite. Parce que j'avais demandé à mes services d'avoir une vigilance particulière sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les zones soumises à spéculation, j'ai été alerté sur cette DIA. Je rappelle que le Conseil départemental de Corse-du-Sud qui bénéficiait avant le 1^{er} janvier 2018 du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, n'a jamais exercé le droit de préemption à Cavallu. J'ai écrit dans le temps de la préemption aux autorités compétentes et notamment à l'État pour savoir ce qu'il en était de ce bâtiment. Le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles ne permet pas de suspension du délai de 2 mois, il ne permet pas de visite sur les lieux suspendant le délai. Les images Google que j'ai récupérées sur Internet montraient qu'il ne s'agissait pas d'un bâtiment en ruine. J'ai choisi d'exercer le droit de préemption dans le délai de 2 mois, et l'Assemblée de Corse a voté en faveur de l'exercice de ce droit de préemption dans un rapport qui en rappelle les raisons. Le prix qui a été payé était le prix donné pour les domaines, à condition que la parcelle soit inconstructible sur la partie non bâtie. Les domaines précisant que pour le cas où la parcelle non bâtie serait constructible, le prix pourrait monter à au moins 3 millions ou 3,5 millions d'euros.

Or, à l'époque, l'ancien PLU de la commune de Bonifacio était applicable et la parcelle était intégralement constructible, ce qui veut dire qu'elle aurait pu être vendue à un prix de 3 M€ ou 3,5 M€. Y compris sur la question du prix, en l'état de l'appréciation des domaines, la Collectivité de Corse a fait une bonne affaire, que n'a pas fait l'acquéreur initial qui a été évincé par le droit de préemption. Ce que je regrette pour lui, mais ce que je considère positif pour l'intérêt général puisque nous avons exercé le droit de préemption.

Il se trouve qu'on m'a ensuite confirmé, sans que l'État ne me réponde jamais, qu'il y avait un bâtiment commercial et que ce bâtiment commercial, ces exploitants bénéficiaient d'un bail qui avait été consenti par le propriétaire initial. Dont acte.

Cette construction n'a jamais été contestée par les services de l'État, ni en son principe, ni en ses réaménagement.

Moi, je ne suis pas en guerre contre le restaurant « la ferme » à Cavallu.

Moi, j'ai exercé un droit de préemption pour des raisons politiques sur une parcelle qui n'est pas bâtie.

Cette parcelle, qui n'est pas bâtie, elle exprime le fait que la Collectivité de Corse et la puissance publique reprennent pied à Cavallo et que Cavallo fait partie du territoire de la Corse.

Le travail que nous allons mener à Cavallo, nous allons le mener en concertation avec la commune de Bonifaziu en respectant les droits des tiers. Mais les droits des tiers ne primeront jamais l'intérêt général. Jamais. Donc pour moi, les choses, elles sont tout à fait claires.

Je termine en disant, oui, il y avait un projet hôtelier, ça a été dit par les tiers évincés, qui visait à construire un complexe hôtelier sur la parcelle qui n'était pas construite. Ils avaient le droit de le faire, elle était constructible. Eh bien, nous avons préempté et le projet ne s'est pas fait. Désormais, la parcelle est inconstructible dans le projet de PLU de Bonifaziu parce que le maire l'a décidé.

Donc, la volonté qu'a exprimée la Collectivité de Corse à travers le choix de la préemption est aujourd'hui reprise et confirmée pour Cavallo dans le projet de PLU. Les choses sont claires. Dans la continuité de notre choix politique, dans le respect du délai de 10 ans, nous avons commencé une opération d'aménagement qui conduira effectivement à ce que tous les Corses, et notamment dans le cadre de projets éducatifs et pédagogiques, je l'espère, des scolaires puissent aller à Cavallo voir cette île, voir la biodiversité et peut-être, si le partenariat avec l'éducation nationale en décide ainsi, se rappeler de ce qu'a été l'histoire de cette île pendant les 50 dernières années, c'est-à-dire passer d'une logique où le non-droit était la règle, et l'a été pendant des décennies, à une logique où l'état de droit redevient la norme. Ça, c'est notre volonté politique et nous l'assumons, et nous continuerons de l'assumer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente. Avà, emu da passà à u votu. Jean-Martin ?

M. Jean Martin MONDOLONI

Madame la Présidence, nous aurons besoin d'une suspension de séance d'une dizaine de minutes, pas plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit, merci.

M. Jean Martin MONDOLONI

Merci.

La séance est suspendue à 12 h 23 et reprise à 12 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, emu da ripiglià. Vultate à e vostre piazze.

Ci sò certi eletti ch'ùn sò più ind'è l'emiciculu è fate li vene s'elli anu da vutà o pigliate e so pricure.

Donc, nous allons passer au vote.

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, peut-être une explication de vote, si vous permettez ? Merci.

Monsieur le Président, Annette a relevé quelques difficultés, en tout cas inquiétudes juridiques. Vous y avez répondu, nous avons pris connaissance de ces réponses. Nous souhaitons vous accompagner dans l'aménagement de ces espaces naturels.

Ce schéma va dans le bon sens, même s'il y a pu y avoir des réserves juridiques, il faut avancer et aménager comme il se doit ces espaces naturels qui sont la richesse de notre île.

Je suis d'autant plus ravie de voir l'aménagement de l'embouchure du Taravo.

Comme vous le savez, ensemble, avec la Collectivité, nous avons pour ambition de dépolluer le Taravo, nous y sommes presque arrivés et l'aménagement de l'embouchure va également profiter à notre microrégion.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Je sou mets au vote ce schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse pour la période 2025/2034.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

Le schéma est ADOPTE à l'unanimité.

Une bonne chose de faite.

Nous allons passer maintenant au rapport suivant avant la pause méridienne, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, le dossier du déontologue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Connaissant déjà votre choix, je me permets d'inviter Monsieur Pellegrini à me rejoindre.

Merci de vous asseoir, non pas à ma droite, mais à ma gauche, et je repasse tout de suite la parole au président de l'exécutif.

**PRESENTAZIONE DI M. PELLEGGRI, DEUNTOLOGU
PRESENTATION DE M. PELLEGGRI, DEONTOLOGUE**

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Nanzu di principià a presentazione ufficiale è u raportu, vogliu sparte incù voi a gioia, è u piacè, è l'onore di rivede Paul Pellegrì, u nostru anzianu DGS, di ritruvà vi cusì sghaltru è cusì bellu, s'è mi possu permette !

Ghjè un piacè è un onore pè noi tutte è tutti. Pensu chì l'altri eletti a saperanu di là.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif,

Cette présentation est en fait une présentation en la forme un peu solennelle d'une mise en œuvre d'une délibération de l'Assemblée de Corse.

Je rappelle simplement en quelques mots, le contexte juridique national avec la loi française et national, avec la délibération et les délibérations de l'Assemblée de Corse.

La loi, qu'est-ce qu'elle dit ? D'abord, elle pose un principe d'organisation d'un certain nombre de principes déontologiques applicables aux élus locaux, c'est la loi de 2015.

Ces principes sont rappelés dans la charte de l'élu local. Ils ont été ensuite renforcés par la loi du 21 février 2022, la loi dite 3DS instituant notamment le droit pour chaque élu local de consulter un référent déontologue rattaché à son institution. Donc ça, c'est le cadre général.

En ce qui concerne les textes votés par l'Assemblée de Corse, il y a d'abord une délibération cadre en date du 19 décembre 2019 par laquelle l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse ont affirmé leur volonté de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie et de probité.

Et au-delà de ces délibérations, je dirais que u ghjumentu, le serment, que prononcent les élus du Conseil exécutif et le ou la présidente de l'Assemblée de Corse au moment de la séance d'investiture, participe également de la volonté

de rappeler l'importance centrale de ces valeurs d'éthique, de déontologie, de probité et de prééminence de l'intérêt général.

Après cette délibération cadre du 19 décembre 2019, il y a eu une délibération en date du 29 juin 2023 par laquelle l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le principe de mise en œuvre d'un collège de référents déontologues extérieurs à la Collectivité de Corse, pour une durée courant jusqu'à la fin de la mandature, c'est-à-dire normalement mars 2028.

L'article 4 de cette délibération a mandaté le Conseil exécutif de Corse et plus précisément le président du Conseil exécutif de Corse, pour la mise en œuvre du processus de recrutement des membres du collège. Ce processus a été mis en œuvre en application de la délibération de l'Assemblée de Corse. Des réunions se sont tenues au contradictoire du secrétariat général du Conseil exécutif, du secrétariat général de l'Assemblée de Corse et en présence de la direction des affaires juridiques.

Nous avons établi un certain nombre de critères, notamment relatifs au profil des candidats souhaités, par exemple des anciens avocats ou avocats en exercice, des anciens magistrats, magistrats honoraires ou magistrats en exercice, des hauts fonctionnaires territoriaux en activité ou en retraite.

Nous avons ensuite lancé une procédure de recrutement en tenant compte quand même des difficultés qui ont surgi, notamment concernant les personnes en exercice, la difficulté à assumer la charge de déontologue en raison de leurs activités et charges professionnelles, mais également pour un certain nombre de candidats pressentis, le risque de conflit d'intérêts en raison de liens plus ou moins rapprochés, par exemple avec certains élus de la Collectivité de Corse. On a donc trouvé là une application de l'adage latin, « Quis custodiet ipsos custodes », qui gardera les gardiens, qui veillera à la déontologie des déontologues ?

En tout cas, avec la réponse que nous apportons aujourd'hui, je crois que la question ne se pose pas, ou en tout cas elle trouve une réponse claire.

Le processus durant trop, nous avons décidé de maintenir un principe de collégialité, mais pour ne pas rester en l'état d'une non-mise en œuvre et des textes législatifs, et des décisions de l'Assemblée de Corse, il vous est proposé aujourd'hui d'acter la nomination et la désignation de Paul Pellegrini comme référent déontologue de l'Assemblée de Corse.

Donc, je ne présenterai pas Paul Pellegrini qui sous l'exercice professionnel, a une carrière de fonctionnaire et de haut fonctionnaire au plus haut niveau qui l'a conduit à occuper des responsabilités extrêmement importantes. Il

a choisi au début de l'année 2016, de rejoindre la Collectivité de Corse en qualité de directeur général des services.

Il m'a fait l'honneur d'accepter d'occuper ces fonctions, il nous a fait l'honneur et il a honoré cette institution de son engagement sans faille, jour et nuit, y compris dans les circonstances les plus difficiles. En un mot, et j'arrêterai là parce que je sais qu'il n'aime pas les compliments, je dirai que je crois qu'il incarne à la perfection tout ce que l'on peut attendre et espérer d'un haut fonctionnaire en termes d'intégrité, de rigueur, de loyauté et de déontologie.

Aghju da finisce in corsu, aldilà di a so carriera è di e so qualità di funziunariu, ghjè un omu di core è di stintu, un omu corsu impastatu di a nostra cultura, di a nostra lingua, di e nostre valore è soprattuttu, ciò chì supraneghja tuttu u restu ghjè di manera profonda, un umanistu.

Dunque, ch'ellu appia accettatu issa carica hè pè noi à tempu un onore è una fortuna.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Merci pour ce rapport, cette proposition.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Pellegrini d'avoir accepté d'attendre un peu le passage du rapport parce que je n'étais pas là ce matin et je vous en remercie. Je remercie aussi le président, mais cela évidemment est encore une de vos marques d'élégance, cette élégance qui vous caractérise à tout point de vue. J'y suis très sensible.

Je suis très heureuse aujourd'hui de la proposition que vous nous faites, Monsieur le Président, pour trois raisons. D'abord à titre personnel bien évidemment, heureuse d'avoir Monsieur Pellegrini ici au perchoir à ma gauche, homme pour lequel j'ai beaucoup de respect, beaucoup d'amitié aussi pour les raisons que vous avez évoquées et que je partage pleinement. Aussi, parce que nous avons travaillé ensemble lorsque j'étais conseillère exécutive, donc au début du mandat 2015. Evidemment, nous avons très bien travaillé ensemble. J'ai eu le grand plaisir et l'honneur de partager avec vous quelques dossiers alambiqués et nous avons réussi à dépasser toute ces contraintes.

En tant que présidente aussi de l'Assemblée de Corse aujourd'hui, je me réjouis que le choix se soit porté sur Monsieur Pellegrini. Dès 2016, évidemment, nous avons une obligation d'avoir une démarche de déontologie large, moins formalisée que la proposition qui ensuite a été faite par la loi 3DS. Il faut dire que

l'Assemblée de Corse, alors même que ce n'était pas une obligation, s'est dotée d'une commission de déontologie au sein de laquelle nous avons associé plusieurs élus, le secrétariat général bien évidemment, mon cabinet et nous avons travaillé ensemble au développement d'une culture de déontologie parce que je pense sincèrement qu'au-delà des textes de la loi que nul n'est censé ignorer, il y a aussi une culture à développer et savoir si on est en conflit d'intérêt ou pas, si on doit rester dans l'hémicycle ou pas, c'est d'abord et avant tout une question de réflexe que l'on doit avoir sur le plan déontologique. Je crois que c'est particulièrement important.

Donc encore une fois, je remercie le président de l'exécutif, je remercie Monsieur Pellegrini d'avoir accepté cette mission qui n'est pas forcément aisée. J'espère qu'on va bien travailler ensemble, mais moi je n'en doute pas un seul instant. Je peux vous passer la parole, ça me ferait plaisir que vous disiez deux mots. Merci.

M. Paul PELLEGRINI, Déontologue

Vi ringraziu.

Sò cuntentu di vultà in sta casa, induva aghju travagliatu pendente dui anni cum'è Direttore Generale di i Servizi, è induva mi sò assai impegnatu. È sò cuntentu di rivede certe persone ch'aghju cunnisciutu, certi eletti, certi persunali cun piacè. Hè sò ch'o vulia di in primu tempu.

Vulia dinù ringrazià à a Presidente è u Presidente di a cunfidenza ch'elli mi accordenu oghje à traversu sta funzione, è spergu ch'i puderaghju, cù i mio cunsigli esse utile à l'eletti ch'i mi dumanderanu, ch'i m'interrogheranu nantu à certe quistione di cunflittu d'interessu.

Voilà sò ch'ò vi vulia di oghje.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu, ùn aghju nisun'dubbitu.

A parolla à ch'i a vole piglià postu ch'i ghjè un raportu, una pruposta fatta da u Presidente di l'esecutivu, ch'ellu ci face. Noi avemu da fà un dibattitu sè vo vulete, pudete intervene.

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Iè. Hè l'occasioni di dì dui parolli. Hè sicura ch'è no semi filici di veda qu'è l'anzianu Direttori di l'affari di a Cullettività ma soprattuttu qualchissia ch'è era divintatu un amicu, s'è mi possu parmetta. In tuttu u casu, parsunalamenti.

C'est un homme droit s'il en ait qui a le souci de la rectitude, je ne sais pas si j'en fais le portrait précis, mais en tout cas c'est ce que j'ai perçu. C'est quelqu'un qui a par-dessus tout le souci de l'intérêt public, de la chose publique. Je crois que c'était à remarquer parce qu'on n'a pas toujours eu avec les anciens DGS la même relation. Oui, je dois le dire président, parce que c'est aussi mon ressenti.

J'espère en tout cas que vous nous serez utile, je sais que c'est un intérêt immédiat pour nous, mais c'est un intérêt aussi pour l'institution et puis, c'est l'intérêt aussi de tous les conseillers parce que nous devons avoir en permanence ce souci de ne pas en arriver à un mélange qui serait contradictoire avec l'intérêt que l'on peut avoir, nous élus, pour la chose publique.

Je sais que vous y veillerez et nous en sommes très heureux. Bienvenue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualchissia d'altru vole piglià a parolla ? Jean-Martin Mondoloni per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

On se réjouit de pouvoir disposer des conseils d'un déontologue. Je n'en dirai pas davantage.

A titre privé, je peux témoigner de ce qui pourrait paraître dans votre bouche des louanges ne sont que des mots au plus près de la vérité que je peux pénétrer dans une sphère privée. Et puis je vous demanderai de ne pas trop charger la barque sur Paul Pellegrini parce que dans quelques mois, il n'assumera plus seulement la charge d'être un père de famille, il n'assumera plus seulement la charge d'être un grand-père, mais très bientôt un arrière-grand-père.

Donc, essayez de le ménager. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous y veillerons. D'autres interventions. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Mi ralegru di a numinazione di u Sgiò PELLEGGRI cum'è deontologu di a nostra Assemblea. Ùn aghju micca l'onore di cunnosce lu persunalamente ma cunnoscu e so radiche curtinese, è in pensendu à Charles, à Marie-Josée, à Albert, ch'o sò sicuru ch'ellu serà perfettu per issa funzione di deontologu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Ùn li conteraghju micca a storia, ci semu cunnisciuti basi à casu, s'hè passata cusì, quandu ci hè statu a numinazione di u primu esecutivu naziunalistu, di tandu, chì cercavamu à pena cumu travaglià, cù quale, è chè tù sè affaccatu à aiutà ci perchè s'ellu ci ne unu chì...è po, m'addirizzu à tè, dicu di tù perchè chì ogni volte chè no ci scuntremu ùn parlemu chè corsu. Ùn ci vene micca di parlà in Francese insieme, ancu s'è tù sè Moitincu *-ride-*, è vogliu dì chì ci era un raportu tandu, ùn sò micca s'ellu esiste sempre, è pensu ancu à Norbert chì ùn ci hè micca quì, chì ci hà accumpagnatu dinò.

Hè statu un aiutu tandu pè noi ma eiu sò chì aldilà di a tecnica, di e discussione nant'à i cartulari qualunque chè no aviamu da gestisce, ci era quantunque u raportu umanu, paisanu, trà di noi. Quessa vole dì chì ùn hè micca forse u locu, in un assemblea, in logica, si parla di lege, di deliberazione ma quì aviamu scupertu un omu, è arricordati, e stonde ancu in u to scagnu, chè no passavamu, a vogliu dì quì perchè ghjè un saviu.

Deontologu in Corsu ùn esiste micca dunque avemu bisognu à un mumentu datu di qualchissia chì ci aiuti à piglià decisione, à riflette, à ùn sbaglià ci, ancu s'è no ci sbagliemu suvente tutti quant'è no simu ma à noi ci face piacè, perchè ci serà un antru raportu dinò cù a stituzione cù qualchissia cù quale tuttu u mondu si puderà arrimbà pè cunsigli. Ne pudemu dà ancu noi cunsiglii, a sai – *ride-*. A vulia dì cusì, dunque Presidente, à noi ci face piacè, è più chè cusì ancu è dunque chì possu dì di più?

Bona strada, è à trovà ci à spessu !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora di sicuru diceraghju a meia perchè chì ghjè un piacè tamantu oghje, ci simu scontri ghjustu nanzu à u caffè sta mane, ci simu arricurdati isse stonde induve chì avemu fattu i nostri primi passi quantu à l'epica induve no circavamu à esse micca solu à u cunsigliu esecutivu, à l'epica induve no circavamu à esse à u guvernu di a Corsica, induve pruvavamu à esse à u guvernu di a Corsica.

Hè à pena scambiatu, ma...

Allora, à iss'epica quì, ci era di sicuru, hè vera, l'hà detta Saveriu, un raportu umanu trà di noi, eramu una squadra, cù quelli chì ci ingiravanu ci era Norbert, hè statu ramintatu, ci n'eranu d'altri à fiancu à noi, è ci erate voi. Ci erate voi chì site stati cù noi à accumpagnà ci sempre, cù boni cunsigli, sapendu sempre esse l'omu, è un aghju micca da parlà di u funziunariu, aghju da parlà di l'omi, perchè chì sò dinò l'omi è e donne chì facenu, chì danu a carne ingiru à l'ossu, cù ciò chè no femu o ciò chè no purtemu, quand'è no circhemu à purtà li cù u stintu.

È site statu un omu, un saviu, sempre vicinu à noi, di modu discretu, sempre essendu daretu, micca troppu in lume, vulendu esse ghjustu in i vostri cunsigli, è circhendu à esse simplicemente ciò chè vo site, aghju amparatu à cunnosce vi, è ghjè statu in i mo primi passi à u cunsigliu esecutivu un piacè tamantu, è n'emu tenutu sta leia, è l'emu ritrovu sta mane cù piacè, cum'è quandu si ritrova à qualchissia chè no tenimu caru.

Allora, sò felice oghje di sapè chè vo occuperete sta funzione chì, issa cummissione di deuntulugia, è issu bisognu di deuntulugia ci hè. À l'internu di st'assemblea ma dinò in u messagiu chè no vulemu fà passà à i Corsi, di i so eletti, di a nostra manera di travaglià, l'avìa stallatu in 2020 mi pare, Ghjuvan'Guidu Talamoni chì a purtava, l'anzianu Presidente di l'Assemblea di Corsica, hè statu oghje cunfirmate, è sò felice di vede chè vo site u prima à occupà sta funzione perchè chì pensu chì a ferete, cum'è vo a sapete fà, à u serviziu di u bè cumunu, à u serviziu di l'interessu generale, di l'interessu cullettivu, di l'interessi di a Corsica, cum'è vo site statu, è cum'è no pruvemu sempre à esse.

Vi ringraziu, è vi pregu longa strada.

Mme Véronique PIETRI

Ghjustu calchì paroddi, soprattuttu di ben'vinuta, sicura, à nome di u nostru gruppu, ma soprattuttu di noi pà i quali hè a prima mandatura è u bisognu hè ancu più maiò pà noi, d'aiutu, pà sapè ciò chì ci vole à fà o un fà, è, pà essa ind'è a cummissione di a deontulugia ghjustamenti, aghju pigliatu un pocu

cuscenza di issu bisognu, di issa necessità d'essa aiutatu in issu travagliu difficiule d'elettu, è dunqua semi filici noi dinò di pudè cuntà à nantu à calchissia chì cunnosci issa stuzioni è chì ci pudarà purtà assai.

À ringrazià vi.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Iè, vulariu à u me tornu à testimunià, di ciò chì socu ciò ch'aghju scontru in 92. Aghju missu u tempu à dì ti di tè, parchì sè statu cum'è un fratiddonu quandu ti sè missu à tola incù noscu scarzignotti à l'Università di Corsica. Òn erami nè Jean-Martin nè eiu in avanza, nè tù in ritardu. Era simpliciamenti issa manera d'essa, dopu à tamanta carriera, d'essa in l'umilità. Hè un omu chì ùn s'hè mai sminticatu di a filetta, ancu di più, chì nanzituttu chì l'hà arradicata.

Vulariu di oghji à i ghjovani di u nosciu gruppu di st'Assemblea ma à i ghjovani chì ci ascoltani forsa da l'Assemblea di a Ghjuventù, chì issa numinazione ghjè un segnu maiò, à l'ori scuri ch'ella campa a Corsica, è à a veghja di una sissioni impurtanti di frivaghju. Ghjè un segnu maiò.

È, pà compia, vulariu di chì, à issu nivellu quì, d'essa vultatu à dà a manu à iss'amministrazione, ma dinò, sempre, è finisciaraghju pà iss'affare, sta vulintà d'imparà, d'ascultà, è d'avè u rinculu necessariu, pà avè a parolla ghjusta, è par esse un omu di pace cum'elli sò stati i nosci anziani. Hè ciò chì m'hà, à mè, datu issu sintimu forti, è chì, malgratu issa carriera forti pà issi Francii, era è d'essa l'omu corsu com'eddu ghjè, ghjustu, sempre attaccatu à i so radichi prufondi, ma dinò mudernu, è chjaru è lindu à nantu à ciò chì era impurtanti pà tutta a sucità d'inquadrumentu di un amministrazione, è di reguli cumuni pà a paci è pà l'avvena.

À ringrazià ti o Pà.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi tutti.

À ringrazià vi torna o Sgiò Presidente per a vostra pruposta è à ringrazià vi, diceraghju, o Paul, feraghju cusì, caru deontologue, saviu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ci hè u saviu d'Ascu, è ci hè u saviu di Moita.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, à ringrazià vi, ghjustu una parolla pè di vi, à sente vi tutti, chì l'Assemblea di a Ghjuventù hà messu in ballu, hà dumandatu da ella stessa una cummissione di deontulugia. Dunque si sò organizzati. A nova mandatura hà iniziatu calchì ghjorni fà, a settimana scorsa, è dunque, per mè u solcu hè fattu è avà ci vole à suminà, è avemu bisognu di voi a sapete.

Eccu. À ringrazià vi torna.

Allora avà, ci pigliemu un antru cartularu (*ride*). Nò, avà ci piantemu, è ripigliemu à duie ore è mezu. Duie ore è mezu!

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dopu ci sò calchì cartulari da eri à passà, è da sta mane à passà, pensu in principiu di sessione?

Allora, s'è vo site d'accordu, avemu da principià incù u cartulare nantu à l'agricultura, chì ghjè u pianu di lotta contr'à a frebba catarrale, è ghjè u Presidente di l'ODARC chì ci hà da fà a presentazione.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 001 : Pianu di lotta contru à a frebba catarrali picurina serutippi 4 è 8 in Corsica

Rapport n° 001 : Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Je vais donc vous présenter le plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine, sérotype 4 et 8 en Corse.

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de flambée de nouvelle épizootie de sérotype 8, apparue en début d'été 2024. Dès le début de l'épizootie, l'ODARC a immédiatement pris la mesure de la situation et s'est rapproché des professionnels au travers de l'ILLOC pour mettre en place des mesures adéquates en matière de lutte, mais également de sauvegarde des élevages touchés.

Ainsi plusieurs réunions de travail ont été menées en présence également des chambres d'agriculture, du groupement défense sanitaire de la Corse, de l'organisme de sélection de la brebis corse et de la coopérative Corsia afin d'élaborer un plan de lutte.

La stratégie proposée par l'ODARC, l'ILLOC et le GDS Corse a reposé sur le déploiement de la vaccination pour obtenir rapidement une couverture suffisante permettant de limiter la circulation du virus et l'apparition des cas cliniques.

La prise en charge des vaccins par la CdC a été immédiatement actée pour pallier le refus de l'État tout au long de l'année 2024. Un dispositif de prise en charge à 100 % des coûts des vaccins via le GDS de Corse a été validé par le Conseil exécutif en fin d'année 2024 afin de permettre le remboursement rapide aux éleveurs ayant fait l'avance de ces frais.

Cette aide financée par les crédits de la CdC pour un montant total de 125 000 € a d'ores et déjà permis la vaccination de près de 56 000 ovins.

Considérant que certains animaux sont toujours couverts par la campagne de vaccination de fin 2023 début 2024, suite à l'épizootie de 2023, la couverture vaccinale dépasserait désormais les 65 % du cheptel Corse.

En parallèle, au regard de l'absence d'engagement de l'État, la nécessité d'accompagner les éleveurs à travers cette épreuve a été actée. Toutefois, à la différence du dispositif d'aide déployé en 2023, une autre proposition que celle d'indemniser directement les éleveurs a été envisagée, consistant en la prise en charge de l'élevage de 1 000 agnelles supplémentaires afin que celles-ci puissent être redistribuées auprès des éleveurs impactés. L'aide sera directement versée à la Corsia qui répercutera la gratuité à l'éleveur bénéficiaire du dispositif.

Les modalités de liquidation seront définies dans le cadre d'un rapport d'individualisation soumis au Conseil exécutif.

Pour ce qui concerne le plan de financement, le coût d'achat et d'élevage d'une agnelle étant estimé à 150 € par la Corsia, le montant maximal de l'aide s'établit à 150 000 € de crédit de la CdDC inscrits au budget de l'ODARC au titre du programme « opération spécifique, dispositif de gestion de crise ».

Le coût de la prise en compte des vaccins d'un montant de 125 000 € a également été financé par les crédits de la CdC inscrits au budget de l'ODARC au titre du programme « opération spécifique, dispositif de gestion de crise ». Le montant total d'aides alloué au plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine en Corse sérotype 4 et 8 s'élève donc à 275 000 € de crédit de la Collectivité inscrit au budget de l'ODARC. Ce dispositif repose sur un dispositif d'aide qui est pris en application du régime exempté des aides européennes.

La lutte sanitaire ne relevant pas des prérogatives de la Collectivité de Corse et de l'ODARC, mais de celles de l'État, les éléments précédemment exposés démontrent cependant la forte implication des institutions de la Corse. Ainsi, pour lutter contre ces nouvelles crises de FCO, les éleveurs corses bénéficient d'un dispositif d'accompagnement nettement plus favorable que sur le continent.

Compte tenu de l'importance de ce plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine pour la filière ovine Corse, par ce rapport, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotype 4 et 8, tel que proposé, d'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 275 000 €, dont 125 000 € pour la prise en compte des frais de vaccins sérotype 4 et 8, 150 000 € pour la prise en compte des coûts de renouvellement par achat d'agnelles à la SCA Corsia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Madame la Présidente, favorable avec une non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda non inscrite.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente, un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il y a également un rapport favorable du CESEC qui souligne, pour l'avoir relu il y a quelques instants, que la Collectivité et l'ODARC n'ont pas toutes les prérogatives et les moyens pour mener une politique de prévention de lutte en la matière puisque l'État est en grande partie compétent. La Collectivité de Corse doit s'orienter vers un statut de co-décisionnaire vers celle d'opérateur indépendant notamment.

Donc c'est un message à retenir. Etablir des contacts plus importants avec la Sardaigne sur ce sujet. Il suggère aussi la mise en place d'une évaluation du dispositif. Mais je vous le dis, l'avis est favorable.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir en quelques mots sur ce que représente aujourd'hui pour nous, Corses, le pastoralisme avec les filières ovines et caprines.

Pour nous, c'est le socle de ce qui a construit notre société, notre culture, notre langue et ce que nous sommes encore aujourd'hui dans nos rapports aux autres et au monde.

Ce rapport montre une fois de plus l'engagement fort de l'ODARC et de notre Collectivité à sauver nos filières et caprines. Dans un contexte financier que tout le monde connaît, qui est contraint, nous avons fait le choix de suppléer au désistement de l'État sur des sujets essentiellement régaliens comme la question du sanitaire. Ces 275 000 € ont été pris sur le budget de notre Collectivité pour payer les vaccins de la fièvre catarrhale et pour permettre aux bergers, qui ont beaucoup perdu, de pouvoir compléter leur cheptel avec de jeunes agnelles sélectionnées, mises gratuitement à leur disposition pour leur permettre de pouvoir continuer leur activité avec un coût économique qui sera moindre.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, l'exécutif de Corse, par le biais de l'ODARC, a fait du pastoralisme une priorité, avec un plan exceptionnel pour nos filières caprines et ovines, avec des taux d'aides à la restructuration des exploitations, à l'installation des jeunes qui ont été portés à 60 % pour les aînés et 70 % pour les jeunes agriculteurs ; des mesures protéiques exceptionnelles pour inciter et aider nos agriculteurs à planter et travailler la terre pour plus de fourrage et moins de dépendances aux aliments achetés ; une implication particulière à la station expérimentale d'Altiani pour sauver et développer la filière caprine ; un nouveau centre d'expérimentation fourragère sur Migliacciaru pour améliorer nos plantations et privilégier des semences adaptées au réchauffement climatique ; un travail de concertation et de concrétisation avec les différents acteurs du monde agricole tels que l'ILLOC, le GDS, l'INRA, les chambres d'agriculture, les groupements, les syndicats et les filières ; dans le cadre de la formation, la construction en cours de bâtiments neufs au campus Agricorsica di Sartè pour former nos bergers aux différentes transformations fromagères de Corse et aux risques sanitaires qu'ils peuvent encourir.

Aujourd'hui, certains manques sont quand même clairement identifiés par tous. Il faudrait encore plus de moyens pour assister et conseiller nos éleveurs, avec des techniciens présents sur les exploitations. On le sait et on y travaille.

Je voudrais revenir aussi sur le rôle du Comité des massifs qui, en complément des actions qui ont été mises en place, a réalisé une étude sur les 20 estives de Corse. Cet inventaire anthropologique et technique a permis d'établir un bilan et un constat précis. Des perspectives sont envisagées avec des fiches actions qui sont très pragmatiques. Une charte sera d'ailleurs bientôt proposée à notre Assemblée.

Nous savons tous aujourd'hui qu'avec le réchauffement climatique, la réappropriation de nos estives pour sauver le pastoralisme est devenue une priorité.

Parallèlement, toujours dans le même esprit, un vaste plan de brûlage dirigé sur nos estives, avec les brigades des sapeurs forestiers, a été initié pour permettre aux bergers qui veulent transhumer d'avoir de la ressource fourragère et non pas des épineux, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Je vais parler aussi de l'Office hydraulique qui est aussi implicitement associé dans son plan à 10 ans, pas seulement sur la partie stockage et économie de la ressource qui est souvent mise en avant, mais aussi sur l'extension des réseaux hydrauliques sur les territoires de plaine et nouvellement de montagne.

Je vais prendre 2 exemples qui sont parlants : parallèlement aux travaux de réhausse du barrage de Figari pour 2 millions de mètres cubes supplémentaires, pour un rendu de l'ouvrage en 2027, nous procédons aussi au doublage de la canalisation qui va vers le nord du suttanacciu, à l'extension par exemple des réseaux sur la commune de Pianottoli pour irriguer 150 hectares supplémentaires. Il en est de même sur la commune de Figari et d'autres communes de la microrégion. De nombreux bergers pourront ainsi bénéficier de cette eau pour semer et faire du fourrage et baisser leur charge d'alimentation. Dans le Niolu, puisqu'on parlait de la partie montagne, un projet innovant porté par l'Office hydraulique va associer développement agricole et projet énergétique.

Enfin, nous continuons, nous l'avons dit et nous allons participer dans le droit fil de l'autonomie, à demander la gestion du premier pilier des aides de la PAC pour que demain soient pris en compte nos parcours et nos spécificités pour les caprins en particulier.

Mais nous demandons aussi, et ça a été dit par le président de l'ODARC, la gestion du sanitaire avec une vraie prise en compte de nos frontières maritimes naturelles et un vrai contrôle des animaux et des végétaux qui rentrent en Corse.

Nous demandons encore à pouvoir travailler avec la Sardaigne sur le sanitaire dans le cadre du traité du Quirinal pour prévenir les différentes formes de catarrhale qui sont souvent véhiculées par les mouchérons qui viennent de Sardaigne.

Je pense que pour sauver notre pastoralisme qui a façonné notre culture, notre langue et qui fait que nous sommes aujourd'hui un peuple, c'est avec ces multiples mesures qui sont toutes complémentaires, que nous allons y arriver.

Mais aujourd'hui, rien n'est gagné. Je vous le dis, ça va être très dur, il va falloir qu'on se batte collectivement. Nous allons essayer par notre projet, nos convictions et malheureusement, avec nos faibles moyens institutionnels et financiers, à sauver le pastoralisme.

Je sais que des élus dans notre hémicycle se sont souvent inquiétés sur le devenir du pastoralisme par le biais de questions orales, de motions. Je voudrais juste les rassurer sur notre engagement, tout en leur disant qu'il faudra se battre collectivement pour sauver nos bergers et surtout ce que nous sommes encore aujourd'hui.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nimu altru.

Ripassu a parolla à u presidente di l'ODARC. Scusa Josepha. Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Nant'à issu pianu, diceraghju chì ghjè un pianu di salvezza chì risponde à una situazione d'urgence. Ma di ciò chè no trattemu, chè no devimu trattà oghje, è pudemu esse d'accunsentu incù u pianu chè vo prupunite, ùn c'hè micca quistione nant'à què. Ma di ciò chè n'avemu bisognu oghje, ghjè più chè d'un pianu di salvezza, ghjè un pianu strutturale, strutturale di modu generale ma strutturale dinò nant'à un modu sanitariu chì mette in periculu l'allevu di modu generale in Corsica.

Bien entendu, on peut, en creux de ce rapport, mettre en avant la faillite totale des services de l'État sur la question sanitaire, la faillite totale en termes d'anticipation sur la vaccination et ça continue puisque là, il s'agit du type 4 et 8 mais sur le type 3 on est toujours sur un manque d'anticipation totale et on vaccine lorsque les vaccins déjà sont mis à disposition et puis, une fois que la maladie est là et bien installée. Donc, la faillite est complète et elle est double, quand je dirais presque, même si ce n'est pas tout à fait exact, quand les vaccins ne servent plus à rien ou quasiment plus à rien. Sur la question du financement, faillite totale, et sur les vaccins, et sur les cheptels.

Donc là, vous proposez, comme je le disais en préambule, un plan de sauvetage.

Mais aujourd'hui, il faut clairement dénoncer, dénoncer une pseudo cogestion puisqu'elle n'existe pas de fait, sur le plan sanitaire. On a des entrants, la Sardaigne a été évoquée, on devrait avoir une frontière naturelle qui ne nous sert absolument à rien, on l'a vécu pour la question des oliviers, on continue à le vivre pour d'autres végétaux. On le vit aujourd'hui sur la question ovine. On ne peut plus se contenter de le dénoncer et de le constater.

Aujourd'hui, il faut prendre des mesures, il faut venir en barrière, je dirais, face à l'État et il faut à un moment donné, instaurer sur cette question-là une véritable logique de rapport de force parce que sinon, c'est la mort programmée de notre agriculture, de notre agriculture de manière générale et pas seulement de l'élevage., sur la détection également et la protection, sur les vaccins en anticipation et sur la surveillance de l'entrée à nos frontières.

Et puis de manière plus large, Monsieur le conseiller, je crois qu'il y a un débat aussi qui va s'imposer et qui s'impose à nous, ce n'est pas seulement au détour de ce rapport qu'il faudra que nous le posions, mais de manière bien plus large sur la question de l'accompagnement de la pérennité de l'élevage en Corse, de l'élevage ovin. Mais on pourrait l'étendre également à l'élevage caprin et à tous les types de spéculations au niveau de l'élevage, sur la question du foncier, l'accès au foncier, sur la question de la formation, sur la question des installations qui aujourd'hui sont trop faibles et vous le savez comme moi, sur la question des reprises et sur la question de la production quelque part la chaîne, je dirais les différents maillons de la chaîne d'un allevu chì ghjè in periculu, pensu chì, sè ùn mi sbagliu, a mi diciarete, in menu di 10 anni, sò 30 000 agnelli chì sò spariti. Avemu veramente più ch'una calera, semu in traccia d'assista à a morta di l'allevu.

Allora, chì l'agricultori, l'allevatori sò pigliati veramente in a trappula trà i cambiamenti climaticchi è i sfidi climaticchi chì sò di fronte à elli è chì sò una realtà dinò in a cunduta di e so pratiche d'allevi perchè ch'elli dumandanu un cambiamentu di fondu.

Nant'à l'accessu à a terra n'emu discorsu issi pochi ghjorni, quì ghjè un dibatitu dinò ch'ellu ci hà da vulè à purtà. C'hè una speculazione nant'à e tarre agricole, c'hè una speculazione agricola nant'à e tarre agricole è c'hè una speculazione pè fà mutà e tarre agricole in d'altre affare.

Oghje c'hà da vulè parlà di sta pressione quì è di modu chjaru è c'hà da vulè agisce veradimente. Sarru què perchè chì ùn hè micca u debatu d'oghje ancu s'ella ci rinvia. Ci vole à dì la, ci vole un pianu veramente à l'altura di u periculu chì minaccia a nostra agricultura è fà di manera à ciò ch'ella sia veradimente un pianu economicu, suciale è culturale perchè ch'ella tocca à tuttu què.

Ci seguiremu nant'à issu cartulare, ma ci vole andà bellu di più in là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè qualchissia d'altru chì vole piglià a parolla ? Nò.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Jean-Jacques, je ne ferais pas mieux que toi. Tu as dit tout ce qui est fait, tout ce qui avait été fait en ce qui concerne l'installation, en ce qui concerne la structuration des exploitations, les différents taux d'aide, l'autonomie fourragère des exploitations, le partenariat qui est passé entre les communes forestières et la Collectivité pour remettre en valeur les estives.

Ensuite, c'est vrai, je le conçois, il y a beaucoup de problèmes, on s'est trouvé confrontés rapidement au changement climatique. Nous réclamons depuis des années pour la Corse, comme elle au centre de la Méditerranée, qu'il y ait une veille sanitaire qui soit mise en place à partir de la Corse pour toute la Méditerranée et à chaque fois, ça nous est refusé. On l'a demandée à plusieurs reprises au niveau de l'État. Je pense que là, dans le cadre des discussions que l'on a, il faut reprendre à notre compte, le sanitaire. Après, on peut aller même bien plus loin sur certaines questions : pourquoi y a-t-il une DRAF en Corse ? Quelque part, dans le statut de 2002, il y a un ODARC qui est en charge de l'installation de l'agriculture et il y a toujours une DRAF, alors que la DRAF, progressivement aurait dû disparaître. On est 22 ans après, elle y est toujours. On aurait pu, par ce biais-là, gérer nous-mêmes nos problèmes. Pourquoi y a-t-il toujours FranceAgriMer alors qu'il y a un ODARC ? Pourquoi ne gère-t-on pas le premier pilier pour orienter notre agriculture comme on le veut ?

Aujourd'hui, ce problème-là, il faut le poser. Il est en débat. Il y a des discussions qui avancent, plus ou moins ; en termes de gouvernance entre les chambres d'agriculture, l'ODARC, je mets la DRAF à côté, je parle simplement chambres d'agriculture et ODARC.

Donc tous ces problèmes-là, j'en suis conscient. Après, c'est vrai, on a perdu bon nombre de bêtes, bon nombre d'éleveurs. Il y a plusieurs facteurs, il y a le facteur du foncier, il y a le problème de la concurrence entre les spéculations. Mais il y a aussi un problème de société. Aujourd'hui, être éleveur, être berger, ce n'est pas donné à tout le monde, ce sont des sacrifices.

C'est vrai que le pastoralisme est la pierre angulaire de la société Corse. La société Corse est basée sur le pastoralisme. Il faut qu'on prenne des décisions, il faut remettre de l'ordre dans le foncier, il faut remettre au centre de la politique, l'élevage, la structuration des exploitations.

J'espère que vous m'accompagnerez dans cette tâche-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente pè stu travagliu chè vo fate à prò di l'agricultori è in particolare di i pastori chì st'estate, sò stati veramente marturiati da sta frebba.

Aghju da mette à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

U cartularu hè ADUTTATU à l'unanimità.

Passemu à i raporti nant'à u suciale è a salute.

Ghjè Bianca Fazi ch'hà da presentà i so raporti.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 002 : Quattru cuntrattuale d'urrganisazione di a privenzione spezializata in Corsica per l'esercizii 2025 è 2026

Rapport n° 002 : Cadre contractualisé organisant la prévention spécialisée en Corse sur les exercices 2025 à 2026

Madame Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

U primu raportu hè u cuntrattu nant'à a privenzione spezializata in Corsica da u 2025 à u 2026.

Cari Cunsiglieri, ce rapport concerne notre politique de protection de l'enfance et spécifiquement l'organisation de la prévention spécialisée en Corse pour les deux prochaines années.

Le Conseil exécutif de Corse porte, vous le savez, dans le domaine des politiques sociales et de santé, un axe stratégique articulé autour de la prévention dès le plus jeune âge. Cette approche est également partagée au sein du Conseil exécutif par la mobilisation de différentes politiques publiques en direction de notre jeunesse, dans le domaine éducatif, sportif, mais également culturel et surtout autour de la mobilité et du logement.

Notre jeunesse, nous en avons conscience est aujourd'hui de plus en plus confrontée à des situations de violence, de consommation de drogue ou d'alcool, et parfois dérive vers la délinquance voire la criminalité.

En milieu urbain, mais également dans nos villages, nous le constatons, ils ne sont plus épargnés. Auparavant, c'était en période estivale, mais désormais, c'est tout au long de l'année, c'est un phénomène qui est plus récent.

En réponse, dans le champ des politiques sociales, nous mobilisons un outil, la prévention spécialisée, qui propose un mode d'intervention auprès des jeunes ou des groupes de jeunes en rupture ou en risque de l'être, le plus en amont possible des situations problématiques.

La prévention spécialisée vise à construire une relation de confiance inscrite dans la durée avec une équipe d'adultes référents. Ces travailleurs sociaux vont proposer et partager avec les jeunes des expériences collectives positives et leur apporter un soutien éducatif personnalisé.

L'objectif final de ce mode d'intervention est bien de permettre aux jeunes d'acquérir une autonomie responsable pour qu'ils réalisent des choix éclairés et donc, d'inverser positivement leur trajectoire.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse assure cette mission de service public en déléguant cette compétence à deux associations qui ont développé une expertise dans le domaine : LEIA en Cismonte et la FALEP en Pumonte.

C'est ce cadre contractualisé rénové qui est aujourd'hui proposé à travers la présentation de ce rapport à votre Assemblée.

À l'occasion de ce renouvellement, nous avons souhaité retravailler cette convention avec les opérateurs concernés et l'ensemble des partenaires qui agissent dans ce domaine.

La Collectivité de Corse, qui pilote cette politique, souhaite une meilleure prise en charge des publics par des interventions mieux coordonnées, encore plus territorialisées. La dimension territoriale, la proximité sont des éléments clés pour que la prévention spécialisée soit véritablement pertinente.

C'est pourquoi les services en charge de cette mission ont identifié lors de réunions partenariales menées au cours de l'année 2024, huit territoires d'intervention qui disposent chacun d'un contrat territorial adapté à leur spécificité et visent à favoriser une meilleure insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes.

Vous remarquerez que deux territoires, la plaine orientale sud et Corti ne bénéficient pas encore de ce dispositif. Or, je souhaite que l'ensemble de la Corse soit couvert par les équipes de prévention spécialisée. J'ai donc demandé un travail d'analyse des besoins de ce territoire qui vous sera présenté lors d'une prochaine session.

De plus, pour mieux répondre aux enjeux, nous avons fixé de nouveaux objectifs stratégiques pour les deux prochaines années : la redéfinition de la tranche d'âges des jeunes pris en charge, qui passe de 11 ans à 21 ans afin de mieux couvrir cette tranche d'âges, souvent en risque de décrochage social, scolaire ou professionnel.

Le transfert des jeunes de plus de 22 ans vers des dispositifs de droit commun, les jeunes de plus de 22 ans seront orientés vers des dispositifs adaptés à cette tranche d'âges, garantissant une continuité de leur accompagnement.

L'adaptation des besoins spécifiques des territoires : un accent particulier sera mis sur l'adaptation des actions de prévention et

d'accompagnement aux particularités de chaque territoire. Cela implique une coordination renforcée entre les différents acteurs de la prévention spécialisée.

Les interventions se focaliseront plus particulièrement sur le pouvoir d'agir des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention de la délinquance, l'accompagnement des jeunes inactifs, la sensibilisation aux phénomènes de consommation de substances, l'usage excessif des écrans, l'ouverture vers la culture et le sport, le vivre ensemble.

Le pilotage d'une politique publique impose également une évaluation basée sur des indicateurs de suivi. Ils sont rassemblés ici dans un tableau de bord du suivi des orientations qui nous permettra annuellement de mieux ajuster les modalités d'intervention des équipes de prévention aux besoins des territoires.

À travers ce rapport, il vous est donc proposé un cadre d'intervention de la prévention spécialisée, rénové, partenarial, transversal et mieux adapté aux besoins des jeunes des territoires.

Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas d'impact financier ; les associations étant financées par ailleurs.

Pour mémoire, je vous rappelle, c'est 800 000 € pour LEIA et 800 000 pour la FALEP sur chaque territoire.

Ce nouveau cadre permettra donc de faire de la prévention spécialisée un outil d'intervention sociale particulièrement efficient dans la prise en charge de notre jeunesse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione, a cultura è a cuezione suciale.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè dinò un'avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole intervene nant'à stu sugettu ?
Frédérique Densari.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et approuver un cadre stratégique et opérationnel essentiel à l'avenir des jeunes en difficulté en Corse.

Ce cadre contractualisé 2025-2026 fixe les grandes orientations de la prévention spécialisée, un pilier fondamental de notre politique sociale et éducative.

La prévention spécialisée s'adresse aux jeunes en difficulté ou en situation de vulnérabilité, souvent éloignés des dispositifs de droit commun. À travers une présence au sein même des lieux de vie de ces jeunes et à des moments spécifiques, particulièrement en début de soirée, les équipes de prévention vont à leur rencontre afin de les aider à surmonter des difficultés qui sont diverses et très souvent cumulées.

Les jeunes concernés par les équipes de prévention spécialisée sont souvent confrontés par des situations de rupture familiale, d'isolement social et rencontrent des difficultés à accéder aux dispositifs d'aide existants.

Les jeunes en Corse bénéficiant de la prévention spécialisée ont des besoins variés, complexes, nécessitant une approche globale et adaptée.

L'enjeu est donc de proposer un accompagnement de proximité prenant en compte les spécificités insulaires et culturelles, tout en facilitant l'accès au droit, à l'insertion et au bien-être.

L'étude réalisée en 2023-2024 a mis en évidence des enjeux cruciaux : le nombre significatif de jeunes en situation de décrochage scolaire et de précarité sociale ; un besoin de renforcer les actions de médiation et d'accompagnement éducatif ; une nécessité d'adapter les dispositifs aux spécificités de chaque territoire pour une plus grande efficacité.

A travers ce rapport, Madame la Conseillère exécutive, nous réaffirmons notre volonté d'offrir aux jeunes, les plus vulnérables, des solutions adaptées et évolutives.

Ces actions sont menées par les services de la FALEP pour le Pumonte et par l'association LEIA pour certaines régions du Cismonte.

Nous réaffirmons également notre mission de pilotage en mettant en œuvre des outils pour mieux évaluer les actions de ces structures : une nouvelle convention-cadre qui assure une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire sur la base d'évaluations régulières ; la mise en place de contrats d'objectifs territoriaux spécifiques permettant une approche ciblée et une meilleure coordination des acteurs locaux ; un tableau de bord de suivi des orientations qui garantira également une évaluation précise des actions mises en œuvre et une adaptation continue des stratégies d'intervention.

Ce rapport définit également les objectifs stratégiques ambitieux pour 2025-2026, avec un élargissement de la tranche d'âge prise en charge de 11 à 21 ans pour une meilleure continuité de l'accompagnement, une adaptation renforcée aux besoins spécifiques des territoires en lien avec les partenaires locaux, un développement du pouvoir d'agir des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention des conduites à risque.

En adoptant ce cadre contractualisé, nous affirmons donc notre volonté de renforcer la prévention spécialisée et d'adapter nos interventions sur notre territoire.

Il s'agit d'un engagement fort en faveur des jeunes les plus vulnérables, afin de leur offrir un accompagnement structurant et porteur d'avenir.

On peut toutefois regretter, Madame la Conseillère exécutive, que toutes les régions de Corse ne bénéficient pas des services, des équipements de prévention spécialisée. Mais vous venez nous annoncer qu'il y aura un 2^{ème} rapport qui sera prochainement présenté et on ne peut que s'en réjouir.

Donc, nous approuvons ce rapport qui vise à soutenir cette démarche essentielle pour l'avenir de notre jeunesse et la cohésion sociale en Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais réitérer les propos que j'ai tenus, auxquels la conseillère en charge a répondu.

Il y avait une absence de territorialisation concernant les actions menées. Et puis je voudrais évoquer aussi le problème des MNA, les mineurs non-accompagnés, qui se présentent généralement dans les centres de formation avec des difficultés d'insertion, parce qu'il n'y a pas de maîtrise du tout de la langue et faire en sorte que les différents organismes aient la possibilité de les accueillir sereinement, mais avec les difficultés de les mener vers l'emploi.

Et je l'ai dit, vous avez répondu, vous l'avez évoqué, la Balagne, le Centre Corse aussi et la Plaine orientale.

Donc vous avez réduit, c'était de 11 à 25 ans, vous êtes passé de 11 à 21 ans pour la prise en charge. Ce qui serait bien, c'est, comme vous l'avez évoqué, d'étendre ces mesures à d'autres centres ou à d'autres associations pour pouvoir avoir une meilleure répartition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Moi, je vais réitérer ce que je disais en commission, d'ailleurs, on avait croisé nos impressions avec l'ensemble des commissaires.

Je disais qu'en février, Présidente, il y doit y avoir une journée qui est consacrée à un problème que vous avez évoqué hier matin dans votre discours et finalement, ça rejoint, sans prendre trop de raccourcis, cette question qui quand même nous tracasse, c'est en gros le devenir de toute une génération de jeunes qui, pour beaucoup aujourd'hui, notamment dans la ruralité corse, est déscolarisée de manière précoce. C'est un grand défaut, parce qu'on a vécu notamment dans notre région, et Madame la Conseillère connaît la région aussi bien que moi, des drames, même dernièrement, de gens qui étaient mes élèves et qui ressortent, selon la formule consacrée, mal finis.

Donc, il y a une urgence à justement couvrir, et vous l'avez dit, vous avez anticipé, à couvrir l'ensemble des territoires, notamment ceux de la Plaine orientale qui étaient en demande, d'autant que vous savez que la précarité, le taux de chômage dans ces régions-là, et je ne parle pas donc simplement du sortir de l'école, atteint quand même des chiffres alarmants.

Il y a aussi ce problème qui peut paraître secondaire, qui est le problème de la mobilité. On n'a pas de train à Ghisonaccia, même si on a une gare, on a un car qui vient de Porto-Vecchio deux ou trois fois par jour, mais on a un problème qui quelque part entrave même la formation, puisque ce déplacement, cette mobilité qui fait défaut maintient cette population, qui peut être une population à risque si on suit un certain cheminement, et à problème après, et à conflit même.

Donc, il y a besoin d'une réponse qui soit territorialisée de manière majeure, donc je crois que c'est une urgence.

Bien sûr, on votera ce rapport, il n'y a pas d'équivoque, mais c'est important d'avoir une action rapide, y compris peut-être en élargissant un peu le tissu associatif d'intervention. Il se peut qu'on aille au-delà de la FALEP, etc. Je passe sur LEIA et compagnie. Mais pour nous, c'est important, c'est criant. On le sent bien, on est en manque, on a besoin d'un accès à la culture, on a besoin d'un accès en gros à tant d'activités et à tant de formations qui peuvent permettre à des jeunes en situation, y compris de conflit familial, de se retrouver un jour avec une perspective.

Aujourd'hui, la perspective, vous la connaissez. Elle commence dans les cafés ou à côté des cafés, et des fois elle finit de manière sinistre.

Donc c'est peut-être un fondamental aujourd'hui pour nous qui n'existait pas dans le nationalisme historique. Si parlava di lingua, di cultura, di terra... a giuventù. A giuventù per una volta eppo mai più... Ma a giuventù oghje, ghjè forse a generazione ch'hà bisognu di noi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Muriel FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signore Presidente.

Juste quelques mots pour compléter les propos de ma collègue et aussi faire écho aux propos de Saveriu.

Alors, ce dispositif qui est un dispositif de prévention spécialisée, il fait écho au discours que vous avez tenu hier, Madame la Présidente.

En effet, vous avez rappelé l'importance capitale de l'éducation dans la lutte contre la violence. Alors ce fléau, vous l'avez souligné, il est souvent lié à des situations extrêmes de pauvreté et l'absence d'une ligne directrice chez les parents qui bien souvent baissent les bras.

Évidemment, nous adhérons tous à vos mots justes et forts de sens que vous avez prononcés avec vous beaucoup d'émotions et qui nous ont touchés.

Oui, la clé réside dans l'établissement d'un lien entre la jeunesse et la société.

Alors ce dispositif en est un exemple qu'il faut multiplier et nous serons toujours présents pour encourager toute nouvelle initiative qui aide à renforcer la cohésion sociale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Muriel. Merci pour vos mots et ce commentaire.

D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la conseillère.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi. Merci pour vos interventions.

Donc, oui, pour en revenir aux propos de Cathy, effectivement, nous allons renforcer. Sur les MNA, c'est un petit peu différent parce que les MNA sont sous la responsabilité du Président de l'Exécutif, ce sont ses enfants et donc ils ont un accompagnement qui est plus accru encore que celui de la prévention spécialisée.

Pour répondre à Saveriu, évidemment que sur la Plaine orientale sud et que sur le Centre Corse, nous étudions et ça sera probablement LEIA, il faut qu'on

voie parce que c'est ce qu'on appelle communément « les éducateurs de rue », il faut qu'il y en ait suffisamment également.

Mais moi, je crois que surtout, et j'y crois beaucoup, on a commencé un travail depuis 2 ans, vous le savez puisque vous l'aviez voté, c'est le travail des 1 000 premiers jours de la vie. En fait, il faut qu'on commence bien en amont, bien en amont. Il faut qu'on commence chez les tout-petits.

Effectivement, on voit les gens qui sont dans la précarité et qui ont des besoins et qui souvent sont dans des familles monoparentales, avec des mamans qui sont complètement perdues. Mais il n'y a pas que ça. Ce qu'on peut retrouver chez des gosses qui perdent un peu pied, ça peut être aussi dans des familles qui n'ont pas de problèmes financiers. Donc, c'est un ensemble de choses. Mais, je crois qu'il faut vraiment commencer chez les tout-petits, effectivement, l'éducation, et l'accès, et c'est pour ça qu'on travaille beaucoup en transversalité avec les services de Lauda et d'Antonia pour tout ce qui est accès culture et éducation, parce que c'est impératif. On ne s'en sortira que comme ça. Ça fait des années qu'on parle de la précarité, que l'on voit arriver de plus en plus de problèmes sociaux. Ce n'est pas en donnant, c'est ce que je dis toujours, même aux équipes, ce n'est pas uniquement en donnant des aides financières que l'on va y arriver, c'est vraiment par un modèle éducatif, et je pense qu'on devrait être pionnier en la matière.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora emu da mette à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò ? Tutt'u mondu.

Dunque cartularu ADDUTTATU à l'unanimità.

Avà emu da passà u cartularu « Orezza » ?

Brouhaha.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »

Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »

Mme Bianca FAZI

Monsieur le Président de l'Office hydraulique m'a donné la permission, ça va aller très vite.

In fatti, c'est Pasquale Paoli 2025, je me tourne vers Cathy qui était pressée aussi, qui m'a demandé de le passer.

Terzu centinariu di a nascita di u Babbu di a Patria, qui vise à faire de cette année un temps de commémoration autour de la naissance de Pasquale Paoli.

En mars dernier, votre Assemblée a adopté un rapport qui visait à définir les grandes lignes de cette année, Paoli 2025.

Nous nous sommes donc fixés des objectifs stratégiques :

- insuffler au cours de l'année 2025 un élan créatif au sein de la société corse, en référence aux enjeux de naissance et/ou de renaissance ;
- interroger les conditions du renouvellement et de respiration démocratique au regard des grands enjeux du siècle ;
- mobiliser la jeunesse autour des enjeux d'appropriation de l'héritage et de construction d'une citoyenneté moderne ;
- contribuer à renforcer l'ancrage méditerranéen et l'action internationale de la Corse.

Les choix illustrent par conséquent la volonté d'orienter les démarches commémoratives dans un sens explicitement universaliste, ouvert et résolument tourné vers l'avenir.

La volonté du Conseil exécutif est bien d'ancrer les valeurs du Paolisme dans la réalité politique, sociale et morale de la Corse du 21^{ème} siècle.

Aujourd'hui, ce rapport vous propose certes l'élargissement du comité de pilotage, mais aussi un point d'étape de ce projet ; un point d'étape tout d'abord.

Les services de la Collectivité de Corse se sont mobilisés autour de ce projet ambitieux afin de proposer de manière transversale un programme des commémorations qui se tiendront tout au long de l'année, patrimoine, culture, l'éducation, mais également l'ATC, les transports au-delà de notre collectivité, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et dans une logique de co-construction. Des rendez-vous culturels, festifs, de rencontres, de diffusions scientifiques seront également portés par la société civile et des partenaires, comme l'Università di Corsica.

Nos établissements, musées et centres spécialisés, le FRAC et le Centre d'Art Polyphonique par exemple, nos médiathèques également, travaillent en cohérence pour étoffer un programme déjà dense d'actions et de rencontres.

Par ailleurs, nos moyens de transport, avion, train, permettront d'assurer la visibilité de l'image di u Babbu di a Patria dans l'espace public, en complémentarité de l'affichage par l'ATC dans les lieux de passage les plus fréquentés.

Ainsi, l'identité corse s'exprime fortement autour de Pasquale Paoli.

Le copil a tenu sa première réunion début décembre et a défini les grandes lignes directrices philosophiques de cette année. Il a également fixé la date des calendriers de festivités du 6 avril à Morosaglia ; date de la naissance de Pasquale Paoli, pour se clôturer le 8 décembre 2025, à l'occasion di a Festa di a Nazione.

Soulignons également qu'actuellement, une consultation est en cours pour déterminer l'identité visuelle de cette année particulière. Et le logo sera soumis, dans une logique participative, au choix des Corses.

Le résultat vous sera communiqué à la session de fin février, mais il sera disponible pour l'ensemble des partenaires dès les premières actions entreprises.

Enfin, lors de la présentation du rapport, en mars, nous nous étions laissé la possibilité d'élargir la composition du copil. Aujourd'hui, nous souhaitons intégrer 4 communes, Bastia, Corti, Merusaglia, l'Isula, les trois communautés de communes, la Casinca, la Balagna è Pasquale Paoli, mais également l'historien, Antoine-Marie Graziani, que je tiens à remercier pour sa participation.

Comme vous le savez, le Président du Conseil exécutif a souhaité me confier l'accompagnement politique du projet.

Il convient donc de compléter cette composition. Ces propositions ont été validées par le copil qui s'est tenu début janvier.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Le rapport n'est pas passé en commission. C'est un point d'information d'une part et d'élargissement du copil.

Je vous remercie beaucoup, Madame la Conseillère. Je suis membre aussi du copil, donc j'ai assisté aux 2 réunions.

Juste un point. L'Assemblea di a Giuventù aussi est associée au copil, il n'y a pas besoin d'élargir. Elle est associée et nous avons désigné donc 2 vice-présidents à la dernière réunion, qui est aussi la première réunion de l'Assemblea di a Giuventù, la première réunion de la mandature. Et j'ai émis aussi le souhait, lors du copil, que cet hémicycle puisse aussi recevoir un peu de décoration adaptée à l'événement, un minimum. En termes d'identité visuelle aussi c'est important, parce qu'il est très filmé cet hémicycle. Nos visiteurs viennent ici aussi, puis pour nous tous, pour vous. Et puis qu'on puisse émettre aussi une médaille spécifique pour cette période, pour toute l'année et pour commémorer cet événement.

Donc, qui veut prendre la parole ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Ah, quel plaisir ce dossier ! Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère. Déjà merci pour vos réponses.

J'étais présente au premier copil où l'élargissement que vous proposez aujourd'hui a été abordé. Vous comprenez bien que la commune de Morosaglia y a toute sa place, y compris l'intercommunalité. J'avais plaidé en ce sens et je suis heureuse que ces choses soient actées aujourd'hui.

Je vous remercie aussi d'avoir choisi le jour de la naissance de Pasquale Paoli pour faire une journée exceptionnelle dans notre microrégion.

Je dirais même plus, ces manifestations doivent s'adosser à notre commune, à notre territoire, et de façon prioritaire et identitaire.

On ne pourra, en revanche, pas associer toutes les communes.

Bien évidemment, j'ai vu que Bastia rentrait dans la boucle, c'est très bien, pourquoi pas. Mais alors pourquoi pas aussi mettre Piedicroce où il y a un couvent ? Donc attention de ne pas diluer le message et à la dispersion de l'action liée à cet évènement.

Si on s'en tient aux légitimités historiques et aux prises de position de Paoli, on pourrait très bien associer aussi la mairie de Londres, ou même celle de Paris parce qu'il y a le quai de la Corse, Pascal Paoli, sur l'Ile de la cité, perpendiculaire à la rue d'Arcole. Sans oublier Paoli City, dont l'ancien maire de la commune de Morosaglia, Paul Ferrandi, avait créé déjà des liens.

D'un point de vue politico historique, d'ailleurs, tout peut se justifier et s'interpréter.

N'oublions pas non plus les écrits de Paoli et la lettre qu'il a écrite pour qu'elle soit lue à l'Assemblée nationale en décembre 1789.

Donc, on peut à l'envi trouver des orientations sur ce sujet et des nouvelles collectivités ou institutions à y agréger. Restons-en là, à mon avis je pense que vous avez bien organisé les choses au sein du copil. Et je suis contente aussi que le professeur Graziani fasse partie de l'aventure, comme beaucoup de personnes.

Je pense aussi que les travaux du comité Paoli-Napoléon fasse à un moment donné l'objet d'une conférence ou d'un rendu d'une façon ou d'une autre ; ce travail aussi mérite d'être valorisé.

Allora, a v'aghju da dì in Corsu.

Pasquale Paoli hè natu in Morosaglia, figliolu di Ghjacintu Paoli è di Diunisa Valentini, u 6 d'aprile 1725, à "a stretta", in Morosaglia, allora, cum'ellu hà dettu u Presidente pè a lingua corsa, a so piazza naturale pè stu "tricentenaire", era logica ch'ellu fussi Morosaglia, è vi ringraziu assai per a nostre regione è per i nostri paesi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande ? Romain.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signore Presidente.

Mi si pare chì, s'è ùn mi sbagliu micca, cù issa deliberazione, nantu à l'allarghera di u copil, d'attribuzione di unipochi di funzione, ghjè a prima volta, finalmente dipoi ch'ella era stata vutata a prima deliberazione chè no pudemu parlà di u cartulare fundivu di l'anniversariu di i 300 anni di a nascita di Pasquale Paoli.

Mais, permettez-moi, au-delà de l'approche purement technique que revêt une partie du dossier, de sortir un petit peu de la composition du copil, tout en saluant bien sûr sa composition et tous les membres que vous avez cités, Madame la Conseillère exécutive, pour me concentrer sur ce que nous dit ou nous annonce cette année, puisqu'il s'agit d'une année entière de commémoration. Nous avons envie de penser que ce qu'il est important ici, en parlant de Pasquale Paoli, ce n'est pas tant la mémoire pour la mémoire, ou de magnifier, ou glorifier le passé, mais c'est au moment où certains, sciemment ou pas, tentent de liquider une partie du nationalisme corse, au moment où beaucoup d'obscurantismes sont là devant nous, au moment où le monde ne va pas toujours très bien ou ne tourne pas toujours dans le bon sens, c'est nous poser la question aujourd'hui : qu'est-ce que cet homme-là, sa pensée et les hommes et les femmes qui l'ont valeureusement accompagné, nous disent aujourd'hui, en 2025 ? Je pense que tout l'intérêt de cette commémoration, elle est là.

Et je voudrais avec vous retenir... Il y aurait des milliers de choses à dire, mais je voudrais retenir deux choses qui me semblent d'une extrême importance aujourd'hui en 2025.

Il y a, à quelques mètres d'ici, une statue, près de la citadelle d'Aiacciu, une statue de Pasquale Paoli. Sur cette statue, il est écrit « a parità ùn deve esse una parolla vana ». Bien sûr que lorsque Pasquale Paoli dit cela, il y a bientôt 300 ans, il ne le dit pas dans le même contexte qui est le nôtre aujourd'hui, mais comment cette phrase ne peut pas faire écho aujourd'hui lorsqu'on parle d'égalité entre les hommes et les femmes ?

Comment cette phrase ne peut pas faire écho lorsque l'on parle de dignité humaine et d'égalité entre les hommes dans leur accès à la terre, dans leur accès au bien-être, dans leur accès au bonheur ?

Comment cette phrase ne peut pas faire écho aujourd'hui, en 2025, face à la dignité, à l'égalité dont ont droit tous les peuples et à l'égalité entre le peuple français et le peuple corse dans ce qu'ils ont à partager, à vivre de manière heureuse au quotidien ?

Oui, le peuple corse doit vivre dignement sur sa terre, est un peuple égal à tous les autres peuples et ce type de phrases là nous permet d'interroger notre présent et de nous projeter dans l'avenir.

Une autre phrase, mais encore une fois, il y en aurait des milliers d'autres. J'ai le bonheur avec d'autres, notamment avec Madame la Présidente, de fouler les pieds d'une institution, quasiment quotidiennement, qui est l'Università di Corsica, dont je salue le président et tous nos collègues, il y a une maxime, celle de Paoli. Elle s'appelle l'Università Pasquale Paoli. Il y a une maxime, c'est « Studià hè libertà ».

Je dois vous dire que j'ai eu un peu de mal, même au début quand j'étais étudiant, à comprendre le sens profond de cette phrase. C'est souvent après qu'on la comprend, une fois qu'on commence à travailler, qu'on a terminé nos études. Mais « Studià hè libertà », cette fameuse maxime paoliste, elle nous dit quelque chose, elle nous dit que c'est par la connaissance qu'un peuple s'émancipe. C'est par le travail qu'un peuple s'émancipe. Et si moi, à titre personnel, nous à titre collectif, nous avons choisi d'être nationalistes, c'est parce que, à un moment donné, on n'a pas choisi d'être nationalistes parce qu'on nous avait donné une place. On n'a pas choisi d'être nationalistes corses parce qu'on nous avait rétribué de quelque manière possible. On a choisi en homme et en femme libre, consciemment, éclairés par la connaissance. On a choisi d'être nationalistes comme, et je le dis avec beaucoup de respect, ceux qui ne le sont pas, j'ose l'espérer, ont choisi d'être dans l'opposition parce qu'ils étaient éclairés par la même connaissance. Et c'est ce qui doit éclairer notre Assemblée. Et c'est ce qui doit éclairer, et ça fait encore une fois écho au magnifique discours que nous avons entendu hier matin de Madame la Présidente en introduction à nos travaux, c'est ce qui doit éclairer toute l'éducation des enfants de ce peuple.

« Studià hè libertà », encore une fois, c'est par le travail, par l'émancipation, par la connaissance, que nous arriverons à redresser collectivement ce pays.

Et ces deux maximes, elles nous disent deux autres choses.

Elles nous disent qu'au 18^{ème} siècle, au moment où tout se sédimentait vers l'obscurité, où tout convergeait vers l'obscurantisme, ci era una strada di lume, ci era una strada di pace è què dinò, cent'anni dopu, ci deve permette di schiarisce à pena a nostra vita pulitica.

Et je terminerai en disant, à ce stade-là du rapport, que Pasquale Paoli nous a dit quelque chose d'autre il y a 300 ans, notamment pour la Nation corse, de ne jamais perdre l'espoir et qu'il y avait un chemin pour la dignité et la reconnaissance de ce peuple.

Donc, nous sommes très heureux, Madame la Conseillère, de vous accompagner pour toutes ces raisons-là dans l'élaboration des festivités, parce que ça doit être un formidable moment de fête pour le peuple corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un moment de coopération aussi. C'est ce que nous avons fait hier matin aussi avec Monsieur le Recteur, et un bon moment d'union générale tout au long de l'année.

D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente. Une minute.

Puisqu'il est question d'élargir donc le comité de pilotage, il y a des centaines de villes, au-delà même de la Corse, qui pourraient légitimement se signaler et demander à être associées d'une manière ou d'une autre au tricentenaire, mais simplement parler pour celle que je représente avec d'autres ici et dont je suis maire. Chacun sait que Paoli est parti en exil depuis le port de Porto-Vecchio, qu'il avait dormi d'ailleurs, pour la parenthèse, la veille à Quenza. Nous avons d'ailleurs donné dans l'histoire le nom à ce quai, nous l'avons baptisé Pascal Paoli.

Donc, on aimerait, d'une manière libre, et je n'ai d'ailleurs pas fait d'amendement en ce sens, savoir comment la ville de départ vers l'exil londonien pouvait être également impliquée dans l'organisation de cette tricentenaire.

Donc, c'est davantage un acte de candidature, dont Xavier d'ailleurs avait prolongé les termes lors d'une réunion dédiée, qu'un amendement écrit. Donc, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée et on verra ensemble le moment venu comment prolonger cela.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc bien. Au même moment, en direct, il y a quelqu'un qui me dit si on ne peut pas associer Calvi aussi...

Ghjè cum'è Napoleone, in tutti i lochi ind'è u mondu induve Napoleone hè passatu, una casa... For'di Paul-Félix Benedetti ch'hà case dapertuttu, cum'è ognunu a sà... Ghjè cusì...

On en reparlera. Certainement, il y aura d'autres candidatures, Mme la Conseillère.

Le Président souhaite intervenir. Vous et ensuite le Président.

Mme Bianca FAZI

Alors, deux choses.

Pour répondre à Cathy, puisqu'elle a soulevé le problème des communes, Paoli est passé quasiment dans toutes les communes.

Effectivement, il a pris le bateau du port de Portivechju, donc moi je pense qu'il n'y a pas de problème, on peut acter la candidature dès aujourd'hui.

Après acter toutes les candidatures, c'est compliqué dans un copil. Mais par contre, les communes peuvent produire des projets, que nous appuierons ou que nous verrons comment articuler, parce que je vous rappelle qu'on a un temps assez court, on a 3 mois. Donc, Portivechju, aujourd'hui, on le fait de suite, on fait un amendement et on l'acte.

Pour répondre à Cathy, alors Paris, Londres, etc., ne sont pas associées dans le copil, mais bien entendu, on les a contactées, surtout Londres. Naples également, puisqu'il a été à l'université de Naples et qu'on veut un rayonnement international.

Cela rejoint ce que je voulais dire à Romain. Effectivement, qu'on a pensé « Studià hè libertà ». On travaille en même temps avec l'université. L'université va faire pas mal de conférences. On a essayé de ne pas faire les mêmes choses. Donc, nous, on fera moins de conférences, on fera plus des actions justement à l'international. Par contre, l'université va se consacrer plus sur des conférences, etc., et c'est là où les communes ont aussi toute leur place.

Hier, effectivement, avec Madame la Présidente, on était à Canopé, puisqu'il y a un programme qui a été fait au niveau de l'Education nationale et le

Recteur, je dois le dire, s'est complètement impliqué et est très passionné, on peut le dire, par ce tricentenaire. Et donc, vous verrez, il y a énormément de pédagogie qui a été introduite sous les termes de petits films, de livres. Ils ont vraiment fait quelque chose de très bien en direction des scolaires. Donc on a essayé, vous le voyez, de rendre l'événement vraiment de manière très importante effectivement.

On sait que Paoli, c'était l'éducation, c'était l'ouverture, l'universalisme et que les valeurs étaient déjà à ce niveau-là. Ce n'est pas pour rien que certaines constitutions ont été copiées sur la Constitution corse de l'époque.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. O Sgiò Presidente, vuliate a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vulia di simpliciamente, per raportu à l'intervenzione di u nostru collega Jean-Christophe ANGELINI, di sicuru hè nurmale è naturale chì a cumuna di Portivechju sia parte s'ella vole, è a vole di u cumitatu. Pensu chì forse pudariamù mette una formula generale ind'è a deliberazione, cusì e cumune chì volenu participà facenu una lettera, è u cumitatu piglia attu di a candidatura, è cusì hè più semplice. Ne pudemu piglià senza furmalisimu, è cunsideremu chì à parte di oghje; à parte di u mumentu induva un elettu di l'Assemblea di Corsica, chì in più hè merre di a so cumuna hà dettu chì ne vulia fà parte, ne face parte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pudemu fà cusì, iè. Di tutta manera, e feste, l'anniversarii più sò aperti, è più ci hè invitati, è megliu hè. È a festa hè ancu più grande.

Dunque, v'è bè.

D'altronde, eiu aghju fattu...

Andate puru, Presidente vuliate di?

M. le Président Gilles SIMEONI

Est-ce que pour la forme, on rédige un petit amendement générique, comme ça, rapide ? Et on le fait voter, on le soumet à l'Assemblée de Corse et comme ça, on l'ajoute à la délibération, pendant que vous parlez. Je le rédige.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça va être très court.

Je complète ce qui a été dit, même si ce n'est pas d'usage, mais là on est sous un format copil élargi en live. Je m'adresse à Cathy Cognetti, En copil, nous avons évoqué aussi la nécessité bien sûr sur le plan international, de réactiver les réseaux que nous avons, notamment avec Paoli City, enfin une des Paoli City, parce qu'il y a des Paoli Cities, au pluriel, il y en a plusieurs, je crois qu'il y en a une vingtaine aux États-Unis, donc avec Paoli City, Philadelphia, Philadelphie, ça, c'est la première chose.

Et deuxièmement, comme je l'avais annoncé en copil, j'ai écrit au maire de Naples, parce que je crois qu'en Italie, donc pratiquement dans toutes les villes italiennes, il y a un élément d'urbanisme, que ce soit une place, une rue ou un boulevard, ou une avenue qui s'appelle Paoli. Et apparemment, on a cherché, on en n'a pas vu à Naples. Or, il a fait ses études à Naples et j'ai saisi le maire de Naples pour suggérer un baptême d'un élément viaire, donc d'une voie. J'attends la réponse, bien sûr.

Donc, on attend l'amendement, qui ne doit pas être très compliqué à rédiger.

Le rapport suivant sera le rapport Orezza.

On sursoit au vote ? Alors, on va présenter Orezza, si vous en êtes d'accord et ensuite on votera l'amendement sur le rapport Paoli, l'élargissement du copil, puis le vote, évidemment, du rapport en lui-même.

Je demande aux personnes qui sont concernées par le dossier des eaux d'Orezza de se déporter. Donc, Mme Campana sort...

Passu a parolla à u cunsigliere esecutivu, Gilles Giovannangeli, Presidente di l'Ufficiu idraulicu.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 005 : Cuntrattu d'affittu è di gerenza di i bè mubiliari è immubiliari di a surgente d'Orezza è prisentazione di i statuti di a SCIC Orezza

Rapport n° 005 : Contrat de location gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'OREZZA et présentation des statuts de la SCIC Orezza

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Alors, avant de commencer le rapport, je voudrais qu'on ait une pensée pour Madame Ferrand Françoise, qui nous a quittés ces derniers jours, qui était employée des Eaux d'Orezza, qui était comptable aux Eaux d'Orezza, et qui étaient reconnue à la fois pour son implication professionnelle, ses compétences professionnelles et son engagement au sein de l'entreprise. Mais au-delà, son engagement au sein de de la commune de Carpineto, où elle était élue municipale aux côtés de notre ami le maire Marcel Ferrari.

Alors, vous le savez, ce rapport s'inscrit dans le prolongement des débats que nous avons eus le mois dernier déjà sur le choix que nous avons à faire sur le nouveau délégataire qui aura la gestion des Eaux d'Orezza.

Donc, il ne s'agit pas pour moi aujourd'hui de revenir sur ces débats et de refaire le débat sur le choix que nous avons fait collectivement, celui de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif. Mais vous rappelez quand même que c'est un choix qui correspond à notre philosophie de développement, à la fois parce que nous souhaitons maîtriser ce que nous appelons les outils stratégiques, en l'occurrence le site d'Orezza qui est propriété de la Collectivité de Corse, qu'en même temps nous souhaitons, à travers cette société coopérative, qui est peut-être avant tout une société commerciale, assurer l'exploitation industrielle, mais dans un but de performance économique. Je crois que c'est important de le dire. Mais qu'en même temps aussi, et c'est pour ça que c'est une SCIC, on veut le faire aussi avec une ambition sociale forte : celle d'associer les salariés à la fois à la gestion, mais aussi à la production, d'être dans une logique de développement territorial assumée aussi avec l'ensemble des acteurs du territoire, les collectivités mais aussi les associations, et enfin de s'adjoindre aussi des partenaires privés, en l'occurrence, pour commencer, la CADEC, outil financier reconnu pour son expertise.

Donc je ne veux pas revenir sur ce débat. Je veux simplement à travers ce rapport, vous présentez comme nous l'avons défini et convenu, l'état d'avancement aujourd'hui du projet de création de SCIC, avec une perspective d'aboutissement qui est celle du 25 février ; journée qui sera consacrée à l'assemblée générale constitutive de la SCIC.

Alors, pendant ce laps de temps réduit et, de manière très cadencée, nous avons avancé sur 3 niveaux.

Le premier niveau, c'est celui de l'organisation de la transition opérationnelle, j'ai envie de dire. Donc, nous l'avons fait dans ce souci-là, c'est celui que, dès le 26 février, il faudra que l'entreprise en place, les salariés puissent produire, travailler, commercer. Donc, on a un sujet de transition à organiser avec notamment des relations avec l'ancien concessionnaire, qui est la SNEEMO de Madame Mora. Donc de manière très claire, dans ces conditions, ce ne sont jamais des relations qui sont simples, qui sont parfois tendues, parfois un peu plus conflictuelles. Et d'ailleurs, ces jours derniers, Madame Mora a introduit un recours gracieux.

Mais en même temps, je veux vous dire que dans les relations économiques, dans les relations commerciales, ce sont des choses qui ne sont pas exceptionnelles. On est, y compris dans des événements que nous avons intégrés dans le processus de création.

Nous gérons ça, nous souhaitons trouver une issue la plus favorable possible, mais nous, nous travaillons pour, comme je le disais, être en capacité de maintenir l'activité dès le 26 février.

Donc ça, c'est le premier niveau de travail.

Le deuxième niveau, et c'est le côté qui est extrêmement rassurant et qui démontre que le travail et la crédibilité du projet est forte aujourd'hui, c'est celui de l'ingénierie financière.

Je vous l'avais dit le mois dernier, la SCIC sera une société en création et que donc elle a besoin de fonds d'amorçage, et aussi elle a besoin de fonds pour permettre des investissements qui vont permettre à la fois l'amélioration de la production, mais aussi tout simplement le démarrage de l'activité dans des conditions optimum.

Donc, on a à peu près 300 à 350 000 € d'investissements à réaliser et on a besoin, en fonds de roulement, en besoin d'amorçage, d'à peu près un peu plus de 2 M€. Ce qui fait globalement, pour être en sécurité, une nécessité d'avoir 2,5 M€ devant nous lorsqu'on démarre l'activité.

Je vous avais aussi dit que le mois dernier déjà, nous avons un accord avec la Fédération des SCOP et des SCIC qui nous accompagne à travers des outils financiers. Nous avons déjà aussi des contacts fructueux avec l'outil financier CAPI Corse Active pour l'initiative, qui est très impliqué dans le financement de l'économie sociale et solidaire. Et depuis, nous avons eu deux accords qui, à mon avis, sont importants aussi, de deux banques coopératives et mutualistes qui ont tout de suite adhéré au projet. Et c'est pour moi quelque chose d'extrêmement important parce que ça veut dire deux choses.

D'abord, la crédibilité, y compris de cette forme juridique souvent peut surprendre, donc est moins habituelle. Donc la crédibilité de cette forme là et bien sûr la crédibilité du projet qui est présenté, donc à la fois la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ont souhaité fortement non seulement s'associer au démarrage, nous aider financièrement, mais se projeter avec nous, y compris dans un projet de développement futur.

Deuxième point donc, cette ingénierie financière qui est aujourd'hui réglée.

Enfin, le troisième point, et c'est celui qui concerne plus particulièrement le rapport d'aujourd'hui, c'est celui des procédures administratives. On est, comme je vous le disais, dans un process de création d'entreprise, avec des étapes administratives obligatoires qui vont nous emmener autour du 15 février, à avoir un KBIS et un SIRET pour pouvoir lancer l'activité avec l'ouverture d'un compte bancaire, le dépôt des statuts provisoires, enfin toute procédure obligatoire lorsqu'on crée une société commerciale.

Et donc, dans cette procédure administrative, il vous est demandé aujourd'hui de voter sur deux documents.

Le premier, c'est le document de location-gérance qui définit les conditions et les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse met à disposition à la fois les biens, les locaux, les biens mobiliers, mais aussi, c'est important, le fonds de commerce et la clientèle. C'est pour ça que nous avons choisi la forme de location-gérance, plutôt qu'un bail commercial, c'est parce qu'elle permet d'intégrer aussi le fonds de commerce et la clientèle.

Donc ce contrat de location-gérance, qui est un contrat normé, où on retrouve les articles obligatoires de l'ensemble de ce type de contrat, tout simplement vous en citer 4 :

Le 1^{er}, c'est l'article concernant la durée. Nous avons choisi un contrat d'une durée de 10 ans renouvelables. Pourquoi 10 ans ? Tout simplement parce

que ça permet à la société de se projeter sur 10 années, et notamment d'amortir les investissements et bien sûr aussi ses emprunts.

Le 2^{ème} article, c'est celui du prix et de la redevance. Nous l'avons aussi abordé, je vous l'avais présenté lors de la dernière session, nous avons parlé de 140 000 € et aujourd'hui nous sommes sur ces montants là avec 2 niveaux :

Premier niveau, c'est une part fixe de 140 000 €. Alors, cette part fixe, elle a été réévaluée fortement par rapport à l'ancienne redevance, tout simplement parce que nous, nous l'estimons à partir bien sûr de la valeur des biens en termes d'immobilisation et des biens mobiliers, mais aussi à partir de l'activité, de la rentabilité et bien sûr des profits de cette activité.

Donc, nous avons estimé qu'aujourd'hui, on pouvait plutôt se diriger vers un montant qui est de 140 000 €, auquel va venir s'ajouter une part variable sur laquelle nous avons repris les modalités de calculs qui étaient celles du contrat précédent qui liait la SNEEMO à la Collectivité de de Corse, et qui est d'un prix de 0,976 € ; on en a débattu d'ailleurs on commission. C'est la reprise du prix qui était, comme je vous le disais, précédemment inscrit dans le contrat SNEEMO.

Donc, ce qui va nous amener à avoir à peu près, puisque nous vendons 10 millions de litres, une redevance supplémentaire de 100 000 €. Ce qui nous fait bien les 140 000 € dont je vous parlais.

Le 3^{ème} article, c'est l'article qui concerne le stock. Là aussi c'est important, puisqu'on a un débat aujourd'hui, pour être clair, avec Madame Mora, sur à la fois le stock en valeur et en nature qu'elle doit laisser aujourd'hui à la Collectivité de Corse. C'est prévu dans le contrat SNEEMO, mais c'est un sujet de discussion aujourd'hui qui est un peu difficile.

Donc, pour sécuriser l'ensemble, on a prévu dans le contrat que le bénéficiaire devra, en sortie, laisser le stock qu'il a trouvé, et en valeur, et en nature, et nous l'avons écrit de manière très précise.

Enfin, le 4^{ème} point, c'est celui du personnel, parce que là-aussi, nous étions soucieux de pouvoir garantir au personnel d'abord la poursuite des contrats. C'est la loi, c'est la règle, mais c'est inscrit dans les statuts. Donc, les personnels seront repris de facto dans la nouvelle société, dans la SCIC, en tout cas leurs contrats seront repris automatiquement.

Je dois dire aussi, et ça fera partie de l'Assemblée générale du 25 février, nous avons une discussion avec le personnel et que nous aurons un projet social qui sera présenté déjà lors de cette Assemblée générale, qui reprendra les revendications principales qui avaient été faites par le personnel ces dernières

années, qui avaient été malheureusement sans suite par Madame Mora, et qui concerne notamment l'obtention d'un 13^{ème} mois et la revalorisation d'une prime d'ancienneté. Et bien sûr, nous travaillerons avec eux à l'évolution et au travail sur la prime d'intéressement et la prime de participation.

Enfin, dans cet article, on précise aussi que si, il arrivait que pour le mois de février, il y ait des problèmes sur les paies du mois de février, c'est-à-dire les paies du 1^{er} au 25 février, notamment sur des questions d'indemnité et de congés, la SCIC prendrait à sa charge les salaires du mois de février et pourrait, et se retournerait, si c'était le cas, vers la SNEEMO pour pouvoir se faire payer, indemniser en tout cas les montants qui auraient été avancés aux salariés. C'est une garantie sociale donnée aux salariés dans le cas où cette transition serait un petit peu délicate du point de vue social.

Voilà un petit peu les points essentiels du contrat de location-gérance qu'il me semblait important de vous en donner lecture.

L'autre document que je vous présente et qui avait été aussi débattu lors de la session précédente, c'est celui qui concernant les statuts.

Vous le savez, les statuts vont régir le fonctionnement de la SCIC, en précisant notamment les règles de la gouvernance, avec une gouvernance à 3 niveaux, puisque suite au débat que nous avons eu, nous avons retravaillé un petit peu les principes de gouvernance et nous avons intégré à la fois la demande qui était celle des élus, mais aussi les discussions que nous avons eues entre temps avec les salariés. Ce qui nous donne d'abord, bien sûr, un principe autour de l'organisation, autour de l'Assemblée générale, puisque c'est l'organe suprême, c'est l'Assemblée générale qui va fixer les grandes lignes, la stratégie générale de la SCIC, mais aussi l'Assemblée générale qui va valider les comptes, les orientations et les rapports d'activité.

Mais pour simplifier le fonctionnement quotidien de la SCIC, plutôt que de devoir régulièrement convoquer des assemblées générales, nous vous proposons de créer un conseil coopératif, qui sera l'émanation de cette Assemblée générale et qui représentera, de la même façon que l'Assemblée générale, l'ensemble des collèges de la SCIC. Rappelez-vous que la gouvernance fonctionne à travers un droit de vote pondéré en collège. Donc, l'ensemble des collèges serait représenté dans ce conseil coopératif. Chaque collège (5 collèges) aura un membre qui le représentera au conseil coopératif et que les décisions seront prises de manière aussi pondérée, en fonction de l'importance des collèges. Ce qui permettra à la Collectivité de Corse dans le Conseil coopératif de peser 50 %, aux associés de peser 20 % des votes, aux communes et collectivités 10 %, aux associations 10 % et à la CADEC 10 %.

Donc, là aussi, un organe intermédiaire, le Conseil coopératif, qui permet un fonctionnement plus fluide et plus simplifié.

Enfin, suite au débat que nous avons eu le mois dernier, nous proposons la création d'un conseil de surveillance. C'est un peu la réponse suite à l'interrogation de Paul-Félix Benedetti le mois dernier. Après avoir étudié, une SCIC organisée en SAS à capitale variable peut créer un conseil de surveillance et nous nous proposons de le faire en le composant de la représentativité des élus de la Collectivité de Corse, bien entendu la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents des groupes ou leurs représentants, et les représentants bien sûr des non-inscrits.

Donc, ce conseil de surveillance aura pour mission de contrôler et de superviser l'activité de la SCIC et pourra se saisir à tout moment, s'il le souhaite aussi, d'un certain nombre de questions. Et bien sûr, le conseil coopératif devra produire au moins une fois par an un rapport d'activité auprès du conseil de surveillance, qui pourra aussi venir bien sûr siéger en Assemblée générale, bien sûr sans voix délibérative.

Donc, je pense que, avec ce système de gouvernance, on répond à la fois au fonctionnement global et démocratique des sociétés coopératives, aux attentes des salariés, à travers aussi le conseil coopératif, et à la volonté des élus de l'Assemblée de Corse de pouvoir être informés régulièrement et y compris en contrôlant l'activité de la SCIC.

Enfin, et je veux le dire de manière forte aussi, cette gouvernance à 3 niveaux concerne la gouvernance stratégique et elle est à distinguer de la direction générale et opérationnelle qui, bien sûr, assurera le fonctionnement quotidien de la SCIC, et qui sera organisée autour d'un directeur général, de directeurs et d'un encadrement avec l'ensemble des salariés.

Voilà la procédure qui est aujourd'hui maîtrisée et qui est en train maintenant de finalisation, et sachez que nous, nous considérons qu'à ce stade, nous sommes prêts et nous sommes dans une démarche qui va nous emmener au 25 février et qui verra une assemblée générale, un lancement d'activité dès le 26 février et la garantie de notre point de vue que le défi que nous nous sommes lancés avec l'ensemble des associés, et je le rappelle, salariés/acteurs du territoire/CADEC, est en passe d'être réussi.

Je veux terminer en vous disant que sur ce rapport, nous avons un avis du CESEC qui, bien sûr, donne un avis favorable, mais qui à la fois, et je considère que c'est normal dans le cadre de cette aventure entrepreneuriale, émet aussi quelques inquiétudes et quelques réserves uniquement centrées sur deux aspects, je crois, concernant les inquiétudes et les réserves :

La question de l'export, mais je l'ai déjà exprimée le mois dernier. L'export, c'est quelque chose d'extrêmement important dans le projet de développement, mais c'est quelque chose aujourd'hui qui avait été organisé autour d'une société, LAILAILAI, qui est aussi dirigée par Madame Mora.

Il n'est pas aujourd'hui, pour nous, question de nous prononcer de ce qui sera la stratégie d'export de la SCIC. Ce sont les actionnaires, les sociétaires qui devront définir les modalités de cette stratégie. Simplement, nous, ce que nous disons, c'est que nous ne sommes pas opposés à continuer à travailler, et c'est ce que nous faisons à travers les discussions que nous menons avec Madame Mora, nous ne sommes pas hostiles à continuer à travailler avec cette société d'export. Mais, nous nous réservons aussi le droit et la possibilité de pouvoir travailler à l'export avec d'autres distributeurs.

Donc, nous sommes relativement sereins, comme je vous le disais tout à l'heure. Nous ne manquons pas de demandes et de propositions. Mais nous sommes aussi prêts à continuer avec la société de Madame Mora.

L'autre question d'inquiétude, c'est celle du prix. Là aussi, nous discutons, nous allons regarder. Les sociétaires devront avoir, dans leurs missions et axes de travail, la question des coûts de production et du prix de l'Orezza, parce que nous avons aussi la volonté de tenir compte des remarques qui ont été faites sur le fait que le consommateur puisse toujours bénéficier - le consommateur corse en priorité - de cette eau à un prix qui soit le plus abordable possible.

Enfin, je veux dire aussi que le CESEC, malgré ses inquiétudes, se réjouit aussi bien sûr des conditions sociales notamment qui sont faites aux salariés. Mais, je le répète, quand on crée une SCIC, on la crée aussi parce qu'on a une ambition sociale forte.

Il se réjouit aussi que dans le projet de développement, nous intégrions l'idée, bien sûr, du recyclage du verre. Là aussi, c'est un projet de R&D certainement intéressant à mener dans le cadre de cette démarche-là, seuls ou peut-être en coopération avec d'autres acteurs de la distribution et de la production d'eaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour ce qu'il en est de ce projet.

Vous dire ce que j'ai dit la dernière fois, et je le précisais dans le début de mon intervention, on est dans une vision du développement, une philosophie du développement qui consiste à considérer que sur nos outils stratégiques, là où nous sommes propriétaires, il faut que la Collectivité de Corse maîtrise, qu'elle puisse s'associer aussi avec d'autres acteurs et que la démarche économique ne

doit pas être pour nous quelque chose de tabou et on le démontre. Elle peut aussi être menée avec un actionnariat divers, dont la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc il y a des avis, bien évidemment. Il y a un rapport de la CDENATE et un avis de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente, pour la CDENATE, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda, et absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous l'avez dit, il y a un avis favorable du CESEC.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Marie-Anne PIERI, pour « Un Soffiu novu ».

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, Monsieur le Président, moi je vais vous interroger sur le contrat de location-gérance.

Vous avez fait le choix d'un contrat de location-gérance sur 10 ans qui va lier donc la Collectivité à la société coopérative.

10 ans qui vont se reconduire par tacite reconduction.

J'ai vu à la lecture du contrat de location gérance que vous faites, dans le cadre de l'article qui a trait aux gros travaux, dérogation de l'article 666 du code civil, c'est-à-dire que la SCIC devra assumer la totalité des travaux.

Le contrat de location gérance dans son essence, et vous le réaffirmez également, il n'y a pas un transfert de droit réel, c'est-à-dire que demain la SCIC, quand elle va emprunter auprès d'une banque pour les travaux ou même pour les investissements qu'elle aura à faire, parce qu'il y aura forcément des investissements relativement lourds, elle n'aura pas de garantie hypothécaire à amener puisque les parcelles de terre, l'actif immobilier reste la propriété de la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse met à disposition, au travers du contrat de location gérance, ses actifs immobiliers.

Donc ça laisse sous-entendre que dans le cadre de vos emprunts, vous allez demander à la Collectivité de Corse d'être caution hypothécaire pour garantir, comme tout particulier quand il va auprès d'une banque, on lui demande une garantie hypothécaire.

Donc là, dans le cas de figure, étant donné que la Collectivité de Corse, et c'est l'essence même du contrat de location gérance, elle sera caution hypothécaire. Donc ça, c'est ma première remarque.

La deuxième remarque, elle a trait au fait que vous réaffirmez dans le contrat de location gérance qu'il n'y a pas de commercialité, vous le dites véritablement, vous le dites, je pense que c'est en page 7 : la SCIC reconnaît expressément qu'elle ne peut en aucun cas se prévaloir des règles relatives à la propriété commerciale et au statut des baux commerciaux, ce en quoi c'est l'essence même du contrat de location gérance.

En page 16 du contrat de location gérance, fin du contrat : la SCIC pourra toutefois prétendre à son départ à une indemnité correspondant au profit que la Collectivité pourra effectivement retirer de la plus-value apportée, soit au

fonds, soit à la valeur locative de l'immeuble, éventuellement par l'amélioration. Ce paragraphe-là requalifié le terme du contrat et donne la commercialité au contraire de location gérance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez terminé ?

Mme Anne-Marie PIERI

Juste une petite chose et après je termine.

Ça c'est, je dirais, ce qu'on fait habituellement, au niveau du dépôt de garantie que vous demandez, qui sera versé par la SCIC dans le cadre du contrat de location gérance, il y a un dépôt de garantie qui doit être séquestré de 20 000 euros. Je pense qu'il serait intéressant que ce dépôt de garantie, qui n'est pas à la disposition du bailleur mais qui reste la propriété du preneur, à savoir la SCIC, que ce dépôt de garantie soit séquestré produits intérêts, et qu'au terme du contrat, ces intérêts soient reversés à la SCIC.

Voilà, j'ai terminé. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je prends bonne note des bonnes réflexions du conseiller exécutif en charge du dossier pour ce qui concerne la gouvernance. J'en parlerai plus tard, mais il y a des vides. On va rester déjà à l'objet de la délibération, à savoir le contrat de mise à disposition des locaux et des moyens de production. Moi, je vous invite à voter un contrat où le représentant de la société qui n'est pas encore créée, soit en blanc, parce qu'on nomme quelqu'un qui n'est encore désigné par personne aujourd'hui. Je pense qu'il y a un petit vide juridique.

Deuxième remarque, il y a dans le contrat de location gérance, un prix à payer, 14 000 € en part fixe et 0,976 € par litre vendu. Je pense qu'il serait judicieux d'arrondir au centime pour la comptabilité à venir. Maintenant c'est sûr que si on multiplie par 1 000 et qu'on fait par mètre cube, on est sur un nombre qui devient plus rationnel.

Ensuite, vous avez prévu dans le contrat, pour une fois, c'est une bonne chose, l'indexation des prix sur les locaux commerciaux pour la partie part fixe,

mais pour la partie proportionnelle, il n'y en a pas. Donc, il faut rajouter une indexation, sinon par renouvellement tacite dans 50 ans, on sera toujours à un centime par litre. Donc là, je pense que c'est même une obligation globale. On doit indexer les deux fractions. Je ne sais pas quel est l'indice le plus adapté pour de l'achat et de la vente d'eau, est-ce l'indice de la consommation courante ? Est-ce autre chose ? Mais il faut qu'il y ait un indice ou la fraction d'un indice. On n'est pas obligés de prendre 100 % de l'indice. Donc ça c'est pour la partie, je dirais, du contrat.

Pour la partie des statuts et de la gouvernance, le triptyque de gouvernance, c'est une invention quand même parce qu'à partir du moment où on crée un conseil de surveillance, on rentre dans le code du commerce, article L 225-68, et logiquement, s'il y a un conseil de surveillance, il faut définir son rôle. Sa composition, elle doit être proportionnelle à l'ensemble de tous les actionnaires de la société et pas que la Collectivité de Corse. Logiquement, c'est un conseil de surveillance qui nomme les membres du directoire, que vous avez appelé « conseil coopératif », et on reste dans quelque chose qui est connu, figé et réglementé, voire légiféré.

Donc là, la partie conseil de surveillance uniquement dévolue à un actionnaire qui est minoritaire, il est à 50 %, ce n'est pas quelque chose de cohérent et je pense que ce n'est pas quelque chose de réglementaire.

Donc, les statuts ne sont pas encore adaptés mais il faut regarder. Je pense que s'il y a le conseil de surveillance, il doit être calé sur la proportionnalité, doivent participer au conseil de surveillance tous ceux qui font partie de la vie de la société et qui ont des parts sociales, et il faut définir le rôle du Conseil de surveillance, ces modalités de votation, enfin toutes les clauses générales qui font vivre un conseil de surveillance.

Je vous laisse continuer à réfléchir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vanina Le Bomin pour « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, Monsieur le président du conseil exécutif, je ne vais pas ici rentrer dans les détails du contrat de location gérance ni des statuts puisque toutes les remarques que nous avons à faire ont été faites en commission et en copil. Donc, je voudrais tenir un propos un peu plus général.

On arrive au bout d'un long processus, depuis des années que la réflexion est engagée, ça n'a pas été un long fleuve tranquille, nous le savons. Je voudrais cependant rendre quand même hommage, on l'a déjà fait, mais insister et rendre hommage à Monsieur Mora qui a été un visionnaire, qui a été un entrepreneur dans le plus pur sens du terme « entrepreneur », ça été un capitaine d'industrie qui a rêvé la réindustrialisation du monde rural. Il avait certainement en tête l'âge d'or de la microrégion lorsque des curistes venaient de la Corse entière et parfois au-delà, faire une cure des eaux d'Orezza et logeaient dans les villages alentour.

Il a mené son entreprise. Sa réussite, elle peut servir d'exemple aujourd'hui et je ramènerai ça aux propos qui ont été tenus sur la jeunesse, sur l'éducation, sur les études et ce qui nous manque aussi, je pense aujourd'hui au niveau de la jeunesse, ce sont des exemples et c'est une culture d'entreprise et un goût du risque que nous devons contribuer à insuffler à tous les jeunes.

Le problème qui s'est posé, c'est qu'au fil des ans, sa philosophie, elle a été un peu perdue de vue et qu'elle a été remplacée par une logique purement commerciale. Alors en soi, ce n'est pas condamnable puisque c'était une entreprise de droit privé, mais il a semblé que l'entreprise perdait un peu de son âme et le sentiment des Corses, ça a été un petit peu un sentiment de dépossession au fil des ans, puisque les Corses avaient le sentiment que les eaux d'Orezza appartenaient un petit peu à tous les Corses.

Donc, c'est ce qui a conduit votre réflexion, Monsieur le Président, et qui vous a mené sur la négociation avec Madame Mora, et je ne rentrerai pas dans le détail de ces négociations. Vous avez mené cette réflexion pour aboutir aujourd'hui à ce format d'exploitation qui permet, dans un premier temps, de sécuriser, vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, à la fois la propriété et l'exploitation, et de les mettre à l'abri d'appétit que personne ne souhaitait satisfaire. C'est pourquoi c'est un format que nous avons validé.

Nous reprenons aussi à notre compte les inquiétudes du CESEC quant au prix et à l'export.

Vous avez évoqué deux possibilités sur l'export : renouveler la collaboration avec Madame Mora ou éventuellement une collaboration avec d'autres partenaires. Pourquoi ne pas envisager également de développer à l'intérieur de l'entreprise un secteur export et de faire revenir, comme on l'avait évoqué il y a quelques temps, des talents, des compétences, des jeunes Corses qui voudraient participer à cette formidable entreprise que va devenir la société des eaux d'Orezza ?

Vous savez qu'on entend des inquiétudes aussi par rapport à ce passage de gestion, vous l'avez évoqué, d'une entreprise privée à une entreprise publique. Nous attendons des signaux forts, nous espérons qu'ils arriveront rapidement, sur la volonté de gérer cette entreprise comme une véritable entreprise commerciale.

Nous voulons aussi renouveler notre confiance aux équipes dirigeantes en place et à l'ensemble des salariés. Nous savons leurs compétences et leur connaissance de l'outil. Nous sommes persuadés qu'ils seront pleinement impliqués dans le défi qui est devant nous et avec la collaboration des élus de la région ainsi que tous les autres partenaires, nous ne doutons pas que les résultats seront à la hauteur des attentes. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Paul Panzani pour « Fà populu ».

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller exécutif, chers collègues, nous sommes dans la deuxième phase par rapport à la dernière session qui a approuvé le projet, la dernière phase qui va vers la concrétisation avec la démarche administrative, le processus administratif. Mais en même temps, Monsieur le conseiller, vous nous avez rassurés sur beaucoup de points.

Tout d'abord, dans cette phase de transition, c'est la crédibilité du projet, le fait que la CADEC soit aujourd'hui un partenaire associé puisque la décision a été prise et qu'elle portera le projet avec son expertise. Mais ensuite, l'annonce que vous venez de faire également sur les partenaires privés, les partenaires financiers, notamment les deux grands organismes bancaires de type mutualiste et coopératif qui sont d'accord pour venir accompagner ce projet. Ils le font, je pense, parce que le projet en lui-même a une crédibilité économique, mais le projet en lui-même a une envergure sociale, une dimension sociale qui, dans l'époque que nous vivons et dans la situation y compris difficile de la Corse, c'est un gage d'engagement qui ne peut que nous satisfaire et qui ne peut que nous renforcer dans la démarche qui a été entreprise.

Après, effectivement, reste la troisième phase, cette phase du contrat de location gérance, des statuts, de la forme de gouvernance, il va falloir que nous soyons tous très attentifs après la décision que nous avons prise lors de la dernière session, qui était une décision politique majeure, très attentifs effectivement, en prenant toutes les précautions, toutes les garanties juridiques sur le contrat de location des biens. Sur la gouvernance, il faudra faire attention que dans le débat qui semble nous préoccuper aujourd'hui, on ne détricote pas la décision politique que nous avons prise. Ça me paraît fondamental parce que lors de la session où nous avons approuvé le projet, nous avons, ensemble à l'unanimité, défini un cadre qui permet de valider un processus économique, de valider un projet social, un cadre dans lequel nous savons que l'Assemblée de Corse l'a voté unanimement, parce qu'il y avait la garantie de tous les acteurs qui ont été concernés par ce débat, notamment les salariés, les associations, les communautés de communes, les mairies, le tissu social, le tissu économique. Tout le monde s'est senti concerné par ce débat qui renvoie justement à cette volonté de la Collectivité dans ces différents actes qu'elle a produits ces dernières années, la volonté de la Collectivité, dans la situation spécifique de la Corse, de repenser la relation au travail, de repenser la relation, l'innovation, de repenser l'expertise en matière de développement économique et social. Et le fait qu'on ait choisi un modèle d'économie sociale et solidaire me paraît effectivement, vous l'avez dit tout à l'heure, répondre à une vision politique.

Il faut être très attentif. Il y a toujours cette interrogation qui planait à la dernière session de savoir si, dans ce modèle économique, ce modèle d'économie sociale et solidaire, nous tombions dans une forme d'économie administrée ou une forme d'économie publique. Absolument pas.

D'abord l'économie sociale, aujourd'hui sur tout le champ européen, est un acteur fort du développement économique et du développement solidaire. C'est un des acteurs qui aujourd'hui pèse beaucoup puisqu'il y a des lois spécifiques qui ont été établies. Et le concept de SCIC que nous avons choisi, nous l'avons dit la dernière fois, une SCIC c'est une société coopérative à intérêt collectif, ça veut dire tout simplement que cet intérêt collectif correspond à une démarche économique où les résultats, la rentabilité rentrent aussi en compte. Donc, il n'y a pas là-dessus d'inquiétudes à avoir sur le modèle économique que nous produisons.

Ensuite, c'est le fait qui était très intéressant, je crois, dans le projet que nous portons, c'est le fait que la Collectivité de Corse est au cœur de ce dispositif, et je dis bien au cœur de ce dispositif parce qu'il y a plusieurs partenaires, ce n'est pas la Collectivité de Corse seule qui porte le projet et qui manage le projet, ce sont plusieurs acteurs, c'est là qu'on retrouve la notion d'intérêt collectif, des acteurs qui sont concernés par le territoire, que ce soit en Castagniccia, que ce soit

en Corse, des acteurs qui sont concernés parce qu'ils ont des responsabilités d'élus, des acteurs qui sont concernés parce que c'est le monde associatif, que le CESEC a très bien relevé dans ces différents rapports.

Tous ces gens-là ont évidemment penché pour que ce type de modèle économique, qui ne vient en opposition à aucun autre modèle, mais ce modèle-là est le modèle qui a la forme, le contenu, les compétences pour développer ce type de projet.

Donc, il va falloir faire attention effectivement que dans le contrat de location gérance et dans les présentations qui nous sont faites concernant l'approbation des statuts, qu'on ne détricote pas le choix politique qui a été fait à la dernière session. Ça serait à mon avis rédhibitoire par rapport à ce que nous voulons faire. Et surtout que nous le portions ensemble, avec espoir et avec volonté de réussir.

Je pense, le CESEC là aussi l'a souligné, que le fait d'avoir les salariés avec leur expertise, leurs connaissances, leur savoir, même si je rejoins les propos de Vanina concernant évidemment le précurseur qu'a été Monsieur Mora, personne ne peut le contester, personne ne peut le nier, mais Monsieur Mora avait développé aussi avec un esprit qui, dans les dernières années, vous l'avez dit, Vanina, on ne le retrouve plus cet esprit. Cet esprit a été modifié et qu'effectivement le fait de recentrer sur ce type de société d'une SCIC avec les acteurs peut nous permettre de porter ce projet très loin en termes de développement, en termes de protection de l'environnement, en termes de revitalisation du territoire et notamment du territoire de proximité, peut nous permettre de porter ce projet très loin et de montrer que sous cette forme économique-là, on peut effectivement, en y joignant la démocratie, la transparence, la concertation, on peut effectivement réaliser des projet qui ne sont pas du même mode que le modèle capitalistique classique.

Moi, je ne veux pas critiquer ici le modèle capitalistique, pour mes idées et pour ce que représente aussi « Fà populu in seme », ce modèle d'économie sociale et solidaire, les actes qu'a portés l'Assemblée de Corse, je vous rappelle quand même que l'Assemblée de Corse a voté des actes sur l'économie sociale et solidaire importants. Et c'est normal qu'à ce stade-là de cet environnement-là, des choix politiques que nous portons depuis plusieurs années, il m'apparaît normal que la Collectivité soit au cœur d'un projet comme ça. Elle est majoritaire, mais elle est avec d'autres acteurs, elle est au cœur, elle a construit avec ces acteurs.

C'est pour ça également, j'entends ce que dit Paul-Félix sur le conseil de surveillance et son risque de forme commerciale, mais le choix qui est fait d'une assemblée générale où les principaux acteurs vont décider dans cette assemblée générale de tous les actes qui vont concerner cette société, mais un

conseil coopératif, forme de directoire, un conseil coopératif et un conseil de surveillance dont peut-être il faudra effectivement préciser complètement les contours, mais qu'il ne faut surtout pas abandonner, le conseil de surveillance permettrait également de donner des avis, d'être informé et de suivre l'ensemble du développement de cette société.

Je crois qu'on a réuni, me semble-t-il, ou comme on le dit souvent, les planètes semblent alignées pour que ce projet aille loin et ensuite qu'on ne confonde pas effectivement le rôle de l'Assemblée de Corse et le rôle de la SCIC dans ses propres prérogatives.

C'est d'ailleurs le seul moyen d'éviter d'être dans une économie administrée.

Nous, nous avons décidé qu'il fallait avoir une maîtrise publique d'intérêt stratégique qui corresponde à l'identité du peuple, à son mode de développement. Nous avons fait ce choix-là et ensuite, par le biais d'un contrat de location-gérance, par le biais d'une SCIC, un contrat de location-gérance, effectivement, nous concédons à des acteurs dont ce sera le rôle primordial de porter les actes qui vont permettre le développement de cette SCIC.

Voilà moi pourquoi, après avoir entendu votre rapport, Monsieur le conseiller exécutif, et déjà les grands pas qui ont été qui ont été faits, je suis optimiste, nous sommes optimistes au groupe « Fà populu in seme ». Et puis, je crois qu'ensemble, la dernière fois le vote a été unanime, effectivement prendre toutes les précautions au plan juridique concernant ce projet, mais ensemble porter avec un très grand enthousiasme, parce que c'est dans cet espoir-là que les salariés, les élus autour d'a surghjenta, vont peut-être voir qu'il y a des possibilités de réussite en Corse, il y en a déjà dans d'autres domaines, mais il y a des possibilités de réussite en Corse pour participer à des projets ambitieux, mais avec un caractère identitaire évident. Voilà pourquoi je pense que nous sommes dans une bonne trajectoire.

Après, restent les négociations, je crois que vous l'avez dit, on retombe dans une négociation classique, dans toute démarche de ce type-là, les négociations ne sont pas faciles, elles ne sont pas simples. Et d'ailleurs, les propositions qui sont faites sur le contrat de location gérance peuvent nous éviter par la suite, quand on arrivera au bout de 10 ans, d'avoir les mêmes difficultés que nous commençons à ressentir aujourd'hui. Donc, on est dans une négociation qu'on ne doit pas considérer comme une difficulté insurmontable. C'est une négociation entre un propriétaire et des partenaires à qui nous avons confié une exploitation.

Voilà pourquoi je pense que ce projet ne commence pas seulement à prendre forme, j'espère qu'on pourra d'ici le 25 février produire tous les actes administratifs qui nous permettront effectivement d'éviter quelques difficultés avec la gestion de l'entreprise au moment de la jonction.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier Orezza ? Non, visiblement.

Donc, je repasse la parole à Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Merci à l'ensemble des intervenants, merci à Jean-Paul Panzani pour son intervention qui précise bien, je crois que c'est important de le dire, la démarche aussi politique qui est assumée, que nous portons au Conseil exécutif sur ce dossier et je pense avec l'ensemble de la majorité territoriale, et qui vient à la fois de ces dernières années, et vous l'avez rappelé, Jean-Paul, à travers les délibérations aussi bien que l'on a prises les mois derniers sur l'économie mixte, qui est déjà une démarche qui fait partie de cette vision à la fois d'intérêt collectif et d'utilité collective, qu'on peut rejoindre parfois. Les votes qui ont lieu sur l'économie sociale, et ça été rappelé aussi par Jean-Paul Panzani, qui vient aussi ces dernières années de la majorité, notamment de la majorité nationaliste de ces 10 dernières années où il y a eu un saut qualitatif sur les démarches d'économie sociale et solidaire, mais qui vient encore, je crois, de plus loin, qui fait partie aussi de l'ADN, d'une démarche y compris du combat nationaliste de ces 50 dernières années. Je crois que le principe de l'entrepreneuriat, du projet commun, de la démarche collective, nous l'apportons, y compris dans notre ADN de militants nationalistes. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut aussi acter et qui ne s'oppose pas à la logique de la démarche plus naturelle, diront certains, de l'entrepreneuriat individuel ou capitalistique à des fins de profitabilité, je dirais, privée.

Donc ça, c'est important de le rappeler parce que c'est aussi essentiel et ça fait écho aussi aux propos de Vanina, je crois que ça se rejoint. Je pense que là aussi, on a une vision commune, et qu'on se le dise, ça ne doit pas empêcher, et je le répète, cette vision qu'on est dans l'économie et que donc, on doit avoir des résultats parce que ce sont ces résultats-là qui vont garantir à la fois la pérennité et le développement de l'entreprise et le projet commun que l'on porte. Je pense que c'est important que ça soit à nouveau précisé.

Annette, on ne va pas rentrer dans le débat et puis je ne suis pas un spécialiste juridique des contrats de location-gérance. Simplement sur le premier aspect, celui de la caution, je veux rappeler, et je le faisais dans mon propos sur l'ingénierie financière, qu'à ce stade, on a levé un peu plus de 2 millions d'euros. Ce n'est pas grand-chose vous allez dire, mais pour vous dire l'état d'esprit des banques, et je le disais précédemment, elles nous ont dit : mais nous, non seulement on veut être là, mais on veut être là parce qu'on veut être demain encore avec vous, on veut continuer, on veut être les partenaires financiers. Donc, c'est quelque chose d'important. Et, la question de la caution, à ce niveau-là, elle n'a même pas été abordée.

Je prends acte parce que je connais aussi ces démarches entrepreneuriales, qu'elles viendront peut-être certainement lorsqu'on aura présenté la question du financement plus lourd de l'investissement.

La force de ce projet-là, mais de manière aujourd'hui plus générale qu'on retrouve aussi dans nombre de financements du développement des entreprises c'est qu'il y a des organismes de garanties. Par exemple Capi qui est un outil financier de la Collectivité de Corse, sa spécialisation c'est de faire de la garantie et de proposer de la garantie. Et s'ils sont avec nous aujourd'hui, c'est parce que demain ils veulent venir garantir les emprunts que vont nous faire les banques. Pour moi, cet aspect-là aujourd'hui, est complètement sécurisé.

Sur les aspects de commercialité, là on est vraiment dans le détail des articles, mais ça rejoint ce que j'ai essayé d'expliquer lors de ma présentation. On n'est pas allés sur le bail commercial, on a préféré la location-gérance parce que dans la location-gérance, on intègre cette notion de fonds de commerce et de clientèle. Donc on est bien, pour nous, dans une démarche commerciale. Enfin, pour moi, le problème ne se pose pas, mais on pourrait éventuellement en discuter.

Je veux simplement rappeler, mais je le dis aussi pour Paul-Félix, le Président me le soulignait, c'est que dans l'article 4 de la délibération, il est bien précisé : autorise le président du Conseil exécutif à effectuer toute modification ou adaptation légère utile à la mise au point du contrat de location-gérance. On peut ajuster les choses si on voulait le faire.

Pour ce qui est de Paul-Félix, moi je suis dans ce cadre-là, je suis à peu près d'accord sur la question du prix, le 0,976, c'était une reprise de l'existant. On est allés droit en reprenant les chiffres, on pourrait imaginer qu'on passe à 1 € et proposer lors du vote à l'Assemblée générale de passer à 1 centime d'euro. Je suis à peu près d'accord là-dessus, ça paraît peut-être plus efficace.

Sur l'indexation, je suis aussi d'accord, je pense que c'est intéressant peut être de l'intégrer même si ça ne va pas bouleverser, qu'on n'est pas dans une

vision d'augmentation de la redevance. Mais effectivement on pourrait le faire, on peut le retenir et l'intégrer.

Après, sur le dernier point, c'est toujours le conseil de surveillance, c'est ce que nous nous sommes déjà dit, c'est un peu le débat de la fois précédente. On n'est pas dans une SA, chaque fois que vous faites référence au conseil de surveillance, vous le faites versus SA. Là on est dans une SAS, on n'a pas l'obligation de mettre en place un conseil de surveillance, mais on a intégré la demande qui avait été faite le mois dernier.

On a la possibilité, ce n'est pas une obligation, mais on peut le faire parce que l'avantage de la SAS à capital variable, c'est qu'il y a une souplesse dans la formulation des statuts, ce qui est moins le cas dans la SA.

Donc, on peut constituer un conseil de surveillance qui n'est pas d'ailleurs composé, ça en est la preuve, forcément de sociétaires, qui peut s'ouvrir à des participants qui ne sont pas sociétaires et qui est voté en assemblée générale, parce que le conseil de surveillance, finalement, il sera voté. Je vous rappelle les statuts qu'on vote aujourd'hui, c'est le vote de l'Assemblée de Corse et ce sera la position de la Collectivité de Corse le 25 février, lors de la présentation de ces statuts, qui ont vocation à être approuvés le 25 février par l'Assemblée générale. On pourra éventuellement modifier ce conseil de surveillance si on estime qu'on que d'autres acteurs pourraient l'intégrer.

Mais on a une souplesse, on n'est pas dans la rigidité et le conseil de surveillance, en revanche, il a une mission qui est bien définie, c'est celle de superviser et de contrôler. Donc, je pense que c'est extrêmement clair, il peut contrôler l'activité, demander à tout moment des éléments qui lui permettent d'exercer sa mission et par ailleurs, comme je vous le précisais, le conseil coopératif doit présenter un rapport d'activité au moins une fois par an au Conseil de surveillance pour qu'il puisse émettre, bien sûr, des avis et des recommandations.

Donc, je le répète, il me semble qu'on est dans une vision sécurisée, on n'est pas refermé dans l'entre-soi, on pourrait imaginer demain de faire évoluer ce conseil de surveillance. Nous, nous avons voulu répondre en l'état à la demande des élus de l'Assemblée de Corse. Ça me semblait nécessaire que le propriétaire aujourd'hui des eaux d'Orezza qui sera dans un projet collectif, actionnaire principal ou sociétaire principal, puisse aussi avoir un conseil de surveillance composé des élus dans toute leur diversité, qui pourront contrôler l'activité de la SCIC.

Je vous remercie, Mme la présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le conseiller exécutif. Nous allons pouvoir passer au vote.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Est-ce qu'on peut donner une explication de vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, bien sûr.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

En novembre dernier, nous avons voté le principe de la SCIC à l'unanimité, comme l'a rappelé Jean-Paul Panzani, le vote a été unanime, cher Jean-Paul, mais ils avaient voté avec peut-être plus ou moins d'enthousiasme selon les groupes. Il y avait des réserves, ces réserves n'ont pas disparu. Tout s'est fait dans l'urgence, Vanina l'a rappelé, j'allais dire comme d'habitude. Moins d'un mois de l'arrêt du contrat de la SNEEMO, nous devons aujourd'hui valider à la hâte, le nouveau contrat de location gérance et les statuts de la SCIC.

Ma collègue, maître Pieri vous a demandé des éclaircissements sur des points, c'est vrai, très techniques et des points contractuels très précis. Je ne suis pas certaine, Monsieur le Président, que vous y ayez répondu avec autant de précisions, mais nous nous permettons de vous encourager à y réfléchir sérieusement, éventuellement dans le cadre d'un futur avenant, puisque c'est possible.

Nous continuons à penser que nous avons tout le temps matériel pour anticiper ces questions. Nous continuons, dans notre groupe, à craindre le risque de dérapage dans la gestion de cette entreprise, même si vous vous êtes, une fois de plus, attachés à rassurer sur la séparation entre la gouvernance et la gestion opérationnelle.

Nous espérons surtout le dossier est suffisamment bordé pour éviter les mauvaises surprises, et que rapidement le comité de direction se mette en ordre de marche pour définir la stratégie commerciale et le projet industriel efficace et performant, il n'est pas interdit dans cet hémicycle de parler de performance économique.

Notre objectif, je pense à nous tous, c'est qu'Orezza continue à se développer sereinement dans l'intérêt de tous ses actionnaires, de la microrégion et de la Corse.

Nous espérons également que ce comité, ce conseil ad hoc, alors qu'il soit conseil de surveillance, conseil coopératif, que vous allez créer, ne sera pas une coquille vide et qu'il constituera une valeur ajoutée dans le projet.

Il faudra également, Monsieur le Président, en toute transparence, faire des bilans d'étape pour évaluer le bien-fondé de ce montage, que vous qualifiez d'innovant. S'il est avéré que cette expérience est concluante...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, ce n'est plus une explication de vote là, vous réintervenez...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Non, c'est fini, c'est terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais vous avez demandé le doublement des temps de parole en CPO, il fallait l'utiliser, vous ne l'avez pas utilisé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est terminé, Madame la Présidente.

S'il est avéré que cette expérience est concluante, nous nous en réjouissons collectivement, si elle ne l'est pas, il faudra alors rectifier le tir rapidement et nous serons là pour vous le rappeler. Mais en dépit de ces réserves, nous voterons ce rapport.

M. Jean-Felix ACQUAVIVA

Madame la Présidente, merci.

Avec tout le respect que je dois à Marie-Thé Mariotti, ce n'était pas une explication de vote, c'est une intervention et je dois noter qu'il y a eu la demande de doublement de parole en CPO, qui n'a pas été utilisée par les groupes. C'est assez surprenant qu'on relance le débat après la réponse du conseil exécutif, sinon, on aurait tout de même, on aurait parlé, on aurait fait pareil. Je me permets de le relever parce que c'est assez surprenant sur un sujet de fond aussi important.

Il est évident qu'en ce qui nous concerne, pour relier les propos du conseiller exécutif que je salue, et suite au débat serein et tranquille qui a eu lieu dans cet hémicycle sur cette question, nous saluons la mise en œuvre opérationnelle, puisqu'on est dans un rapport opérationnel. Donc les choses ont avancé, ont bien avancé dans la concertation. Il y a eu des questions posées Annette Pieri et par Paul-Félix Benedetti notamment, qui ont fait l'objet, en tout cas, c'est ce que nous avons entendu, de réponses précises. Les réponses ont été précises, elles peuvent ne pas convenir, mais elles ont été précises. En tout cas, nous, elles nous conviennent dans ce débat contradictoire, démocratique.

C'est pour ça que c'est avec enthousiasme que nous allons bien sûr soutenir ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote qui seraient de véritables explications de vote ? Non.

Je m'entretiendrai avec les deux coprésidents du groupe parce que ce n'est pas la première fois qu'en matière de temps de parole, les choses ne sont pas respectées par « Un soffiu », je suis désolée qu'on soit obligés de reprendre les choses...

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, pourquoi l'explication de vote, elle a une durée ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, elle ne peut pas durer une heure, c'est clair, ni 5 minutes...

Mme Valérie BOZZI

Mais je ne suis pas sûr que le règlement limite l'explication de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle doit durer deux minutes, et votre groupe a demandé le doublement des temps de parole en CPO et je me souviens bien que Paul-Félix Benedetti a dit... Moi j'étais contre, j'étais contre, Hyacinthe Vanni était contre et ensuite notre groupe a accepté, notre groupe a accepté le doublement des temps de parole et je me souviens que Paul-Félix Benedetti ait dit : « je me demande bien ce que vous allez raconter pendant 40 minutes ».

Mme Valérie BOZZI

Non, mais justement pour vous êtes agréable, on ne l'a pas utilisé en totalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. En revanche, ce qui se passe après n'est pas correct du tout et ça fait trois fois. Donc, on en reparlera si vous voulez en rendez-vous avec Jean-Martin Mondoloni aussi, merci.

Donc, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Autre rapport, on reprend le rapport « Pasquale Paoli ».

**VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE
SUIE**

(SUIE)

Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »

Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La conseillère n'est pas là, mais nous pouvons voter même en son absence, l'amendement déposé par le Conseil exécutif à la suite de l'intervention de Jean-Christophe Angelini.

Donc je reprends maintenant sur le rapport : tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

La proposition est de rajouter dans l'article 3, après le tiret numéro 4, mairie de Portivechju et ajouter un article 5 : mandate le comité de pilotage pour décider de l'élargissement de sa composition aux communes et aux intercommunalités qui en exprimeront le souhait, pour éviter qu'on ait à chaque fois, bien évidemment, à revoter.

Donc, qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je sou mets donc le rapport qui a été présenté par Madame Fazi quant à l'élargissement du comité de pilotage relatif au tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Nous passons maintenant au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 023 : Raportu d'infurmazione - Ricorsu in Cassazione : Usu di a lingua corsa durante e sedute di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n° 023 : Rapport d'information - Pourvoi en cassation : Usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je donne la parole au président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit d'un rapport d'information. La session a été extrêmement chargée, l'heure est tardive, il y a également des motions importantes à examiner, donc on ne va pas développer longuement, même si le sujet est d'importance et continuera à nous en occuper dans les semaines et dans les mois à venir, puisqu'il s'agit d'une question essentielle.

Vogliu ramintà nanzu a presentazione di u raportu a stonda chè n'emu passatu è campatu inseme eri à l'uccasione di i premii di i littori pè u libru corsu, è u premiu Andria FAZI incù e giuvanotte è i giuvanotti chì sò stati primiatu pè a so maestria di a lingua corsa. Era una stonda felice, è pensu chì ùn ci hè micca più bellu argumentu pè a nostra lingua chì di sente la parlata è campata da issi giovani.

È vogliu mintuvà dinù chì, per a prima volta, emu avutu eri u Rettore, chì hà fattu a scelta di sprime si pendente tuttu u so discorsu in lingua nustrale.

Ce recours est important puisque la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille, deuxième degré de juridiction dans l'ordre juridictionnel administratif, a non seulement confirmé le jugement du tribunal administratif de Bastia, mais y a ajouté un considérant que l'on peut considérer comme un considérant de principe, qui est extrêmement grave dans la mesure où il condamne la langue Corse à la disparition en droit de l'espace public, pas seulement dans notre institution, mais partout, puisque la Cour administrative d'appel de Marseille a indiqué que dès lors que les dispositions de notre règlement intérieur, je le rappelle, qui disait que les deux langues d'usage sont le français et le Corse pour les débats comme pour les travaux, dans le respect des droits de ceux qui ne

sont pas locuteurs de l'une ou de l'autre langue, la Cour administrative d'appel de Marseille a considéré que de telles dispositions ont pour objet et pour effet de conférer le droit aux membres de l'Assemblée de Corse de s'exprimer en séance de cette Assemblée dans une langue autre que la langue française. Ce constat est vrai.

La conséquence, qu'en tire la Cour administrative d'appel de Marseille, c'est que dès lors et par nature, ces dispositions sont contraires à la Constitution et notamment à son Article 2.

Donc trois catégories de remarques. D'abord, c'est un arrêt qui condamne la langue Corse à la marginalité dans la vie publique, à la folklorisation et donc in fine à la disparition. Une langue qui ne peut pas être utilisée dans l'espace public est une langue qui est condamnée à devenir une langue d'abord folklorique et ensuite une langue morte.

Et je le répète, j'ai été frappé par ce qu'ont dit spontanément les jeunes que nous avons reçus au moment des manifestations de lycéens pour protester contre cet arrêt, ces jeunes qui étaient en terminal au Fesch et qui nous ont dit : on ne comprend pas comment on peut nous inviter à suivre des filières bilingues, comment on peut nous inviter à suivre des filières d'études Corse si c'est pour, derrière, avoir un système juridique qui dit qu'on ne peut pas parler corse dans l'espace public. Ça n'a pas de sens que d'apprendre la langue, y compris dans le système éducatif, uniquement pour former des enseignants en langue Corse.

Je rappelle l'histoire cocasse que nous avons vécue, lorsque nous avons essayé de recruter des personnels pour la crèche bilingue de la Collectivité de Corse et que nous avons une lettre d'observation du contrôle de légalité, nous indiquant que vouloir recruter des personnels bilingues pour une crèche bilingue, était illégal.

Donc, c'est un système qui aujourd'hui est absurde. Premier argument, c'est un arrêt qui condamne la langue Corse à mort.

Deuxième argument, c'est un arrêt qui est en contradiction fondamentale avec les positions prises sur la question de l'Assemblée de Corse, non seulement dans le cadre de cette mandature, non seulement depuis 2015, mais même depuis plus loin si on remonte notamment à la délibération de 1983. Et hier, lors de la remise du Prix, je rappelais qu'André Fazi faisait le choix, dans cette première assemblée de Corse, de s'exprimer uniquement en langue Corse, que Xavier Colonna, pour ne citer que lui, pas spécialement connu pour des positions autonomistes ou nationalistes, s'exprimait souvent en langue Corse et que bien d'autres élus connus ou moins connus l'ont fait de façon régulière, quelle que soit leur opinion politique.

Troisième catégorie d'arguments, c'est que cet arrêt est critiquable, y compris au regard des droits et principes fondamentaux consacrés par les textes européens internationaux en matière de droit linguistique, le droit des locuteurs à parler la langue qui est la leur.

Les textes sont cités, mais on peut notamment rappeler la convention de l'Unesco, le pacte international relatif aux droits civils de l'ONU ou encore la charte européenne des droits fondamentaux et la déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle, certes, des textes qui ne sont pas nécessairement créateurs de droits directs et qui n'ont pas, bien sûr, valeur supra constitutionnelle, mais qui créent un environnement juridique international et Européen, favorable à nos arguments et ce d'autant mieux que la Cour européenne des droits de l'homme, elle, consacre et organise la reconnaissance des droits linguistiques expressément en matière d'enseignement et d'accès à la justice.

Donc, pour ces trois catégories de raisons, il semble indispensable et naturel d'aller en cassation, d'abord pour essayer d'obtenir une cassation de l'arrêt de la Cour administrative d'appel ; ensuite, pour pouvoir remplir la condition d'épuisement des voies de recours interne pour éventuellement saisir notamment la Cour européenne des droits de l'homme.

Donc, c'est une stratégie de combat judiciaire qui est proposée à travers ce pourvoi. Elle n'est pas exclusive, bien sûr, du combat politique et juridique que nous menons pour la révision de la Constitution. Si d'ici 2025, nous atteignons les objectifs qui sont les nôtres en matière de révision constitutionnelle, ce pourvoi n'aura pas lieu d'être puisque la révision de la Constitution organisera à tout le moins la consécration constitutionnelle du statut de la langue Corse et peut-être même un statut allant jusqu'à reconnaître les droits des langues dites régionales.

Mais indépendamment de cette évolution politique et constitutionnelle, l'intérêt du pourvoi, c'est de nous permettre de ne pas rester en l'état de cette décision qui est extrêmement dangereuse.

Deux éléments sur les moyens de droit. Premièrement, je l'ai dit, invoquer des moyens tirés notamment de la convention européenne des droits de l'homme et de la cour européenne des droits de l'homme. Et deuxièmement, c'est maître Spinoza notre avocat au Conseil qui a conseillé ce moyen, nous pourrions éventuellement déposer une question prioritaire de constitutionnalité visant à reconnaître le droit au bilinguisme, notamment pour les élus d'une assemblée sur un territoire où il y a une langue qui n'est pas le français, c'est-à-dire les élus de l'Assemblée de Corse.

Si nous n'obtenons pas la révision de la Constitution, si le pourvoi est rejeté, il nous restera possible, à ce moment-là, d'aller notamment devant la Cour européenne des droits de l'homme pour continuer ce combat judiciaire.

Cette stratégie juridique, elle vient bien sûr en complément de la stratégie globale que nous devons définir et mettre en œuvre en faveur de la langue corse.

Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer à plusieurs reprises dessus et vous savez que cette question de la langue fera l'objet dans les sessions à venir de l'Assemblée de Corse, très prochainement de propositions.

De la même façon, une réunion est prévue lundi, élargie, c'est l'engagement que nous avons pris avec la présidente de l'Assemblée de Corse, notamment vis-à-vis des syndicats, collectifs de jeunes qui s'étaient mobilisés.

Enfin, nous aurons l'occasion de nous exprimer, chacune et chacun, dans le respect de notre sensibilité sur la question de la langue à l'occasion de la visite de la mission parlementaire des députés prévues pour se dérouler les 5, 6 et 7 février prochains.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises sur la meilleure stratégie à adopter au regard de la décision qui avait été prise par la Cour d'appel administrative de Marseille. Vous avez parfaitement développé les arguments. Moi, dès le départ, j'étais effectivement pour qu'on aille jusqu'au bout, pour épuiser tous les recours possibles et essayer d'aller le plus loin possible pour ensuite pouvoir se porter vers d'autres juridictions, notamment européennes ou internationales.

Je crois qu'il est important qu'on aille véritablement jusqu'au bout sur ce plan-là, quand bien même bien sûr, comme ça avait été évoqué par certains, on peut s'attendre à un avis défavorable, mais en tout cas, cela permettra de démontrer qu'aujourd'hui, on ne serait pas en capacité de pouvoir parler sa langue dans l'espace public et en particulier dans les institutions de la Corse, et dans le cadre d'un règlement intérieur, cela est précisé dans un règlement intérieur que nous avons voté tous à l'unanimité.

C'est une stratégie là, mais ce n'est qu'une partie de l'ensemble de notre politique, bien évidemment, puisque nous aurons à développer dans les jours qui viennent de nouveaux axes pour faire de cette langue quelque chose de vivant

véritablement, que tout le monde puisse la parler, l'adopter, comme nous l'avons entendu hier soir aussi, avec tous ces jeunes, dans tous les espaces de la vie quotidienne. Je crois que la meilleure façon de défendre sa langue, c'est de la parler. Je parle français au moment où je m'exprime, je suis traduite, et que je remercie d'ailleurs, par les interprètes que nous mobilisons depuis plusieurs mois. J'espère que tout le monde pourra faire en sorte que par l'usage, cette langue puisse s'imposer dans l'espace public. Il ne faut jamais désespérer bien sûr.

Donc, on verra bien ce que dira la juridiction compétente et j'espère que nous aurons le soutien de tout le monde sur ce sujet Ô combien important pour moi, vital, je le précise, vital véritablement.

À ringrazià vi à tutti.

Quale hè chì vole intervene ? Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

HAGEGE dicia « Les langues ne sont pas toutes égales face à la mort ». È n'avemu a prova oghje. Ghjè chì, incù issa decisione ghjuridica, di sicuru, s'accelereghja u prucessu di morte di una lingua. L'hà detta u Presidente, è ghjè cusì chì si passa quandu una lingua ùn hè micca purtata da l'auturità pulitiche è ghjuridiche.

A nostra lingua à noi, si canta, si parla, si scrive, si sona, si macagna incù a nostra lingua, incù tutta a finezza ch'elle portanu e nostre parolle.

È si pò parlà à tempu di prugettu, di pulitica, simu in capacità incù a nostra lingua di parlà di tuttu.

È quì, di sicuru, ancu in iss'ambiu puliticu, in issu locu chì ghjè quellu di tutti i Corsi, ùn ci ponu micca impedisce di parlà a nostra lingua. Ancu s'è i testi ghjuridichi dumane, s'è no andemu à a fine, è ch'elli sò cuntrarii, è ch'elli c'impediscenu, noi parleremu sempre a nostra lingua, ghjè un fattu, è serà cusì.

Ma, in tutti i casi, emu parlatu di i liceani, nanzu. È anu ragiò. Anu una logica issi liceani. Perchè chì a lege TOUBON, scritta l'8 d'aostu 1994 dice chì, in scola, ci hè una sola lingua ufficiale. Macari si parla corsu, s'ampara u Corsu in scola, è dunque ci sò... Allora tandu, ci vulerebbe chì issa stessa ghjuridizione, ch'ella pigliessi listessu ghjudicamentu, è, s'ella face què, di sicuru ci hè a guerra in Corsica. Tutti i liceani, tuttu u mondu... A Corsica serebbe bluccata da u ghjornu à u lindumane. Perchè chì, pè noi quì, in issu locu di decisione pulitiche, perchè chì tandu ci hè una decisione chì hè pigliata in u sensu chì hè purtatu, chì

hè lettu oghje, è perchè chì pè a scola ùn hè micca pigliata? Perchè chì chjodenu l'ochji? È perchè chì quì ùn chjodenu micca l'ochji? Perchè chì a lege hè listessa!

Allora, eiu pensu chì ùn si pò micca avè duie manere di pensà a lingua, è chì pè quessa, torna una volta...Allora, ci anu da di iè, l'autunumia a mettite à tutte e salse. Torna una volta quì, prima si vede chì ciò chì hè nurmale in tutti i paesi d'Europa, a ricunniscenza di tutte e lingue in Europa, quì, in Francia, simu incapace, sò incapace di piglià la in contu. Ci hè qualcosa chì ùn vè micca. Ghjè qualcosa chì...Avenu vistu, ci sò parechji duminii induve n'avemu fragilità, inseguità ghjuridiche. L'emu vistu, n'emu parlatu tutta una settimana ind'è i senatori, à l'assemblea naziunale, à nantu à i dispositivi di lascita, derogatorii di lascita. Però tuttu u mondu chjode l'ochji, a sapemu tutti, ci hè una fragilità, ma emu cuntinuat u avanzà.

Si pò fà nantu à a lingua dinù. Sapendu chì ci avvicinemu. Ùn simu micca in l'andatu. Ùn simu micca in u chjassu. Ùn simu micca à nantu à a strada, à nantu à l'autostrada di l'evoluzione pulitica.

Allora, femu chì issa lingua si possi parlà ancu quì. Forse chì dumane, speremu, s'è l'autorità ghjuridiche francese ùn ci accordanu micca u nostru dirittu, perchè chì ghjè un dirittu, forse chì quelle di l'Europa ci capisceranu di più.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

À l'accorta, cusì...

Tout à l'heure, vous avez « il ne faut pas désespérer ». Il est trop tard pour désespérer, il est bien trop tard pour désespérer.

Vous avez évoqué Andria Fazi, on l'a connu, à l'époque dans les années 80 jusqu'à 89 puisqu'il nous a quittés je crois en septembre 89, je me rappelle cette messe à Ghisonaccia et de ce Culombu sur la place de l'église, Bianca se rappelle, avec des gens qui ont disparu depuis, notamment Natale Luciani, mais je laisse de côté l'histoire, et Xavier Colonna qui avait été aussi évoqué par le président.

Xavier Colonna quand même avait dit, Président, un jour aux nationalistes, « vous qui mettez des U partout », rappelez-vous. Donc, c'était des gens qui ont, à l'époque, combattu, alors qu'ils parlaient corse mieux que quiconque, je parle pour Xavier Colonna pas pour Andria Fazi, ils se battaient contre eux-mêmes, finalement, ils se battaient contre leur père, contre leurs grands-pères. Or, nos grands-pères, ils parlaient Corse, nos pères aussi sans pour autant penser qu'elle soit officielle ou pas. Pour eux, elle était bien plus qu'officielle, c'était leur langue.

Je crois qu'aujourd'hui on doit prendre cette route-là. C'est nous qui rendons les choses officielles, les langues ne se décrètent pas, les signatures ne font pas les cultures, vous le savez, c'est le peuple qui décide, c'est la volonté populaire qui fait.

Et nous, nous sommes, comme dirait René Char, « des héritiers sans testament » parce qu'on doit assumer, c'est pire, on doit assumer la suite. La suite, c'est un grand devoir pour nous tous, c'est un devoir qui a commencé il y a très longtemps, bien avant le Riacquistu. Rappelez-vous, je ne ferai pas l'histoire de la langue corse, je ne remonterai pas à Salvatore Viale, mais Santu Casanova et plus tard des générations de Muvristi, d'Annu corsu je dirais, de « Cynéristes » ciò chè n'avemu chjamatu, mais ça, Romain Colonna le sait mieux que moi, sta literatura è stu mantenimentu, a mantenitura di, mais on est dans un combat, on est dans une guerre contre le temps et cette guerre contre le temps qui nous renvoie à cette urgence linguistique, elle nous renvoie aussi et demain, vous le verrez plus qu'aujourd'hui notamment au niveau de l'enseignement et du reste, à l'urgence démographique. La Corse ne fabrique plus de Corses ou pas beaucoup, elle fabrique peut-être des attractivités et il va falloir qu'on voie comment on peut gérer, et pédagogiquement, et politiquement, cette attractivité.

Il y a surtout pour nous, aujourd'hui, la question de l'entretemps qui se fout pas mal, passez-moi l'expression, des tribunaux, des sentences et du reste. Emu fattu senza, cuntinueremu à fà senza. L'important, c'est non pas de donner l'exemple, mais d'essayer d'avancer.

Hier matin, je vous ai posé une question, je suis resté un peu sur ma faim cum'elli dicenu i Bastiacci, « sò intrutu incù a fame è sò surtitu incù l'appitittu ». J'attendais autre chose et j'attendais surtout qu'on prenne vraiment en main et en compte cette urgence linguistique, parce qu'on est aujourd'hui, pas à un point de mort, mais à un point de bascule civilisationnel, c'est évident.

J'ai déposé une motion au nom de mon groupe sur le « chjami è rispondi » qui va dans le même sens. Le recul du « chjami è rispondi », c'est le recul de nos fondements ruraux, c'est le recul linguistique, c'est le recul d'une

manière de vivre, de respirer. Ghjornu per ghjornu, perdimu u nostru sale, u sale di ciò chì ci hà fattu Corsu.

Voilà, je vous rappelle simplement que, bien sûr, on va soutenir, même si on ne se fait guère d'illusions sur l'article 2 de la Constitution de la République française et sur le fait qu'on est toujours une langue dite « régionale », avec des murs de tous les côtés qui font qu'on est condamnés à faire par nous-mêmes ce que les autres, un jour ou l'autre, vont s'acharner à déconstruire et à démolir.

Vous dire aussi que quelles que soient les déclarations, l'intention, la nôtre, aussi fondamentale qu'elle soit, l'intention n'est pas la vertu. Donc, continuons et essayons de démontrer, au-delà des salles d'audience, que nous avons des choses à proposer, des choses à faire respirer et surtout à construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Romain.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas rien, là ce qu'on s'apprête éventuellement à voter, une assemblée qui donne mandat pour se pourvoir en cassation au nom du droit linguistique.

Je voudrais rester dans mon intervention exclusivement dans le domaine du droit parce que, au risque de choquer quelques-uns de nos amis avocats et spécialistes de l'art, le droit n'est pas une science exacte et notamment l'interprétation qu'en font les tribunaux français à l'égard des langues dites régionales.

Je voudrais reprendre un point particulièrement important qu'a évoqué le président du Conseil exécutif. La France, que les choses soient dites, on le dit très sereinement, mais je crois qu'il va falloir le répéter encore et encore, la France ne respecte pas le droit international. On peut faire toutes les démonstrations qu'on veut, contrairement, la France ne respecte pas le droit international en matière linguistique. Tous les textes internationaux commencent à l'article 1 ou à l'article 2 par un fait imprescriptible de non-discrimination en fonction du sexe, en fonction de la couleur de peau, en fonction de la religion et en fonction de la langue, et tous les textes internationaux, pour la plupart, ratifiés par la France. Donc, la France ne respecte pas le droit international.

Dans toutes les interprétations et tous les rendus des tribunaux français, conformément au droit français à ce qu'a dit le Conseil constitutionnel, l'article 75-1 de la Constitution française ne constitue pas un droit en soi. Je voudrais m'arrêter un instant sur cette question-là, ça veut dire que dans la Constitution française, il y a un article et le Conseil constitutionnel nous dit tranquillement et ça passe à l'as, on nous dit tranquillement : « oui, mais cet article ne confère aucun droit ». Je répète, qu'on se comprenne bien tous, il y a dans la Constitution française un article et le Conseil constitutionnel nous dit « mais cet article, l'article 75-1, n'ouvre aucun droit ».

On recevait récemment à l'université de Corse un professeur basque spécialiste du droit. Il nous disait que c'était juste impensable qu'un article de la Constitution ne confère aucun droit.

Dans les arrêtés des tribunaux, Nadine Nivaggioni a évoqué la loi Toubon de 1994 qui spécifie les possibilités de l'usage de la langue française qui, grosso modo, s'impose partout. En 2021, il y a eu une modification de cette loi par la loi Molac.

Alors la loi Molac, on a retenu l'aspect quasi exclusivement immersif de la loi Molac, ce en quoi elle a été retouchée au Conseil constitutionnel sous certains de ces aspects. Mais la loi Molac, elle a modifié la loi Toubon, elle a modifié l'article 21 de la loi Toubon. Donc la loi Toubon, aujourd'hui, à son article 21 dispose, je vous le lis, « les dispositions de la présente loi », donc la loi Toubon, « ne font pas obstacle à l'usage des langues régionales et aux actions publiques et privées menées en sa faveur ou en leur faveur », depuis 2021, consécutivement à la modification de la loi Toubon par la loi Molac. Et ça, les tribunaux n'en font pas mention.

Donc, ça veut dire que la France ne respecte pas le droit international, mais ne respecte pas ses propres lois qu'elle produit elle-même.

Je continue, ça ne s'arrête pas là. Il y a eu cinq communes catalanes qui ont voulu pouvoir s'exprimer en catalan et en français. Le préfet a motivé une interdiction, c'est parti au tribunal administratif de Montpellier qui a dit « non, ils n'ont pas le droit de parler en catalan ». Les cinq communes ont fait appel et c'est allé au TA de Toulouse. Et, le TA de Toulouse, un mois après le TA de Marseille a rendu sa décision. Qu'est-ce qu'il nous dit le TA de Toulouse, Madame la Présidente ? Il nous dit : « vous avez le droit de parler catalan, d'abord français, mais vous avez le droit de traduire après en catalan », mais « vous avez le droit de traduire en catalan ». Et que nous dit le TA de Marseille, « vous n'avez pas le droit de traduire » grosso modo.

Donc, je voudrais que cette Assemblée aussi prenne conscience d'un fait, c'est qu'en un mois, les juridictions françaises donnent deux avis contraires relatifs à l'interprétation de la Constitution. C'est grave !

Il me semble que tout ce que je suis en train de vous dire uniquement et exclusivement d'un point de vue juridique, c'est grave parce que là, on a une instabilité juridique qui nous pousse à aller en cassation, ghjè simbolica, nò ùn n'hè micca ca simbolica ! Il y a une instabilité juridique et un flottement.

Je termine en disant un dernier point, le TA de Toulouse, relative à l'appel des cinq communes catalanes, dit « le Conseil constitutionnel, tel qu'il a interprété jusqu'à présent », « tel qu'il a interprété jusqu'à présent, l'article 2 de la Constitution française ». Donc on est bien dans une affaire d'interprétation et qui interprète pour le moins peut interpréter pour le plus. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ? Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je crois qu'il faut aussi, et peut-être qu'on regarde à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur parce que ce qu'il faut en fait, je n'ai pas l'impression que ce soit interdit, c'est surtout que si on ne parle pas Corse, il faut qu'on puisse quand même comprendre et c'est pour ça que vous aviez mis en place cette traduction. Je ne l'ai pas en tête, je n'ai pas regardé, mais est-ce que le fait que ce soit traduit, c'est bien précisé dans le règlement intérieur ? Parce que c'est ça en fait, qui peut être sujet à annulation du règlement.

Donc je crois qu'en parallèle des procédures qui sont initiées, il faut aussi retravailler un règlement intérieur parce qu'effectivement, nous ne sommes pas la seule région dans ce cas, les Bretons, les Basques ont déjà délibéré et il y a des assemblées où le règlement intérieur a été validé avec des langues régionales. Donc, peut-être à travailler aussi sur la rédaction qui précise que lorsqu'on parle en Corse, il y a une traduction simultanée en français.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, et inversement bien sûr. On ne va pas faire le débat ici, mais je ne pense pas que ce soit cela, bien évidemment et effectivement, comme le disait Romain Colonna, à un moment donné, c'est à l'interprétation du Tribunal saisi, de la juridiction saisie.

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Je ne peux pas ne pas intervenir sur un problème qui pour nous n'est pas un problème administratif, n'est pas un problème de règlement intérieur, n'est même pas un problème uniquement juridique. C'est un problème politique !

Un peuple, sa respiration, c'est son identité et c'est sa langue. Le priver de sa langue, c'est lui mettre le couteau sous la gorge. On ne peut pas supporter cela, je le dis en français intentionnellement pour que tout le monde me comprenne.

On ne doit pas oublier que l'initiative vient du préfet Lelarge qui nous aimait beaucoup, que nous aimions aussi, on le lui rendait ! Depuis, ça devient incompréhensible ! Comment peut-on, au même moment, continuer à entretenir la langue à travers de multiples initiatives, d'autres que moi l'ont dit et ont insisté ? Comment peut-on faire en sorte qu'il y ait des écoles bilingues ? Comment peut-on faire en sorte qu'il y ait demain des écoles immersives et priver ce peuple officiellement de sa langue ? Insupportable, politiquement insupportable, humainement, nous ne pouvons que réagir, culturellement, il faut qu'il y ait une mobilisation. On ne peut pas accepter cela.

On est dans une enceinte où on débat de tout, on débat de questions éminemment politiques, celle-ci en est une. Je souhaiterais que chacun s'exprime parce que cette dimension, aujourd'hui, nous heurte, ce ne sont pas uniquement des décisions de justice.

Le peuple Corse a droit à la vie comme d'autres peuples. Il a droit à sa langue comme d'autres peuples. Ici, nous pouvons parler corse et français. Nous parlerons sans doute demain anglais ou chinois parce que ce sont des langues internationales, mais notre premier niveau, c'est ce que nous sommes, c'est notre mode d'expression et c'est la langue Corse bien avant le français, pour nous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josépha et Paul-Félix, ensuite.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora, ùn avemu micca da rifà di sicuru quì a storia di a lingua, è di u monolinguisimu francese, è a visione ch'ella porta a Francia chì ùn hà più nisunu paese in paragone d'altri paesi d'Europa induve u bilinguisimu ùn hè più una quistione. Ùn emu micca da rifà sta storia sta sera. A quistione hè di di, à traversu issa quistione di drittu, di fà ne una quistione di fondu puliticu. Vene di esse dettu.

Ci sò duie manere.

Dighjà, prima, chì st'istituzione purtessi una vera pulitica linguistica forte, ch'ella arradichessi issa pulitica linguistica, ch'ella sia messa in piazza un'ufficialità di fattu. Micca solu di pudè aduprà sia u Corsu sia u Francese cum'è no a femu tutti in st'Assemblea quì.

S'è vo vulete mette in piazza un veru raportu di forza puliticu, à livellu di a strategia ghjuridica, cuminciate à trasmette tutti l'atti amministrativi di st'Assemblea, di l'Uffizii, di l'AgENZE in lingua corsa. Stancate li! Stancate li! È purtate a quistione veramente di fondu di ciò chì hè u spiritu di a lege, a so interpretazione è u sensu di u drittu. U drittu, a lettera, è u spiritu.

S'è vo vulete mette in piazza una vera quistione di forza nantu à sti patti quì, nantu à a quistione ghjuridica, stancate li! Stanchemu li cù tutti i mezi chè n'avemu. Ch'ella s'imponi sta quistione, ch'ella venga, ch'ella venga l'ora di a discussione vera ingiru à què.

Sicondu affare.

Simu tutti cunvinti chè no vulemu a cuufficialità di a lingua, l'ufficialità di a lingua. Siamu chjari nantu à i patti. S'ellu ci hè dumane una ripresa di discussione incù u governu, ci vole à esse chjari nantu à e dumande. Dumandà l'ufficialisazione di a lingua. Micca un serviziu publicu di a lingua, di più mezi, più affari è altru. Siamu chjari nantu à e parolle è nantu à i termini, è dopu, ci sò i negoziati. Ma siamu chjari nantu à ciò chè no vulemu.

Terzu affare, è cumpieraghju cusì. Di sicuru ch'ellu ci vole à parlà, chì l'usu di a lingua hè di primura, ch'ellu ci vole à cantà perchè chì ghjè u spiritu di a nostra lingua, ch'ellu ci vole à purtà la in ogni locu induve no a purtemu. Quessa hè a nostra rispunsabilità in quantu di cittadini, quessa di sicuru, di cittadini corsi.

Pè fà esse issa lingua à u mondu è esse noi.

Ma, in l'istituzione, femu iss'ufficialità di fattu. Di fattu.

Ci vole à fà la, è avemu, per via di st'itituzione i mezi di fà la. Ne semu sempre à aspittà una pulitica linguistica chì sia offensiva perchè chì simu di modu serenu, di modu tranquillu ma sapemu chè no simu in una battaglia pè sta lingua. Femu cù tutti l'arnesi chè n'avemu una realtà di iss'ufficialità di fattu è mandemu à spassu per via di quessa, per via di i nostri cumpurtamenti e decisione di i tribunali, e linee rosse, è tuttu ciò ch'ellu si accetta sin'à d'avà. Marchjemu nantu à i nostri dui pedi, ch'ella ci fussi issa dimarchja ghjuridica ma ch'ella sia accumpagnata, chì iss'Assemblea trasmettessi tuttu, tutti i so atti in lingua corsa è di sicuru pone u prublema, s'è no vulemu aduprà una strategia chì sia altra in Corsu, femu di issa lingua ciò ch'ella deve esse! Ch'ella sia a pratica bislingua dapertuttu, in tutti i nostri usi, cum'è no a femu!

Eppo mettimu veradimente issa pulitica linguistica in piazza, mi pare chì què a pudemu fà senza aspittà è senza tricà e decisione di u tribunale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U secretariu di seenza hè ubligatu d'andà à una reunione, aghju da dumandà à qualchissia di vene quì. Françoise Campana, pè piacè.

Paul-Félix, avete a parolla.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Eiu, cuntinueghju à dumandà mi s'eddu hè statu astutu di fà una lagnenza contr'à a decisione di u prefettu parchì ùn era chè una decisione à u più chjucu nivellu di a lege. Avà t'avemu una decisione di negazione di i nosci diritti purtata da u tribunale amministrativu. Dumani podassi da u Cunsigliu di u Statu s'ellu ricusa, è ùn ci firmarà più chì una dumanda davanti à una Corsa Auropeana.

Eiu pensu chì l'articulu sicondu, fiaschemu à nantu dipoi sempre. Allora, a manera forte di cuntornà hè di micca fà casu di a decisione di a Francia. Ùn ci anu micca à aiutà à parlà u Corsu. Ci anu à sempre mette una trappula pà fà fiascà tutte e nosce voluntà. È pensu chì di stuzzicà u vispaghju di u Statu, nanzu una dumanda d'evuluzione custutiziunale forte chì apre un purtonu pè a lingua corsa hè un risicu di fà mudificà a noscia manera di scrittura di l'evuluzione istituziunale, chì hè qualcosa chì porta a lingua quantunqua à un nivellu patrimonali forti.

Donc moi, je le dis, il est légitime d'attaquer, de chercher à forcer la France arc-boutée sur des règles législatives héritées de la royauté, à une époque où la Corse ne faisait pas partie de la France, ça remonte à François 1^{er}, ce sont les dernières lois qui sont toujours en activité, législatives et réglementaires en France.

Il y a une vision archaïque d'un pays recentré sur lui-même, qui nie pour se protéger, toutes les spécificités culturelles et territoriales. Moi je pense qu'il ne faut rien attendre.

J'ai vu, l'argumentaire est fort, mais on va tout le temps bloquer sur cette fameuse logique que le français est la langue de la République, elle doit être d'usage dans tous les lieux publics et que, en gros, on n'a pas de droit et ils ne vont pas nous en donner par cette petite porte.

Je le dis avec conviction que d'avoir attaqué, si on va à l'échec définitif juridique, ça nous crée un obstacle validant permanent, ce qu'on n'avait pas eu jusqu'à présent. C'est pour ça que, quellu ch'ùn face mai nudda, ùn fiasca mai, mais, je m'adresse au président qui est aussi un juriste de haut niveau, le risque, c'est de sacraliser la négation du Corse. Attention !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Nò. Mi girco versu u presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

D'abord, y compris pour préserver les débats que nous avons à avoir sur la meilleure stratégie, à mon avis, nous avons besoin d'échanger en nous écoutant, dire que le pourvoi est en fait toute hypothèse à titre conservatoire. On peut toujours se désister d'un pourvoi, les procédures sont longues, on peut même espérer que la révision constitutionnelle promise pour la fin de l'année 2025, si elle intervient, interviendra en toute hypothèse avant l'examen du pourvoi. Première remarque.

Deuxième remarque, moi j'écoute avec beaucoup d'attention et sans a priori l'ensemble des arguments qui d'ailleurs ne s'excluent pas forcément. Par exemple, fallait-il faire un recours ? Je pense que, et c'est en filigrane de vos explications, pour des raisons politiques et symboliques, nous étions obligés de faire un recours. Jusqu'où faut-il le porter et dans le cadre de quelle stratégie ? C'est une question qui prolonge la première. Mais si dans la situation actuelle, au moment où nous discutons pour obtenir un statut de la langue, une solution politique et une révision constitutionnelle, si nous nous accommodons d'une décision préfectorale qui vient nous dire que notre règlement intérieur voté à l'unanimité est illégal parce qu'il a pour objet et pour effet de conférer le droit de parler corse, on peut toujours détourner pudiquement le regard. Mais si on accepte ça, j'ai envie de dire, on accepte tout, y compris concernant la crédibilité et la

légitimité de notre Assemblée. Donc, la contestation elle était, à mon avis, inéluctable.

Est-ce qu'il peut y avoir des moyens plus intelligents que le choc frontal pour contourner la difficulté ? J'ai écouté ce qu'a dit notre collègue Valérie Bozzi, c'est tentant, ce d'autant mieux que notre première mouture du règlement ne faisait pas référence à la traduction simultanée. Et donc, je pense qu'il faut qu'on expertise ça, mais y compris à l'aune d'un arrêt qui vient de tomber de la Cour administrative d'appel de Toulouse que vous avez peut-être vu, qui dit que, y compris lorsqu'il y a une traduction, l'usage de la langue dite régionale ne peut être que facultatif et partiel.

Autrement dit, et c'est pour ça que je dis qu'il faut qu'on s'écoute et qu'on réfléchisse, en fait, on voit bien que les jurisprudences des différentes cours administratives d'appel convergent pour avoir une interprétation très restrictive, en plus, d'un texte constitutionnel qui lui-même est déjà fermé.

Donc, je le dis aussi, en espérant que ceux qui ne partagent pas nos idées sur la langue Corse ne nous écoutent pas cette heure tardive, il y a de forts risques que le Conseil d'État, qui n'est pas connu pour avoir une jurisprudence particulièrement audacieuse, confirme la Cour administrative d'appel. Et donc, nous nous rapprochons à ce moment-là, effectivement, d'un verrou juridique et juridictionnel, qui devient de plus en plus fort, parce qu'après, derrière, il n'y a plus que la Cour européenne des droits de l'homme où nous avons quand même des chances de succès, il faut le dire. Effectivement, et ça nous a été rappelé, y compris par l'intervenant qui était venu nous voir, la France est aujourd'hui sur une position extrêmement rétrograde et extrêmement marginale sur l'échiquier politique européen et même international.

Donc moi, je pense que cette perspective-là est à croiser avec d'autres. La désobéissance civile, nous en parlions avec la présidente de l'Assemblée de Corse, c'est ce que vous nous proposez du côté de la langue et qu'on pourrait transposer ailleurs, et à décliner, etc. Je pense que c'est un moyen dont nous ne pouvons pas nous priver aujourd'hui. En tout cas, nous devons l'intégrer dans notre stratégie, y compris parce que le temps qui passe nous inquiète aussi sur la capacité de l'État à prendre en compte le fait démocratique et l'expression du suffrage universel.

Donc, je le dis aussi et je l'ai souvent exprimé, si on nous dit ou on nous démontre du côté des gouvernements et de l'État qu'en gros, on peut gagner autant d'élections qu'on veut, avec le score qu'on veut, trouver les consensus les plus larges, y compris entre une majorité et une opposition, et qu'on nous dise à la fin des fins, « même si vous êtes d'accord sur tout ou sur presque tout, nous, il y a des règles qu'on ne remettra jamais en cause, et notamment dans des domaines

qui pour nous sont essentiels », ça veut dire qu'il faut qu'on trouve une autre stratégie parce qu'après, il n'y en a plus 50, si le suffrage universel est fermé, il y a la lutte armée et moi je dis que ce n'est pas possible, que ce n'est pas souhaitable pour notre peuple, pour toutes les raisons que nous avons eues à évoquer. Et donc, si le suffrage universel ne fonctionne pas et si la lutte armée n'est pas employée et est écartée, il n'y a plus que la désobéissance civile générale et dans tous les domaines.

Donc moi, cette option-là, je le dis aujourd'hui, il est tard, mais que ça soit dit, et dans cet hémicycle, simu à a stretta, nous arrivons au bout du bout du bout de processus, de concessions, de points d'équilibre, de risques de catastrophe évitée, de colères, de drames, etc., il faut que nous réussissions à déboucher. Et je dis aussi très clairement que mieux qu'attendre la jurisprudence du Conseil d'État, mieux que d'attendre une éventuelle victoire devant la Cour européenne des droits de l'homme, je souhaite et nous avons à souhaiter que la révision constitutionnelle intervienne et qu'elle intervienne très vite.

Et dans ce combat-là, dans les quelques mois à venir, nous avons aussi à réfléchir sur la façon dont notre combat est regardé et perçu par les langues dites « régionales » parce qu'à un moment donné, peut-être qu'on va proposer à la Corse, au nom d'une singularité qu'on ne rencontre pas ailleurs, un chemin, y compris au plan constitutionnel qui ne sera pas celui réservé aux autres langues régionales, ou alors on ira vers une solution plus générale. Mais à ce moment-là, il faut que les progressistes de France, y compris celles et ceux qui sont attachés aux langues régionales, à gauche et à droite, le fassent savoir.

Je termine. On a ce pourvoi et je voudrais une fois encore relier cette discussion à celle que nous avons eue ces 48 heures, sans préjuger de ce que sera l'issue de nos échanges, réfléchissons sur la question de la langue, y compris à la stratégie globale par le haut et à la stratégie par le bas. On a tous les éléments pour le faire, on a expertisé, on a un rapport d'orientation, on a le rapport porté par Muriel Fagni, on a la volonté d'agir très vite dans les jours et dans les semaines à venir. Essayons de le faire de la façon la plus efficace possible sur une question qui globalement fait quand même l'unanimité chez les Corses et dans cet hémicycle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè detta. Ghjera un raportu d'infurmazione, dunque ùn ci hè micca da vutà. Nant'à i raporti, emu compiu, l'esecutivu hà presentatu tuttu. Avà emu da passà à e muzione. Forse 5 minute pè mette ci d'accordu nant'à duie ò trè affari.

Pudemu cumincià, ci sarà forse una delegazione chì surterà.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais d'abord vérifier si nous avons toutes les motions parce qu'il y avait encore des échanges, donc il ne faudrait pas que nous discutons dans le vide, ça ne sert à rien et nous n'avancerons pas.

Donc, sur la motion déposée par Paola Mosca, concernant l'application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse, simu pronti ò nò ? Aspettate, facciu un puntu nant' à a muzione purtata da Georges Mela, ci simu dinò ? V à bè.

Duie sò rimandate in cummissione, l'emu decisa cusì mentre a cummissione permanente è organisaziunale. È po, emu da scambià duie seconde cù duie personne per a pruposta fatta da u CESEC, di fà una muzione pè difende Boualem Sansal, di sustegnu. Eccu.

Paula Mosca, avete a parolla.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Vous n'êtes pas sans savoir que les enseignants Corses titulaires d'un CAPES se retrouvent chaque année, mutés loin de chez eux. La plupart d'entre eux sont en plus détenteurs de l'habilitation en langue Corse.

Au-delà des désagréments qui sont liés à ces départs forcés, cette situation est très dérangeante car l'académie de Corse est déficiente en termes d'enseignants et a recours à des enseignants contractuels.

Pour permettre à ces enseignants, jeunes et moins jeunes, de rester ou de revenir là où ils sont le plus utiles, à savoir chez eux en Corse, il existe une solution qui est déjà adoptée dans d'autres territoires insulaires, à savoir l'application des centres des intérêts matériels et moraux.

Nous proposons à travers cette motion que l'Assemblée de Corse demande la création de critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, tels qu'ils existent pour les autres territoires insulaires ; souhaite que dans l'attente de la mise en place de ces critères, une dérogation soit mise en œuvre au plus vite afin de permettre aux enseignants Corses de bénéficier d'un système de bonification spécifique ; souhaite également que les discussions relatives à la mise en œuvre de cette dérogation soient menées en étroite collaboration avec les représentants des enseignants, les organisations syndicales, les autorités académiques et la Collectivité de Corse afin de prendre en compte les besoins et les spécificités de l'éducation en Corse ; mandate le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir cette demande auprès des ministères concernés, notamment le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Fonction publique.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a deux amendements sur cette motion, un premier du groupe « Avanzemu » et un second du groupe « Un soffiu novu ».

C'est Chantale Pedinielli qui le présentera.

Donc, « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Merci.

On a échangé bien sûr en commission organique avec Paula sur l'opportunité de s'associer à cette motion. On avait formulé donc le souhait de s'associer sur l'idée puisqu'on avait rappelé notamment une motion de juillet 2011 qui était dans le même sillon, où on demandait aussi, parce qu'il n'y avait pas simplement le fait de maintenir en Corse les neo-capésiens, mais le fait d'essayer de bloquer ceux qui partaient à l'époque et surtout d'essayer de voir comment on pouvait faire pour faire revenir ceux qui étaient en exil forcé et qui alimentaient les contingents dans les académies déficitaires de la ceinture parisienne, notamment le 93 et qui vivaient ça comme une punition finalement, au bout d'une réussite au CAPES.

Donc on a proposé deux amendements :

Amendement n° 1 : après le visa « vu la Circulaire interministérielle n° 96-2990 du 9 mai relative à la mobilité des fonctionnaires », intégrer le visa

suis : « vu la délibération n° 11/192 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2011 portant sur le maintien dans l'Académie de Corse pour la rentrée 2011 des jeunes professeurs certifiés mutés, ».

Amendement n° 2 : je cite, « après l'alinéa du dispositif, « souhaite que dans l'attente de la mise en place de ces critères, une dérogation soit mise en œuvre au plus vite afin de permettre aux enseignants Corses de bénéficier d'un système de bonification spécifique. », ajouter les alinéas suivants, je précise, en concertation avec l'auteur de la motion : « demande le maintien des néo-capésiens en Corse ; demande le retour des capésiens en Corse ». On n'a pas voulu développer, sachant que ça concerne justement ceux qui, étant nés en Corse et ayant effectué une scolarité en Corse, souhaitent mettre fin à leur exil forcé pédagogique.

Amendement n° 3 : rédiger l'avant-dernier alinéa du dispositif comme suit : « souhaite également que les discussions relatives à la mise en œuvre de cette dérogation soient menées en étroite collaboration avec les représentants des enseignants, les organisations syndicales, les autorités académiques, la Collectivité de Corse, ainsi que dans le cadre des discussions sur l'autonomie de la Corse devant mener à une évolution législative, afin de prendre en compte les besoins et les spécificités de l'éducation en Corse. »

Je pense que j'ai été conforme dans la formulation à ce que nous avons retenu ensemble en réunion préalable.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un autre amendement, on le laisse présenter et ensuite, on demande l'avis de la porteuse de la motion et l'avis de l'exécutif.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Dans le cadre de la commission, j'ai eu des difficultés techniques qui ne m'ont pas permis de m'expliquer clairement. C'est pourquoi aujourd'hui, rapidement, je vous expose les motifs de ces amendements.

On comprend bien, bien sûr, la difficulté des capésiens insulaires qui sont obligés de quitter la Corse après l'avoir obtenu et du droit au retour de ceux qui veulent rentrer en Corse.

Je trouve néanmoins que le texte ne tient pas assez compte du fait que l'on s'inscrit dans un contexte normatif national, celui de l'éducation nationale. Toutes les régions, je pense, sont logées à la même enseigne et il y a lieu d'en tenir compte. Les conditions de mutation, qui par définition sont nationales, devraient aussi évoluer pour que les titulaires du CAPES puissent exercer dans leur région d'origine via l'application de ces critères de centres d'intérêts matériels et moraux, ce qui aurait pour conséquence de limiter les flux de mutation d'une région à l'autre.

Pour libérer des postes en Corse, au-delà des revendications portées par la motion initiale, il faudrait peut-être pouvoir offrir cette même possibilité à ceux qui, basés en Corse, voudraient rejoindre leur région.

L'application de ces critères pour les seuls enseignants en Corse pourrait ne pas suffire puisqu'il faut également que les postes occupés dans l'académie de Corse soient libérés et il ne pourrait l'être que si les titulaires eux-mêmes puissent rentrer dans leur région.

Voilà donc l'objet de cet amendement d'élargissement qui, sans toucher à la motion initiale, ajoute 2 considérants. Je ne vais pas les lire, je vous ai un petit peu résumé ce qu'il en est.

Donc, nous comprenons bien le souci qui sous-tend le dépôt de cette motion, mais il n'offre à nos yeux, à mes yeux, qu'une réponse isolée qui ne s'inscrit pas dans le contexte global.

Je vous remercie. Alors si vous souhaitez, je vous les lis, mais je pense que j'ai un peu exprimé ce qu'il en était.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chantal. Avis de la porteuse de la motion ?

Mme Paula MOSCA

Concernant les amendements du groupe « Avanzemu » favorable.

Concernant les amendements du groupe « Un soffiu novu », défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'exécutif.

Mme Bianca FAZI

Favorable. J'en profite pour répondre à Chantal, c'est là où toutes les régions devraient demander l'autonomie, comme ça elles pourraient s'autogérer. On est bien là dans le cœur du problème parce que c'est absolument ahurissant ce qui se passe en France. On n'est plus au 21^{ème} siècle, on est au 19^{ème} siècle, avec des choses qui sont tellement logiques, tellement logiques que ça ne se passe pas.

Donc, je comprends l'avis défavorable de Paula parce que nous, en plus, on a vraiment une contrainte géographique avec un éloignement. Il y a des régions où parfois elles ne sont pas très éloignées, ma foi, ça peut à la limite se discuter. Mais là, franchement, j'ai presque envie de vous dire, c'est presque débile.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour l'avis de l'exécutif.

Donc je vais mettre aux voix, après une explication de vote, si Chantal en est d'accord.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh bien, nous ferons une non-participation puisque nous avons bien compris que les amendements étaient rejetés. Je pensais aux Marseillais qui devaient partir à Paris ! C'est une boutade.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, je mets aux voix l'amendement du groupe « Un soffiu novu ». Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement du groupe « Avanzemu ». Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Je mets la motion ainsi amendée aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

On peut passer à la motion suivante. Vous avez la parole.

Motion N° 2024/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Georges MELA pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance

M. Georges MELA

Merci, Président.

La motion qui vous est proposée est une motion substitutive qui est le fruit de deux réunions de commission successives autour de la motion initiale.

La motion initiale partait du constat qui a été fait par l'interprofession de la plaisance d'une chute d'un tiers de l'activité du nautisme depuis deux saisons. A la suite de la publication de l'arrêté qui est connu par tous maintenant de 2023, qui empêchait le mouillage de bateaux de plus de 24 mètres et surtout en l'absence de mouillage organisé.

Nous savons tous, et cela a été précisé, qu'il y a toute une économie qui gravite autour de cette activité et qui représente 800 prestataires et donc professionnels insulaires, sans oublier les 2000 emplois qu'elle génère.

La création d'un réseau de mouillage figurait, comme cela était précisé au PADDUC de 2015, et plus précisément dans le schéma de mise en valeur de la mer. Cela n'a jamais été mis en œuvre et c'est la raison qui provoque cette relance.

La motion actait également la réunion d'un COPIL réunissant la Collectivité de Corse, la Chambre de commerce, l'interprofession, l'Union des ports de plaisance et les représentants des pêcheurs.

Lors d'une question orale, je rappelle que le président avait apporté une réponse favorable à cette sollicitation. Toujours rien depuis, donc, ce qui m'a obligé à y revenir et à essayer d'acter cette motion par un vote.

Le groupe majoritaire lors d'une commission et donc d'une audition en date du mercredi 22 janvier a émis, comme cela a été rappelé ce matin, un vote négatif sur la motion initiale, avec un avis défavorable.

Ce qui m'a conduit à revenir avec cette question dans cet hémicycle et cette motion, je l'ai rappelé ce matin en commission, c'est que la motion qui était présentée a été balayée d'un revers de manche sans aucune explication, ce qui était quand même assez cocasse.

Ce matin, j'avoue très sincèrement que nous nous sommes écoutés. Beaucoup de choses ont été entendues de part et d'autre. Je pense que c'est comme ça qu'il aurait fallu peut-être travailler. Il a été précisé de part et d'autre qu'il y avait des considérants qui étaient à amender, d'autres qui étaient à supprimer, d'autres qui étaient à corriger.

Je vais en citer quelques-uns. C'étaient les chiffres qui étaient inhérents à la baisse de l'activité puisqu'il n'y avait pas de référence tangible sur celle-ci. Il y avait les bouées de Santa Manza qui faisaient partie des considérants et que nous souhaitions justement prendre quelque part en exemple compte tenu de l'investissement initial qui était lourd, si on devait récupérer l'ensemble de ces bateaux au niveau de nos ports respectifs. Les zones situées dans le périmètre d'une réserve naturelle ne devaient en aucun cas faire l'objet d'un aménagement de la sorte, d'où le point d'équilibre à la suite des différents échanges qui traduit cette motion substitutive qui est considérablement épurée des considérants qui faisaient véritablement trop débat. Mais ce n'est pas un problème.

Pour faire simple, ce nouveau texte qui reconnaît toujours la grande plaisance comme un vecteur économique à accompagner inscrit la perspective d'un réseau de mouillage dans le cadre de la révision du PADDUC initiée en novembre et surtout, il prévoit la réunion du COPIL élargi à l'ADEC, à l'Office de l'environnement de Corse, à l'ATC.

Il est capital, nous le savons, de lancer cette concertation avec les professionnels le plus rapidement possible sur cette question parallèlement à la procédure de révision du schéma de mise en valeur de la Corse. C'était notre objectif. Il est satisfait et je vous en remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, un pour, un contre. Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Etant donné qu'il y a eu une réécriture de la mouture, on peut peut-être, parce que les deux moutures ont été expliquées, on peut peut-être prendre la parole, même si cette fois dans la seconde mouture, on va certainement la voter, mais il faut quand même qu'on donne quelques explications entre le premier passage et le second passage de la motion.

Ce qui a fait que cette motion a été rejetée, balayée, comme le dit notre collègue Georges Mela, de très nombreux considérants ne pouvaient pas être pris en compte de notre part, à savoir qu'ils ne respectaient pas forcément le plan de gestion que nous avons voté à la dernière session sur les aires marines protégées, à savoir la dimension des bateaux qui était quand même de 200 mètres, qui pouvait aller de 24 à 200 mètres. C'est considérable, 200 mètres, c'est plus long que ce bâtiment. Donc, ça peut être des centaines de personnes qui, non seulement seraient à bord de ces bateaux, mais qui ensuite pourraient débarquer sur des espaces protégés terrestres. Donc, vous voyez bien que nous étions très loin de tout ceci.

Ce qui a été demandé entre la réécriture des deux motions, c'est que justement, il y ait un recensement des scientifiques des espaces environnementaux marins et terrestres qui seraient susceptibles d'accueillir des points de mouillage, qu'il y ait aussi si davantage de données qui soient, puisqu'on est arrivés chacun avec des données contradictoires, sur la grande plaisance. Donc, il faut qu'on ait tous les mêmes éléments, que ces éléments économiques et environnementaux aussi puissent être validés par tous.

Enfin, nous avons fait modifier aussi la délibération. Aujourd'hui, elle est tout à fait acceptable et elle correspond à notre vision du développement, à savoir qu'il est surtout noté qu'il est impensable, il est acté, il est réaffirmé, on a sorti le terme « souhaitable », mais on a conservé le terme « réaffirmation » dans la perspective d'un réseau de mouillage en dehors des zones classées en réserves naturelles.

Vous voyez bien que la progression de la motion fait qu'aujourd'hui nous pouvons tout à fait la partager.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, c'était une intervention pour. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Où est la motion réécrite ? Elle est dans quel circuit ? Je l'ai reçue ?

M. Hyacinthe VANNI

Je peux te l'amener, si tu veux ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, j'aurais été d'avis d'enlever carrément l'article 2. Je conçois que la grande plaisance est importante pour l'économie de la Corse et qu'on ne peut pas avoir un principe dogmatique de refuser des mouillages pour des bateaux, pour des grosses unités.

Dans les zones naturelles, d'accord, mais il y a une cartographie très précise de toutes les zones de posidonie. Je crois qu'il faut le rajouter parce qu'en dehors des zones naturelles, il y a des zones cartographiées de posidonie et il appartiendra au capitaine de bateau supérieur à 24 mètres de les avoir en copie sur leur cartographie de bord et de préciser par principe, en amont, que ça serait interdit d'entrer parce qu'aujourd'hui, il y a un vide juridique.

M. Georges MELA

Président ?

M. Hyacinthe VANNI

Attendez, avant de donner l'avis de l'Exécutif, je pense que Georges veut rajouter quelque chose. Après, je donne la parole à l'Exécutif.

M. Georges MELA

Simplement, deux points.

Sans vouloir exagérer le propos, si j'ai utilisé le terme, sur la première commission, que « la motion a été balayée d'un revers de main », je donne une précision à l'ensemble des élus, c'est qu'il n'y a eu aucune contradiction qui a été apportée à la commission et il n'y a eu aucune discussion. C'est la raison pour laquelle on en a eu une aujourd'hui.

Ceci étant dit, il y a quand même un considérant, puisqu'il est rappelé et il est écrit « Considérant qu'il faut préalablement recenser les eaux sablonneuses pour éviter impérativement les herbiers de posidonie qui doivent être préservés ». Ça figure au niveau de la motion.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un considérant qui n'a aucune valeur.

Moi, je voudrais, si possible, je pense que ça n'enlève rien : « en dehors des zones classées réserves naturelles et des zones d'herbiers de posidonie connues ».

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que Georges est d'accord.

George, est-ce que vous êtes d'accord ? Après, j'interrogerai l'exécutif.

M. Georges MELA

Ça intervient à quel endroit ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça intervient dans le deuxième alinéa de la délibération.

« REAFFIRME que dans le cadre... et du schéma de mise en valeur de la mer, la perspective d'un réseau de mouillage en dehors des zones classées en réserve naturelle et en dehors des zones répertoriées de posidonie soit mis à l'étude ».

M. Hyacinthe VANNI

Je vais donner la parole à l'Exécutif, le temps que Georges réfléchisse.

M. Guy ARMANET

Merci, Monsieur le Président.

Donc, merci pour avoir posé cette motion, même si je reconnais qu'il y a eu quelques erreurs matérielles qui ont fait qu'il ait pu y avoir quelques incompréhensions qui n'ont pas amené à la concrétiser rapidement.

Néanmoins, ce que je tiens à dire, et notamment à Paul-Félix.

Paul-Félix est en train de nous demander de reconnaître la posidonie qui, elle, est actée non seulement par un arrêté qui interdit les bateaux de 24 mètres à mouiller dans la posidonie, mais je rappelle que les cartes de navigation NAV’N Go sont équipée de l’état de la posidonie autour de la Corse.

Donc ça fait partie intégrante des choses. Si on souhaite le rajouter, mais c'est de facto. C'est de facto. Si vous voulez le préciser, moi ça ne me dérange pas.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je le sais, je navigue...

Brouhaha.

M. Guy ARMANET

Mais ceux qui arrivent, NAV’N Go ils l’ont aussi sur leur outil de navigation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C’est comme quand on dit (inaudible) parce que le viaduc est moins impactant.

M. Guy ARMANET

Avec ou sans AMO ?

Brouhaha.

M. Hyacinthe VANNI

L’avis de l’Exécutif est favorable.

M. Guy ARMANET

S’il faut qu'on le précise, ça ne changera rien. Mais au moment où on se parle, c'est déjà le cas et c'est l'arrêté qui a été pris. Et Nav N Go, il n’y pas que Nav N Go, il y a deux outils de navigation qui permettent de le faire.

Ensuite, je terminerai, juste pour dire un mot sur cette motion.

On doit avoir effectivement ce souci d'équilibre entre la pratique de grande plaisance. On est tombé d'accord sur tous les sujets. Je n’ai rien à rajouter.

On l'a écrit dans un des considérants quand même, l'herbier de posidonie, et on a été jusqu'à écrire que la délibération, dans le dernier considérant, du n°2024-77 du 20 décembre portant adoption du plan de gestion de la réserve naturelle de Corse des Bocchi di Bunifaziu , qui implique que les mouillages organisés ne peuvent s'envisager qu'en dehors du périmètre couvert par la réserve naturelle.

Donc on a été loin, et je remercie Georges qu'on ait pu échanger sur le sujet, et je pense qu'on a écrit une motion qui trouve un équilibre, qui doit bien sûr maintenant nous permettre de nous rencontrer, de mettre en valeur dans le PADDUC. Et je dis d'ores et déjà que l'Office de l'environnement travaille et cartographie les zones sableuses pour que l'on puisse positionner quelques coffres sur notre littoral, afin de permettre aux personnes pouvant s'y accrocher et à la grande plaisance d'avoir une cartographie précise lorsqu'elle sera peaufinée et précisée.

Voilà, merci Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce que Paul-Félix est rassuré ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, de toute façon quand il va arriver le PADDUC et la vraie discussion, moi je vais faire rajouter une clause de profondeur minimum et de distance minimale de la côte, un v'inchietate micca, je ne vous oublierai pas à ce moment-là. Ce sera 400 mètres et 20 mètres !

M. Hyacinthe VANNI

Georges !

M. Georges MELA

Simplement pour essayer de rassurer une nouvelle fois Paul-Fé, dans le 3^{ème} considérant, et je pense qu'on ne peut pas être plus clair, il est précisé que plusieurs sites autour de l'île peuvent s'y prêter, nécessitant une analyse concertée dans l'optique de trouver la meilleure solution pour recevoir cette clientèle, tout en évitant les ancres et les chaînes de mouillage qui génèrent des dégâts considérables sur les milieux sous-marins.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je vois que Paul-Félix est rassuré.

M. Georges MELA

En tout cas, il en donne l'impression...

M. Hyacinthe VANNI

Le connaissant, il est rassuré...

Donc, je peux mettre aux voix cette motion.

D'abord se féliciter d'avoir trouvé l'accord et après, je pense qu'on aura le temps d'en discuter plus longuement dans le PADDUC et dans d'autres instances.

Donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Unanimité. À ringrazià vi.

Motion ADOPTÉE à l'unanimité.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, notre groupe demande une courte suspension de séance.

M. Hyacinthe VANNI

J'allais le faire.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Les grands esprits...

M. Hyacinthe VANNI

Elle est accordée, elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 heures et reprise à 20 heures.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, les choses ont pris du temps sur les 2 motions restantes et ensuite j'ai une communication à vous faire sur autre chose, sur une question de procédure, mais sur les 2 motions qui nous restent à examiner, les choses ont été, semble-t-il, de ce que je constate, très convergentes, puisque tous les groupes de l'Assemblée de Corse se sont associés.

Alors, je commence par celle qui avait déjà été évoquée en commission permanente organisationnelle relative à Boualem Sansal.

Motion N° 2025/E1/002 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, avec tous les groupes de l'Assemblée de Corse, ainsi que Pierre GHIONGA, non-inscrit : soutien à M. Boualem SANSAL.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rappelle que nous avons été saisis par le CESEC concernant l'emprisonnement de Boualem Sansal, donc qui est un auteur littéraire franco-algérien. Plusieurs organismes et institutions internationales et nationales se sont exprimés à ce sujet. Tous les groupes sont tombés d'accord, non seulement en CPO avant-hier, mais tout à l'heure dans une conférence des présidents. Je ne vais pas vous lire, le texte vous a été envoyé, tous les visas et tous les considérants.

Ma lecture se résumera au dispositif central de la motion qui dit :

« L'Assemblée de Corse

RAPPELLE que la liberté d'expression constitue un fondement indispensable de la démocratie, quelles que soient les opinions exprimées,

S'INSURGE contre la détention arbitraire de l'écrivain franco-algérien, Boualem Sansal, dont l'état de santé est, qui plus est, incompatible avec la détention,

DEMANDE la libération sans délai de Boualem Sansal et

SOUTIENT toute démarche pouvant y contribuer ».

Donc voilà pour la rédaction finale de cette motion qui est très succincte.

Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Donc, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Je vous remercie tous pour votre coopération.

Je demande son avis à posteriori à l'exécutif, excusez-moi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Opération discrète, à posteriori, mais bien sûr avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Et ce d'autant mieux que j'ai signé avec beaucoup d'autres élus, mais pas seulement, une pétition appelant à la libération de cet écrivain, qui est aujourd'hui emprisonné.

Donc, au-delà de ce qu'on peut penser de son œuvre ou de ses prises de position, c'est une question de principe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci de cette précision.

Alors, la 2^{ème} motion qui a nécessité un travail important - motion à laquelle je m'associe et tous les groupes de l'Assemblée s'y sont associés - c'est celle qui a pour objet le soutien à l'AC Aiacciu.

Motion N°2025/E1/003 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse et à laquelle s'associe M. Pierre GHIONGA, non-inscrit : soutien à l'AC AIACCIU

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je salue, bien évidemment, l'ensemble des personnes qui sont présentes et qui étaient là cet après-midi.

Dany Antonini se déporte, Véronique Pietri aussi.

Donc, je ne lis pas tous les visas et tous les considérants, vous les avez et vous avez contribué tous ensemble à rédiger le texte. Je ne lis donc que le dispositif de la motion.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'AC Aiacciu, à ses salariés, à ses licenciés, à ses bénévoles et à ses supporters dans la situation critique qu'ils vivent actuellement.

RAPPELLE l'impact économique et social du club sur son territoire, notamment dans le cadre de la formation des jeunes et de la promotion des activités sportives insulaires.

DEMANDE à la Collectivité de Corse d'étudier, dans les délais dictés par l'urgence, l'ensemble des démarches, voies et moyens possibles en vue d'améliorer la situation de l'AC Aiacciu.

RAPPELLE l'importance d'un centre de formation pour une structure professionnelle de football.

DEMANDE aux administrateurs du CSJC de poursuivre leur démarche bienveillante concernant les dossiers relatifs au centre de formation de l'AC Aiacciu permettant d'obtenir les délais nécessaires au règlement de la situation financière du club.

DEMANDE à la Collectivité de Corse de jouer un rôle actif de médiateur dans les démarches pour lesquelles l'AC Aiacciu la solliciterait afin d'améliorer sa situation économique, sociale et financière.

RESTE attentive à la reprise du club dans l'intérêt du sport, de la jeunesse et de l'intérêt général de la Corse.

MANDATE le Conseil exécutif de Corse afin d'organiser un cycle de réunions sur la question du modèle économique du sport professionnel en Corse avec l'ensemble des acteurs concernés. »

Voilà pour cette motion.

Donc, avant que je n'oublie, je demande son avis à l'exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Favorable, Madame la Présidente.

Je ne vais pas être trop longue, parce que je souhaite saluer les dirigeants, les salariés, me semble-t-il, les supporters.

Nous excuser parce que le match est en cours et je pense que vous êtes un peu tendus, mais je pense que c'était important que cette motion soit quand même travaillée comme elle l'a été. Ça a commencé hier à 10h30 et ça s'est fini il y a quelques minutes. Mais je pense que c'était vraiment important d'avoir une motion qui soit travaillée, qui apporte certes un soutien, mais qui va aussi plus loin en reconnaissant, je dirais, le rôle de l'ACA, son implication aussi dans la sphère publique, on va le dire comme ça.

Donc évidemment, un soutien, mais peut-être rajouter aussi qu'il y a Pierre Ghionga, qui n'est pas là parce qu'il est allé voir le match du Sporting, qui s'associe également à la motion, et que ça a été, je pense, un travail assez enrichissant et important pour nous toutes et nous tous élus. Et vous avez effectivement, non pas que le Conseil exécutif ou que l'Assemblée de Corse, mais la Collectivité de Corse qui est à vos côtés pour vous soutenir dans cette période assez compliquée que vous traversez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Oui, Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que cette motion, c'est le minimum que l'on pouvait faire, parce qu'aujourd'hui, le club de l'AC Ajaccio, qui est un club historique comme le GFCA à et le Sporting Club de Bastia, se retrouve devant une situation, je ne veux pas exagérer les choses, mais assez dramatique.

Donc, je pense que, au-delà de cette motion, on se doit d'aller plus loin, de les aider pour pouvoir sortir, dans un délai très court, parce que, ayant rencontré les dirigeants, ils nous ont quand même informés que les délais étaient très courts pour sauver le club.

Donc, je pense qu'on doit aller au-delà de cette motion, essayer d'aller plus loin. La solidarité en Corse, ce n'est pas un vain mot, enfin je l'espère. Donc, je pense que nous allons être solidaires pour ce club, comme nous l'avons été pour d'autres. Il y a d'autres clubs qui ont rencontré des difficultés et on a réussi à trouver des solutions.

Donc, essayons de trouver des solutions pour que l'ACA continue à vivre. Au-delà du club professionnel, il y a des enfants, il y a des jeunes qui sont formés, il y a un centre de formation exceptionnel dont on doit se féliciter.

Donc je pense que notre rôle principal aujourd'hui, c'est de faire en sorte que le club soit sauvé. Mais pour sauver le club, il faut qu'on soit conscient que les délais sont très courts et ça j'insiste dessus, parce qu'au-delà de 2, 3 mois, j'ai peur qu'à un moment donné, il y ait vraiment des problèmes.

Donc, notre rôle est de les aider, de trouver les solutions nécessaires et je pense qu'on est tous unis aujourd'hui pour les aider et pour les sauver.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Pierre. Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, merci, Madame la Présidente.

Effectivement, moi aussi je tiens à saluer les quelques supporters, dirigeants... Alors je dis « quelques », parce qu'ils n'ont bien évidemment pas pu tous venir, ils sont ailleurs et on les comprend.

C'est vrai que ça fait 48 h, on a pu en rencontrer certains qui nous ont exposé leurs difficultés.

Aujourd'hui, leur plus grande difficulté c'est : ils ont besoin de temps. Ils ont besoin de temps. Ce sont des semaines qui sont précieuses et cruciales pour le club, pour permettre justement une reprise que l'on espère par un tiers. Alors, un oncle d'Amérique ou un autre, on verra bien.

Et c'est vrai que ce sont des difficultés qui sont bien évidemment avant tout des difficultés financières, en grande partie dues à la baisse des droits télévisés, puisque je crois qu'ils ont un manque à gagner de presque 2 M€, ce qui n'est vraiment pas neutre.

Donc, cette notion qu'on examine aujourd'hui et on est satisfait qu'elle regroupe l'ensemble des groupes et aussi de la majorité, puisque la majorité vient de s'associer aux 3 groupes d'opposition, c'est bien évidemment, comme tout le monde l'a précisé, un texte surtout de soutien. Elle ne demande aucun engagement budgétaire au-delà des plafonds qui sont définis par le règlement des aides de la Collectivité de Corse.

Nous savons tous à quel point le club de l'ACA est important pour Ajaccio, mais pour la Corse aussi. Il représente un pan essentiel du sport et de l'économie locale. C'est un centre de formation, c'est 150 emplois directs, c'est près d'une centaine d'entreprises locales partenaires et bien sûr, sans oublier l'engouement populaire et l'impact médiatique de ses performances.

Donc, preuve d'ailleurs de son importance, il reçoit le soutien de la Ligue de Football Professionnel.

Donc je pense qu'en tant qu'élus régionaux, tous présents ici, et pour ce qui me concerne, oui, en tant qu'élue ajaccienne et supportrice du club, je crois que ce texte est pour nous une évidence.

L'organisation d'un cycle de réunions, comme il est demandé, est une démarche raisonnable et légitime pour sauver le club, ou du moins pour tenter de le sauver. Et nous ferons tout pour.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Christelle. Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a une 14 ans, en juillet 2010, on a eu des débats houleux dans cette Assemblée pour sauver le Sporting Club de Bastia.

Il n'y a pas eu l'unanimité qu'on retrouve ce soir et je m'en félicite. À l'époque, je dirais, le groupe de droite de l'époque s'était fermement opposé à du soutien, avec de l'argent public, de clubs professionnels.

À ce moment-là, Bastia était rétrogradé juste au-dessus de la DH. Et ça avait fait l'objet de discussions et de débats sur le rôle d'une collectivité publique face au dilemme du sport professionnel, qui a ses règles, qui a ses sources de financement, mais qui est une vitrine pour la Corse, quel que soit le club, et qui est un centre de profit économique, avec un chiffre d'affaires, avec des salariés, des dépenses d'investissement et une économie liée à tous les clubs qu'on reçoit et qui suscitent des retombées économiques, ne serait-ce que dans le milieu de la restauration et de l'hôtellerie, et des transports.

On a reçu donc l'équipe dirigeante du club ACA, qui nous a exposé une situation qu'on peut considérer comme très difficile, avec bien entendu sur un petit club la perte quasiment de 50 % de ses recettes annuelles avec baisse des droits télé et faillite du sponsor principal, et donc des grosses difficultés à venir pour avoir non pas la pérennité, au sens footballistique, mais au sens économique.

D'où la demande à la Collectivité de Corse d'un appui stratégique.

Aujourd'hui, une collectivité territoriale, de manière financière, elle est bloquée. Elle était déjà bloquée en 2010. Il avait fallu trouver des arguties, une forme de circonspection négociée avec les services de contrôle de l'État qui ont laissé passer des logiques d'aide qui aujourd'hui n'auraient plus leur place.

Il y a la règle des minimis européenne qui s'applique avec encore plus de rigueur, qui fait qu'on est contingenté à des sommes qui sont aujourd'hui ce qui est donné annuellement, que ce soit à l'ACA ou à d'autres clubs professionnels.

L'ACA, c'est un club historique. C'est le 2^{ème} club d'Ajaccio. C'est le 3^{ème} club, je dirais, professionnel de la Corse. Il a une histoire et un passé. Il serait dramatique qu'il soit amené à cesser ses activités, pas pour des raisons, je dirais sportives, mais pour des contraintes économiques.

C'est-à-dire qu'on doit prendre la mesure aujourd'hui qu'il y a un patrimoine sur ce club. Ce patrimoine, il est culturel pour tous ceux qui sont les supporters éternels de ce club, un patrimoine humain avec un capital, je dirais, de savoir-faire, d'encadrement, le centre de formation, tous les salariés qui sont rattachés au club de manière directe ou indirecte et aussi, et c'est une exception, en France en tout cas, un club qui a un patrimoine foncier très important parce qu'il possède son propre stade.

Moi, dans ma vision, je dirais, d'indépendantiste et d'homme de gauche, je ne fais pas que prêter attention à la reprise. A la limite, la reprise presque ce n'est pas mon problème de fond. Je sais qu'ils ont besoin d'un reprenneur ou d'un mécène. Il y a besoin de mettre plusieurs millions d'euros sur la table pour sauver le club. Mais les conditions de reprise, c'est autre chose. Ça veut dire qu'il ne faut

pas qu'il y ait un plan social derrière, il ne faut pas qu'il y ait un tour de passe-passe, comme jadis le SECB l'a fait en plantant tous ses créanciers et en mettant les comptes à 0, avec un brillant avocat, qui est devenu un grand ministre... Et il ne faudrait pas que les terrains, qui sont quand même assez importants et très bien placés à Ajaccio, fassent l'objet d'une spéculation immobilière honteuse.

Donc, il est tout à fait logique que je dise en réunion de salle aux dirigeants du club, en réunion, je dirais, de commissions s de l'Assemblée de Corse ou en session plénière, qu'on a le droit d'être attentif aux conditions de la reprise.

Moi, j'aurais aimé qu'on puisse faire des reprises avec un système de socios, comme ça se fait en Catalogne et en Espagne.

J'aurais aimé peut-être qu'il puisse y avoir un consortium d'entrepreneurs corses qui mettent la main à la poche et qui donnent un peu des dividendes de beaucoup de profits qu'ils font, entre autres, sur des marchés captifs, et qu'il y ait la place pour ce type de modèle économique.

Pourtant, apparemment, ils n'y sont pas, ou en tout cas ils se défontent.

Et on se trouve confrontés à des repreneurs internationaux, américains, qataris, fonds de pension ou autres... C'est la réalité du monde économique. Et dans ces conditions-là, il est tout à fait légitime que la Collectivité de Corse ou que d'autres collectivités, ou qu'un mouvement politique ait une vision très attentive sur ce qui pourrait se passer, pour le bon et pour le mauvais.

Donc, cette motion sera votée à l'unanimité. Et j'ose espérer que les considérants et les décisions qui sont prises soient mises en application, que le poids politique de la Collectivité de Corse permette de demander des moratoires, que s'il advenait qu'il n'y ait pas de repreneur immédiatement et que si le club a la capacité de se sauver sur la pelouse, qu'il ait les dérogations pour trouver le temps de présenter un budget à l'équilibre qui sera validé par le tribunal de commerce, et surtout par la DNCG.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Salutà prima l'amichi, i sustenitori di l'AC Aiacciu, unipochi di visi amichi, unipochi di u Cullettivu di u populu biancu è rossu chì s'hè custituitu, chè vecu quì.

Salutà i dirigenti, i travagliatori di l'AC Aiacciu, i ghjucatori dinò, ghjovani o meni ghjovani, anziani ghjucatori.

Nous on a ce débat et on a l'ACA qui évolue en Ligue 2 face à Clermont, ça fait 0-0. J'espère que notre Assemblée, et le vote unanime qui s'apprête à être fait amènera une victoire, à titre personnel, mais je pense collectif.

Simpliciamenti, ça a été rappelé, aghju da taglià à l'accorta, a situazioni di u Club a cunniscimu.

Il y a des droits TV qui n'ont pas été honorés au montant et au niveau où ils auraient dû l'être, malgré les engagements y compris de la Ligue de football professionnel, datant du mois de mai 2024, on l'a vu avec les dirigeants.

Il y a un sponsor qui n'a pas honoré également ces créances.

Il y a une situation délicate, difficile et si on met de côté la dimension sportive qui est centrale, à l'AC Aiacciu, c'est un pan entier du patrimoine, non seulement ajaccien, Christelle, mais même corse, qui risque de disparaître. Et quand on dit patrimoine, c'est bien sûr la dimension juridique, mais aussi la dimension économique, sociale, culturelle, identitaire et tout ce qu'elles véhiculent.

Ceci étant posé, rendre hommage aussi, Madame la Conseillère exécutive, au nom du Conseil exécutif, au travail que vous avez mené, répondant favorablement à une sollicitation légitime du club dans l'ensemble de ses composantes, y compris les supporters qui sont la force vive de ce club, puisque hier, alors que nous étions en session et que nous débattions autour des questions orales posées au Conseil exécutif, vous avez permis la tenue d'une réunion avec l'ensemble des groupes composant l'Assemblée de Corse, de la droite aux nationalistes ou indépendantistes gauche, de la majorité à l'opposition. Et c'est sain d'avoir discuté en ces termes, d'avoir entendu l'exposé des dirigeants et travailleurs du club autour de la situation financière et générale, d'avoir échangé. Et après plusieurs jours, plusieurs heures de travaux de rédaction, de discussions, y compris dans les dernières minutes, on a abouti à cette motion qui est importante au plan symbolique bien sûr, puisqu'elle vient consacrer le soutien politique de la première institution de Corse et de l'ensemble des forces politiques qui la composent.

On a la naïveté de croire, et on sait que c'est partagé, que ça a son importance, y compris vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés par le dossier. C'est important pour les supporters, c'est important pour l'ACA, c'est important pour la Corse et les Corses.

È di sicuru, spiremu chì l'evoluzione, in u filu di ciò ch'hè statu dittu, anderà in un sensu favurevuli. Et ce n'est pas le supporter qui parle, ce n'est pas seulement l'Ajaccien qui parle, ce n'est pas seulement l'élu qui parle, c'est le Corse attaché à un pan du patrimoine de la Corse et de son peuple.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit.

Avant d'aller vers le match de l'ACA, et on espère que la bonne série va continuer, saluer à mon tour les dirigeants, les salariés, les jeunes du centre de formation, les supporters bien sûr, et toutes celles et tous ceux qui sont attachés à ce club, j'en fais partie.

Lorsqu'on on parle de ce type de dossier, quelle que soit l'époque, et même si les conditions changent, on sait bien qu'entre dans l'hémicycle une part, et ça a été dit notamment mais je crois avec beaucoup de force par Don Ghjaseppu Luccioni, rentre une part de l'histoire de la Corse, d'Ajaccio bien sûr avec l'ACA, de Bastia avec le Sporting, de la Corse de façon générale.

Il y a des intérêts sportifs, il y a des enjeux économiques, il y a des enjeux sociaux, il y a des enjeux de formation, tout ça on le sait.

J'ai lu avec intérêt la motion qui a été rédigée - cela a pris un peu de temps, mais je crois que ça valait le coup d'attendre - qui a été rédigée, me semble-t-il, en pesant les mots et elle est aujourd'hui un point d'équilibre important.

D'abord, je voudrais rappeler que la Collectivité de Corse est le premier partenaire institutionnel de l'ACA et c'est normal que nous jouions ce rôle et que nous avons aidé l'ACA, notamment depuis que nous sommes aux responsabilités, dans le cadre du règlement des aides sportif, dans le cadre de marchés de communication, en mobilisant des outils, telles que les missions d'intérêt général. Nous avons aidé l'ACA dans les proportions les plus hautes, autorisées à la fois

par nos règlements, par les textes généraux et également par nos capacités budgétaires. Et nous avons maintenu cet effort, y compris en période de difficultés ou de contraintes budgétaires. C'est important de le rappeler.

De la même façon, nous allons continuer d'être aux côtés du club et de ses dirigeants, et je l'ai dit tout à l'heure, même si je n'ai pas pu, et je vous prie de m'en excuser, vu la densité de la session de ces deux jours, la proposition de rendez-vous est arrivée en tout début de session, je n'ai pas pu me libérer, mais je fais toute confiance à la conseillère exécutive et je sais que les échanges ont été fructueux.

D'abord, c'est affirmer le soutien de l'institution au club, c'est important de le faire.

Ensuite, c'est s'engager à explorer toutes les voies possibles pour que vous trouviez le temps qui vous est nécessaire pour sauver le club, parce que si l'ACA a un passé et un présent, il faut aussi impérativement que ce club ait un avenir. Cela ne passera pas, vous le savez, par un soutien financier exceptionnel que nous ne sommes pas en mesure d'organiser, y compris parce que cela aurait des effets de contagion inéluctables et aussi parce que, en toute hypothèse, ce que vous pouvez attendre de nous, en termes de soutien direct, ne suffit pas à corriger les déséquilibres financiers et budgétaires actuels.

Puis au-delà de ça, il faut le rappeler aussi, aujourd'hui, le club est une structure juridique qui relève du droit privé, qui relève d'un monde extrêmement concurrentiel ; un monde, mais vous le savez parce que vous défendez les intérêts du club de façon bénévole, un monde féroce où il y a aussi des intérêts qui sont des intérêts puissants. Et d'ailleurs, la plupart des clubs aujourd'hui n'appartiennent plus aux fondateurs historiques, n'appartiennent plus aux villes ou aux régions qui les ont fait naître et portés. Les clubs appartiennent à des fonds de pension. Les clubs appartiennent à des pays étrangers ou à des puissances économiques reliées à des États ou à de grandes entités économiques.

C'est la raison pour laquelle je suis heureux qu'il y ait également dans les engagements que nous prenons celui de mener un cycle de travaux avec vous et avec l'ensemble des clubs du monde professionnel, sur le modèle économique que nous devons identifier ensemble.

Et puis un dernier mot, c'est que la singularité, ça a été dit, c'est que le club, la société, la SAS ou la holding, est propriétaire du stade, mais également d'un foncier non-bâti, qui est un actif considérable, mais que pour l'instant, le club n'a pas réussi à valoriser.

Alors, si on veut être dans une logique qui est celle d'une société de droit privé mais qui n'est pas guidée par le profit, et je me tourne notamment vers le groupe de droite, c'est la SCIC, c'est la société coopérative d'intérêt collectif. C'est ce qu'a fait par exemple le Sporting Club de Bastia. Et c'est ce que je crois, si j'ai bien compris les débats, on va essayer de faire, avec le soutien enthousiaste des groupes d'opposition, pour les Eaux d'Orezza. Et peut-être une piste pour l'ACA.

En tout cas, et je termine, nous, nous allons tout faire pour que le temps qui est aujourd'hui votre adversaire devienne un allié. Et dès la semaine prochaine, en ce qui concerne le Conseil exécutif, mais bien évidemment, nous élargirons le cercle puisque c'est l'Assemblée et la Collectivité de Corse tout entière et puis au-delà, bien sûr la Ville, la CAPA, etc., nous allons être avec vous pour vous accompagner et effectivement jouer le rôle, en tant qu'institution, de facilitateur, pour que vous ayez le temps d'identifier les solutions qui soient des solutions pérennes, qui permettent à l'ACA de continuer sur une trajectoire sportive ascendante, premièrement.

Deuxièmement, de trouver un modèle économique qui fonctionne. Si ce modèle économique permet de mettre l'intérêt collectif comme intérêt premier, ça sera bien sûr l'idéal.

Et enfin 4^{ème} et dernier point, et je finis par où on commence toujours, la jeunesse et la formation, c'est quelque chose qui concerne l'ACA, c'est quelque chose qui concerne tous les clubs professionnels, c'est quelque chose qui concerne aussi les clubs amateurs qui évoluent en National et qui sont aussi confrontés à des difficultés financières et budgétaires eux aussi. Et c'est à cela qu'il faut que l'on réfléchisse tous ensemble.

Et à mon avis, ce n'est pas par simplement un coup de baguette magique, c'est par des réflexions collectives et des choix globaux qui soient des choix courageux. Mais je ne doute pas que nous les ferons ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Alors, cerise sur le gâteau, j'ai une très bonne nouvelle supplémentaire : c'est Pierre Ghionga, qui nous a envoyé sa procuration, donc qui s'associe pleinement aussi.

Donc je demande aux services de rajouter sur cette motion et sur l'autre aussi de tout à l'heure le nom de Pierre Ghionga. Il est non inscrit, mais donc il s'y associe bien qu'étant au match à Bastia. Voilà.

Je sou mets au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, la motion est ADOPTEE à l'unanimité.

(déport de Mme Dany ANTONINI et Véronique PIETRI)

(Applaudissements dans l'hémicycle et dans le public)

Allora, ùn partite micca.

Vous, vous pouvez y aller, on vous libère. Merci de votre présence.

Premièrement, je dois faire voter aux élus, pusate, ùn emu ancu compie, la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du Secrétariat général.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

ADOPTE à l'unanimité.

Je vous consulte donc maintenant, à la suite des annonces faites par le Président de l'Exécutif hier, puisqu'il y a 3 conseillers exécutifs qui quittent le Conseil exécutif et qui rejoindront, s'ils le veulent ou pas, les bancs de l'Assemblée, les travées.

Il nous faut une session spéciale avant la fin du mois de février et même avant le 14 février. Une session spéciale avant le 14 février.

Nous avons aujourd'hui, avec le Secrétariat général, en temps masqué, les 2 secrétariats généraux, nous avons travaillé à une simulation de la meilleure date qu'il soit, pour nous permettre, 12 jours avant, parce que nous devons convoquer cette session 12 jours avant. Donc, il faut absolument que ça parte ce soir. Les convocations partiront ce soir. Et la date donc est celle du jeudi 13 février à 14 h 00.

Donc, la convocation part ce soir.

J'en connaîtrai plus sur les intentions des conseillers exécutifs sortants demain, puisqu'ils ont jusqu'à demain pour s'exprimer sur leurs intentions réelles.

Et bien évidemment, il y aura un mouvement qui s'opérera au sein de cet hémicycle, concernant la majorité territoriale. Mais la suite au prochain épisode...

Donc, vous aurez une convocation dès ce soir. Nous n'avons pas fini, nous, de travailler.

À bona sera ! À bona strada è fate pianu !

La séance est levée à 20 h 35.